

ANNEXE 1

- * Hier. Histoire des Coopérateurs.
- * De hier à aujourd'hui: "De la mort de Don Bosco a son année centenaire 1888-1988".
- * Le Coopérateur dans le Règlement et dans la pensée de Don Bosco.
- * Le Coopérateur dans le Chapitres Généraux de la Congrégation Salésienne.
- * Le tournant: "Le Chapitre Général Spécial".
- * L'histoire est une école pour la vie.
- * L'Association des Coopérateurs dans les documents des Soeurs Salésiennes (FMA).
- * Des breves notes à propos du rapport entre les Soeurs Salésiennes et le Laïcat Ecclésial. Un dialogue qui croit.
- * Le nouveau visage du Coopérateur Salésien selon le Règlement de Vie Apostolique.
- * Le Coopérateurs dans le charisme Salésien. Quelques points de réflexion.
- * Le Coopérateur, prototype du Laïc non-consacré de la Famille Salésienne.
- * La vie spirituelle du Coopérateur.
- * La spiritualité du Coopérateur Salésien.
- * La signification de la Promesse.

HIER

HISTOIRE DES COOPERATEURS

(Thème développé par le Père Aubry à Lyon-Francheville)

I. DON BOSCO ET SES COOPERATEURS ETAPES DE SA PENSEE ET DE SON ACTION ORGANISATRICE

Le but de cette conférence c'est de permettre aux Coopérateurs de mieux découvrir leur 'vocation' au sein d'une Association d'Eglise qui a toute une histoire.

C'est à moi qu'est échue la tâche d'évoquer cette histoire, et de vous rappeler en tout premier lieu que l'Association des Coopérateurs a en effet cette chance, cette grâce et cet honneur peu communs d'avoir été fondée très explicitement par un saint de la taille de Don Bosco. Cette tâche est difficile en raison de l'ampleur des faits à étudier: pas moins de 120 ans d'une histoire extrêmement riche d'aspects. Je serai obligé de marcher à grands pas et de me limiter à ne mettre en relief que les éléments majeurs.

Il m'a semblé nécessaire de consacrer toute cette première conférence à Don Bosco fondateur des Coopérateurs. Nous retracerons leur histoire de la mort de Don Bosco jusqu'à aujourd'hui.

Un fondateur mal connu

Même brossée à très grands traits, cette histoire me paraît nécessaire, car Don Bosco est un fondateur encore mal connu. Témoin ce petit fait très significatif. Dans la fort belle édition du Missel de la Semaine édité chez Desclée dès 1973, l'abbé Pierre Jounel consacre à chacun des saints une notice des plus savoureuses. Voici comment il campe Don Bosco **dans la notice du 31 janvier**:

"Si forte que soit la personnalité de Don Bosco, elle prend encore plus de relief quand on la replace dans le cadre de la sainteté piémontaise du 19^e siècle. Le Turin de la Maison de Savoie et de Cavour, dont les armées s'apprêtaient à envahir les Etats du Pape pour réaliser l'unité italienne, pouvait apparaître aux yeux de certains catholiques comme l'autre du démon. Aux yeux de Dieu, c'était la ville des saints. Quatre de ses prêtres, Joseph-Benoit Cottolengo (+ 1842), Joseph Cafasso (~1860), Jean Bosco (+1888) et Léonard Murialdo (+1900) y brillaient en effet d'une sainteté de type moderne. Ils avaient tous la hantise de la jeunesse ouvrière, lancée sans préparation ni protection dans la fournaise de la grande industrie naissante. Jean Bosco est le plus célèbre des quatre. Educateur-né, organisateur sans égal, écrivain à la plume féconde, attentif aux détails et voyant loin, d'une confiance en la Providence qui confinait à l'imprudence mais lui réussit toujours à merveille, il a touché de son vivant la fibre populaire. Les foules se pressaient sur ses pas et souvent les miracles fleurissaient. Quand il mourut (1888), deux familles religieuses, la Société des Salésiens et la Congrégation (des Filles) de Marie-Auxiliatrice~ avaient déjà commencé de répandre son esprit jusqu'à la Terre de Feu. Mais sa plus grande joie fut certainement d'avoir vu s'épanouir un saint parmi ses jeunes, Dominique Savio" (pp.1448-49).

Magnifique synthèse... hélas grevée d'une importante lacune: n'y est pas mentionnée la troisième fondation... non, je me trompe, et la lacune est plus grave encore qu'il n'y paraît: n'y est pas mentionnée la première fondation, celle des Coopérateurs salésiens.

Car une lecture superficielle des faits ferait croire que Don Bosco a successivement fondé les Salésiens en 1859, les Filles de Marie Auxiliatrice en 1872, et les Coopérateurs en 1876. Mais 1876 est la date de la fondation canonique des Coopérateurs et de la publication de leur Règlement. En réalité il les avait fait surgir bien avant, leur donnant une première organisation très souple. Quand donc? En plusieurs de ses écrits, en particulier en celui intitulé "Cooperatori Salesiani" (1877), lui-même répond: "L'histoire des Coopérateurs remonte à 1841 quand on a commencé à recueillir

les garçons laissés à l'abandon dans la ville de Turin" (MB XI 84) (1). Pour Don Bosco, oeuvre salésienne et Coopérateurs sont contemporains. Prenons conscience de ce fait: l'oeuvre salésienne n'a jamais existé sans la présence active des Coopérateurs: les religieux salésiens sont venus plus tard, et les Soeurs salésiennes trente ans après!

1. Don Bosco suscite et regroupe à Turin les collaborateurs "salésiens" de son "Oeuvre des Oratoires" (1841-1859).

a) Les trois convictions de base.

En effet, ce que nous appelons la "Famille Salésienne" est née du zèle puissamment réaliste et de la brûlante charité pastorale d'un prêtre de Turin envoyé par Dieu, inspiré de son Esprit et guidé par Marie: Don Bosco. Lui-même l'a pensée, voulue et lancée peu à peu au service des jeunes et des milieux populaires, obéissant à trois convictions profondes:

-1) les foules innombrables de jeunes en attente de secours et leur salut concret intégral requièrent l'intervention d'ouvriers extrêmement nombreux, aux qualités et capacités variées et complémentaires;

-2) ces ouvriers sont à chercher partout, dans tous les milieux sociaux, dans tous les types de situation ecclésiale: prêtres, religieux, laïcs, hommes et femmes, riches et pauvres (Don Bosco a eu d'emblée la grâce de comprendre qu'il pouvait et devait faire appel aux compétences des laïcs);

-3) ces ouvriers, pour être efficaces, doivent éviter d'agir en ordre dispersé; ils doivent s'unir, partager le Même idéal, le Même esprit, la Même méthode, collaborer au maximum en se soutenant fraternellement les uns les autres, ce qui suppose un minimum de structure de communication et un sens qui suppose un minimum de structure de communication et un sens de saine discipline apostolique. Don Bosco ne cesse de répéter: "L'union fait la force".

b) Auxiliaires indispensables pour le bon fonctionnement des trois "Oratoires" turinois de Valdocco (1844), Porta Nuova (1847) et Vanchiglia (1849)

Don Bosco n'a fondé la Société des religieux salésiens qu'en décembre 1859. De 1841 à 1859, pendant donc dix-huit ans, avec qui a-t-il pu faire fonctionner ses trois "Oratoires" de Turin où affluaient chaque dimanche des centaines de garçons qui avaient besoin de tout, et son internat de Valdocco qui, à partir de 1847, allait se développer en accueillant apprentis et étudiants?

(1) Cf MB XIII 624; Regol. Coop. 1876, al lettore; Bibliofilo Cattolico, sett. 1877; Documentation réunie par le P. Desramaut en la Famiglia Salesiana, collection Colloqui n.5, Turin LDC 1974, pp.337-343.

La réponse est simple: Don Bosco lui-même écrit: "Ce fut alors que beaucoup de prêtres zélés et de pieux laïcs s'associèrent à Don Bosco pour l'aider dans l'exercice de son important ministère" (Storia dei CC.SS., Bibl. Gatt. sett. 1877). Les prêtres apportaient leur service sacerdotal. Les laïcs, le plus grand nombre de classe aisée (ils disposaient de plus de temps et de ressources), enseignaient le catéchisme, assistaient les garçons à l'église et en récréation, leur assuraient des cours du soir, pourvoyaient à leurs besoins matériels, leur cherchaient du travail en ville, allaient les voir sur place pendant la semaine. Des femmes intervenaient aussi: elles prenaient soin du linge et des vêtements (il y en avait besoin!), elles ébauchaient l'éducation de ces garçons plutôt grossiers à la bonne tenue.

Don Bosco se plaît à souligner la générosité, l'esprit de sacrifice, l'enthousiasme, la sainte rivalité, la continuité avec lesquels tous ces gens offraient leur dévouement.

Il cite des listes entières de noms célèbres ou obscurs (sa prodigieuse mémoire et sa reconnaissance n'oubliaient personne). Il faudrait pouvoir en rappeler au moins quelques-uns : l'abbé Borel, conseiller, ami, soutien, qui fit fonctionner Valdocco pendant les quatre mois de maladie et de convalescence de Don Bosco en 1846; les membres de la famille des comtes De Maistre; un quincaillier, Giuseppe Gagliardi, qui consacrait aux garçons du Valdocco tout son temps libre et toutes ses économies; madame Marguerite Gastaldi, mère du futur archevêque de Turin; enfin il ne faudrait tout de même pas oublier Maman Marguerite, la Coopératrice la plus mêlée à l'action de son fils pendant dix années continues (1846-1856) et qui a apporté son irremplaçable contribution dans la formation même de l'esprit et du système salésien.

c) Regroupés autour de la personne de Don Bosco, au service de "l'Oeuvre des Oratoires" de Turin (1850-1852) ~:

Très vite, Don Bosco pensa que, s'il parvenait à regrouper ces collaborateurs au sein d'une association structurée, leur efficacité serait accrue et la continuité de leur apostolat mieux assurée. Certes l'expérience et ses rêves mystérieux l'amenaient peu à peu à la conviction que l'avenir de son oeuvre serait assurée par des collaborateurs entièrement disponibles, et qu'il aurait à les susciter parmi ses jeunes eux-mêmes. Mais cela ne l'entraînait nullement à renoncer à des projets d'organisation de toutes ces bonnes volontés.

L'année 1850 est marquée de ce point de vue par deux faits intéressants. Dans une supplique adressée à Pie IX pour demander des faveurs spirituelles, "Don Bosco parle pour la première fois de 'Congrégation de S. François de Sales' ('congrégation' étant évidemment à comprendre ici au sens large d'association), nom sous lequel, explique Don Lemoyne, il faut entendre tous ceux qui **dirigeaient les Oratoires** et qui, prêtres ou laïcs, apportaient leur concours en faveur **des jeunes** qui les fréquentaient. "Très Saint Père, le prêtre turinois Jean Bosco expose à Votre Sainteté qu'une congrégation a été érigée en cette ville sous le vocable et la protection de S. François de Sales, dont il est le directeur, et qui n'a d'autre but que d'instruire dans la religion et la piété la jeunesse abandonnée" (MB IV 93; cf XI 85). Quelle consistance précise avait cette association, il n'est pas facile de le savoir, Don Bosco lui-même interprétant de façon très large sa dimension juridique réelle.

L'autre fait n'est pas moins intéressant, car il nous montre que Don Bosco envisageait une action débordant largement le cadre de l'aide à la jeunesse. Le 17 novembre 1850, il réunit sept laïcs, catholiques convaincus, et leur proposa de constituer une "Pieuse Union provisoire" sous la protection de saint François de Sales: son but était de promouvoir "toutes les oeuvres de bienfaisance" destinées à "empêcher l'impiété de faire de nouveaux progrès, et à l'extirper si possible là où elle aurait déjà pris racine" (MB IV 171-175). Les difficultés politiques du moment empêchèrent ce projet de se réaliser, mais il fait voir comment Don Bosco se préoccupait déjà d'organiser l'apostolat des laïcs.

Deux ans plus tard, le 31 mars 1852, l'archevêque de Turin Fransoni le nomme officiellement "Directeur Chef spirituel" des trois oratoires turinois, lui conférant "toutes les facultés qui sont nécessaires et opportunes" pour mener à bien le travail pastoral auprès des jeunes (MB IV 378), et parmi ces facultés, il y a sûrement celle d'assurer l'unité d'esprit et d'action entre tous ceux qui interviennent auprès des jeunes, condition essentielle à la réussite de l'oeuvre éducative telle qu'il l'entend.

Il y a donc eu dès alors une sorte d'association de tous les coopérateurs et coopératrices, mais de structure encore très souple. L'élément-clé en était la référence commune à Don Bosco, et, à partir de là, l'acceptation de ses directives pastorales et spirituelles (en particulier l'acceptation du Règlement des Oratoires), sous le signe du patron saint François de Sales, et le service prioritaire de cette structure apostolique qui était dénommée "l'Oeuvre des Oratoires"~ étant bien entendu qu'on ne pouvait oublier les autres structures qui se mettaient en place dans l'oeuvre de plus en plus complexe de Valdocco. En échange et en reconnaissance des bienfaits de leur générosité, Don Bosco offrait à ses "Promoteurs ou Coopérateurs salésiens" (ainsi les appelait-il) les faveurs spirituelles obtenues du Saint-Père. - Un projet d'association beaucoup plus explicite va prendre forme à partir de 1860, dès qu'est fondée la Société Salésienne.

2. Don Bosco conçoit et soutient le projet un peu fou d'une Société Salésienne formée de membres soit religieux soit non-religieux (1860-1874)

a) L'audacieux projet "d'unité" (1860, 1864)

Le 18 décembre 1859 en effet, Don Bosco, après de patients efforts et en des circonstances politico-religieuses particulièrement difficiles, avait jeté les bases d'une société religieuse officiellement appelée "Pieuse Société de St François de Sales": ses membres, alors tous très jeunes, mèneraient la vie commune, et ils se lieraient par les voeux classiques de pauvreté, chasteté et obéissance. Mais une longue route de quinze années restait à parcourir pour que les Constitutions soient approuvées et la nouvelle **congrégation donc définitivement** stabilisée.

C'est en cette période que germe dans l'esprit de Don Bosco un projet d'une singulière audace s faire entrer ses coopérateurs prêtres ou laïcs dans la Société même qu'il vient de fonder, leur permettant d'y vivre **et d'y agir à leur façon**, mais en étroite union avec les membres religieux et en dépendance du même supérieur Don Bosco, et leur donnant par là un statut ecclésial et salésien officiel. Dès 1860, le projet des Constitutions s'était enrichi d'un chapitre XVI, intitulé "De externis" (Des membres externes), dont le texte sera complété dans la version envoyée à Rome en 1864 pour examen et approbation. Ce fameux chapitre disait ceci:

1. Toute personne même vivant dans le monde, dans sa maison, au sein de sa famille, peut appartenir à notre Société.

2. Elle ne fait aucun vœu; mais elle s'efforcera de mettre en pratique la partie du Règlement qui est compatible avec son âge, son état et sa condition, comme par exemple faire ou promouvoir des catéchismes pour les enfants pauvres, organiser la diffusion de bons livres, favoriser l'organisation de triduums, de neuvaines, de retraites, et d'autres oeuvres de charité qui soient spécialement orientées vers le bien spirituel de la jeunesse ou de la classe populaire.

3. Pour avoir part aux biens spirituels de la Société, il faut que le membre fasse au moins une promesse au Recteur de s'engager à vivre selon la façon que le Recteur jugera orientée vers la plus grande gloire de Dieu.

4. Cette promesse d'ailleurs n'oblige pas sous peine de péché, même véniel.

5. Tout membre de notre Société qui en sortirait pour quelque motif valable sera considéré comme membre externe, et pourra continuer de participer aux biens spirituels de toute la Société, pourvu

qu'il observe la partie du Règlement prescrite aux membres externes" (MB VII 885; cf F. MOTTO, G. Bosco. Costituzioni.., LAS-Roma 1982, pp.210-211).

b) Dix années d'efforts pour faire accepter son projet (1864-1874)

La Congrégation romaine des Evêques et Réguliers n'avait jamais eu à examiner pareil projet, qui ne rentrait dans aucun des cadres juridiques établis pour la vie religieuse des religieux et des séculiers ensemble, membres d'un même unique Société ? Jamais! c'est dangereux! Rome le fit savoir par la plume du pro-secrétaire Mons. Svegliati (inspiré par le consultant, le P. Carme Savini): "On ne peut approuver que des personnes étrangères au Pieux Institut y soient inscrites par mode d'affiliation" (MB VII 626, 708).

Voilà précisément le point de désaccord! Pour Don Bosco le principal est le service salésien de la jeunesse abandonnée, les Coopérateurs qui s'y dévouent ne sont donc pas des "personnes étrangères", mais des membres d'une même famille apostolique (notre Chapitre Général de 1971 rejoindra cette visée quand il affirmera: "La vocation salésienne est salésienne avant d'être religieuse", Actes 739). Pour les juristes romains, le principal est la discipline et l'ascèse de la vie religieuse classique, les Coopérateurs évidemment ici ne sont pas dans le coup! On ne met pas ensemble de l'huile et de l'eau !

La chose impressionnante et qui donne à réfléchir sur les vraies perspectives de Don Bosco, c'est que celui-ci, sans s'avouer vaincu, lutta pendant dix ans pour essayer de convaincre les canonistes romains s "Presque toutes les Congrégations et Ordres, expliquait-il, ont des tertiaires. Nous, nous les appelons amis et bienfaiteurs. Ce sont des personnes qui cherchent, réaliser **leur sainteté** en travaillant au bien de notre Société et qui tachent d'observer dans le monde, autant qu'il leur est possible, les Constitutions religieuses. On demande donc humblement que ce chapitre soit approuvé, sinon dans le texte, au moins en appendice à la fin des Constitutions" (MB VII 714).

De fait, dans le texte présenté trois ans plus tard (1867), le chapitre sur les "membres externes" était simplifié, retouché et mis en appendice, mais son contenu était intact. Don Bosco le maintint dans toutes les éditions successivement présentées à Rome, jusqu'à l'avant-dernière, celle de janvier 1874 (MB X 755, 889). Mais les consultants veillaient, non moins têtus que lui. Le P. Bianchi, dominicain, s'étonnait de le retrouver toujours. On demanda à Don Bosco de ne plus insister et qu'il ne soit plus question d'affiliation, même en appendice (MB X 784, 936). Navré, mais pour obtenir enfin l'approbation de ses Constitutions qui lui avaient coûté d'incroyables fatigues, il dut se résoudre à supprimer "son" chapitre. Il avait fait, en 1873, cette ultime et émouvante remarque: "Si ce qui concerne les membres externes était accepté, on peut penser que notre Société et la religion en tireraient grand profit. Toutefois on ne fera pas de difficulté à le supprimer si le Saint-siège juge que cela est conforme à la plus grande gloire de Dieu" (MB X 895).

Peut-être ne faut-il pas trop regretter la décision romaine, car, si le projet de Don Bosco manifestait avec éclat sa préoccupation d'une profonde communion d'esprit et d'action entre religieux et séculiers pour le service des jeunes, sa réalisation eut été sans doute délicate et aurait probablement laissé en suspens le problème de l'admission des Coopératrices...

3. Don Bosco organise définitivement ses Coopérateurs-Coopératrices, en en faisant des "associés" à la Congrégation Salésienne (1874-1876)

a) Les trois ébauches préparatoires (1874-1875)

En tout cas, à peine revenu de Rome (avril 1874), Don Bosco se mit l'oeuvre pour donner à son projet une nouvelle formule juridique: créer une association nettement distincte de la Congrégation Salésienne, mais fermement liée à elle, une sorte de "tiers-ordre salésien" disposant d'une Règle de vie à part.

Avant de trouver la formule définitive en 1876, il n'employa pas moins de deux ans et demi de réflexion, de consultations, d'ébauches et de retouches successives, qui témoignent du bouillonnement de ses idées, mais aussi de l'extrême importance qu'il accordait à la chose. Le premier texte (resté manuscrit, 1874) porte le titre de Associés à la Congrégation de S. François de Sales: il est encore très proche du fameux chapitre XVI et des Constitutions salésiennes elles-mêmes. Suivent deux autres textes, plus simples, imprimés en 1874 et 1875: Union chrétienne (ou Association salésienne), ainsi présentée: c'est "une sorte de tiers-ordre à la manière ancienne, avec toutefois cette différence que dans le passé on proposait d'atteindre la perfection chrétienne par l'exercice de la piété, tandis qu'ici le but principal est la vie active spécialement en faveur de la jeunesse en danger" (chap. II); retouché, ce texte devient, au début de 1875, Association de bonnes oeuvres (1).

b) Le texte définitif, l'approbation papale, la publication du Règlement (1876)

En avril 1876, Don Bosco descendait à Rome pour la onzième fois, en vue de demander à Pie IX des faveurs spirituelles pour ses Coopérateurs et lui présenter le projet définitif intitulé Coopérateurs salésiens, ou moyen pratique de favoriser les bonnes moeurs et de se rendre utile à la société ("Cooperatori Salesiani, ossia un modo pratico per giovare al buon costume e alla civile società"). A l'audience du 15 avril, le Pape s'étonna de ne trouver **dans le** texte aucune allusion aux Coopératrices (Don Bosco en effet projetait pour elles une association à part, agrégée à l'Institut des Soeurs Salésiennes fondé en 1872): "Les femmes, lui dit-il, ont toujours eu une part prépondérante dans les bonnes oeuvres, dans l'Eglise elle-même, dans la conversion des peuples. Elles sont efficaces et entreprenantes même par inclination naturelle, plus que les hommes. En les excluant, vous vous priveriez de l'aide la plus précieuse" (MB XI 73-74). Don Bosco s'empessa d'accueillir cette suggestion du Pape et enrichit son texte en ce sens.

Entre temps, il obtenait le 9 mai 1876 le fameux-Bref Cum sicuti, où Pie IX manifestait son extrême bienveillance en concédant à la "Société ou Union **des** Coopérateurs Salésiens" les indulgences accordées au séculaire Tiers-Ordre franciscain (MB XI 545-547), et par là il approuvait implicitement **l'Association** elle-même en sa forme juridique.

(1) Le P. Desramaut a publié ces textes, et une longue étude à leur sujet, dans le volume collectif II Cooperatore nella società contemporanea. Colloqui salesiani n.6, Turin LDC 1975, pp.23-55 et 355-373.

Rentré à Turin, Don Bosco s'occupa de la publication du Règlement définitif, y insérant une importante préface "Au lecteur" datée du 12 juillet 1876, le Bref papal et la longue liste des indulgences accordées aux Coopérateurs. Il était au plus fort de sa querelle avec son archevêque Mons. Gastaldi: celui-ci lui interdit de publier le Règlement à Turin: il fut imprimé à Albenga en Ligurie, avec l'accord de l'évêque du lieu. La même année, une édition française sortait déjà des

presses de Turin s'il est clair que Don Bosco envisageait d'emblée l'extension mondiale de ses Coopérateurs ! (1)

Détail intéressant à noter (qui est beaucoup plus qu'un détail): les éditions d'Albenga et Turin 1876 portaient une fiche volante d'engagement personnel ainsi libellée s "Tout associé remplira la fiche suivante, et après l'avoir signée la fera parvenir au supérieur: Moi soussigné habitant à ...~ j'ai lu les règles de l'Association Salésienne, et avec la grâce divine j'espère les observer fidèlement, au bénéfice de mon âme. Lieu, nom et qualité". Elles comportaient également une Déclaration d'acceptation du supérieur: "Le soussigné déclare que, le ... 187., a été admis parmi les Coopérateurs Salésiens NN... En conséquence il pourra jouir à l'avenir de toutes les faveurs spirituelles...". Hélas, à partir de 1877, toute formule d'engagement personnel (ce qui correspondait à la Promesse d'aujourd'hui) disparut, et il ne resta que la Déclaration du supérieur. Ce système facilitait l'inscription de Coopérateurs qui s'annonçaient toujours plus nombreux, mais c'était au détriment du choix très conscient de l'intéressé.

c) Les contenus essentiels du Règlement de 1876

Ce Règlement des Coopérateurs, auquel Don Bosco a tant travaillé, jusque dans les détails, et qui a été en vigueur pendant un siècle, mériterait une profonde analyse. Nous n'en avons pas le temps. Je me contenterai de relever rapidement les traits majeurs de la figure du Coopérateur telle qu'elle apparaît dans ces huit courts chapitres (une trentaine d'articles), à ce stade de la pensée de Don Bosco.

1) Avec une extraordinaire insistance, Don Bosco affirme la nécessité pour tous les "fils de la lumière" d'unir leurs forces pour neutraliser les efforts des "fils des ténèbres" et pour faire face aux immenses nécessités de l'Eglise. Or la Congrégation Salésienne, qui vient d'obtenir de Rome sa pleine insertion dans l'Eglise et est en plein mouvement d'expansion jusqu'au-delà des mers, lui apparaît comme capable d'être pour les Coopérateurs un "lien sur et stable" d'union et d'efficacité (cf chap.I-II).

2) L'appartenance spirituelle à une même famille est fortement soulignée. Le bref mais important chapitre III précise que "le but fondamental des Coopérateurs" est leur propre bien spirituel, la recherche de la sainteté "à travers un style de vie qui se rapproche autant que possible" de celui que mènent les Salésiens religieux. Vrais tertiaires actifs, "au sein même de leurs propres familles et au milieu de leurs occupations ordinaires", ils sont en somme des salésiens dans le monde. Au chapitre VIII Don Bosco leur donne les mêmes directives pratiques qu'à ses Salésiens: esprit des béatitudes, prière très simple, vie sacramentelle, recollection mensuelle et retraite annuelle (conseillée).

3) Il faut se garder de minimiser la variété et l'ampleur de l'action proposée aux Coopérateurs: "la même moisson que celle de la Congrégation Salésienne, à laquelle ils entendent s'associer", dit le chapitre IV. Donc elle ne se réduit,

(1) Coopérateurs salésiens, ou moyen pratique de se rendre utile à la Société en favorisant les bonnes moeurs. 1876. Imprimerie et Librairie salésienne. Saint Pierre d'Arène (Genes), Turin, Nice, Buenos Aires, 44 pp.

pas à aider les Salésiens dans leurs propres oeuvres, elle consiste à se préoccuper des jeunes, garçons et filles, partout où on les rencontre. Elle ne se réduit pas non plus au secteur jeunesse, même s'il reste prioritaire; elle s'ouvre à l'apostolat des milieux populaires et à l'assainissement de la vie sociale, et plus largement encore aux perspectives missionnaires. Le sous-titre du Règlement est

significatif : "Coopérateurs, ou une façon pratique de servir la société et de favoriser les bonnes meurs".

4) Enfin l'Association est organisée. Son supérieur est le supérieur des Salésiens, mais "dans toutes les choses qui ont trait à la religion, elle sera sous la dépendance absolue des évêques et des curés" (chap. V). Donc pas d'esprit de chapelle, mais sens ecclésial profond. L'esprit fraternel prime toutefois sur l'organisation. Du projet primitif d'une seule congrégation formée de membres internes et externes, une résurgence apparaît dans ce bel article du chapitre VI: "Les membres de la Congrégation Salésienne considèrent tous les Coopérateurs comme autant de frères en Jésus Christ, et ils s'adresseront à eux chaque fois que leur aide peut contribuer à la gloire de Dieu et au bien des âmes. Avec la même liberté, le cas échéant, les Coopérateurs s'adresseront aux membres de la Congrégation Salésienne".

4. Don Bosco anime ses Coopérateurs et les associe à l'expansion de l'oeuvre salésienne (1877-1878) ("Coopérateurs des Salésiens")

Don Bosco, réalisateur réfléchi et tenace, employa deux ans à consolider l'Association pour pouvoir ensuite procéder en toute sûreté à son ample et rapide diffusion. Le P. Stella remarque: "Don Bosco s'est beaucoup occupé de l'oeuvre des Coopérateurs, il la considérait en effet comme une 'affaire très importante'. Ses confrères ne l'aidèrent que d'une façon subordonnée. Aussi bien, l'organisation des Coopérateurs est l'un des faits qui font le mieux percevoir en Don Bosco l'homme pratique, qui réalise à partir de son intuition et de son extraordinaire capacité d'assimiler et d'organiser" (Don Bosco nella storia ... Zurich 1968, p.218, note 39).

a) Don Bosco entraîne ses confrères à prendre l'Association au sérieux

Si étrange que cela puisse paraître, les premiers à convaincre (sinon à convertir) furent les Salésiens eux-mêmes: ils n'entraient pas sans difficulté dans les perspectives de Don Bosco. La première fois qu'il avait exposé son projet aux directeurs en septembre 1874, ils avaient répondu par des objections. "Vous n'avez pas bien saisi ma pensée, leur dit-il; mais vous verrez que notre Pieuse Société trouvera là son soutien" (MB X 1309).

Dès après le lancement officiel de l'Association, il se préoccupa d'en donner l'idée exacte à tous les Salésiens. Dans une conférence tenue aux directeurs, confrères et novices à Valdocco le 6 février 1877, il dit entre autres: "L'Oeuvre des Coopérateurs est à peine commencée et elle compte déjà de nombreux inscrits. Elle est promise à de grands développements... cherchons à la faire connaître: elle est voulue de Dieu" (MB XIII 81).

Mais beaucoup plus importantes furent les discussions faites et les décisions prises au premier Chapitre Général de la Société Salésienne en septembre 1877 à Lanzo. La quatrième assemblée générale fut entièrement dédiée au problème Coopérateurs. Il en sortit un document intitulé Associations, dont les onze articles furent approuvés et insérés dans les Décisions officielles. On y lisait ceci: "Une association pour nous très importante, puissant levier de notre Congrégation, c'est la Pieuse Union des Coopérateurs. Les Coopérateurs et les Coopératrices sont simplement de bons chrétiens qui, tout en vivant au sein de leur famille, maintiennent dans le monde l'esprit de la Congrégation de S. François de Sales et la soutiennent par toutes sortes de moyens... Les directeurs et en général tous les Salésiens s'emploieront à accroître le nombre des Coopérateurs. Dans ce but qu'ils disent toujours du bien de leur Association" (Opere edite XXIX 467-469). Plus tard, le 4me

Chapitre Général (1886) recommandera aux Salésiens chargés de paroisses d'y favoriser la promotion de l'Association (cf MB XVIII 697).

b) Don Bosco lance le "Bulletin Salésien", organe d'union, d'information et d'émulation des Coopérateurs (août 1877)

Le Bulletin Salésien, lancé avec audace comme organe officiel mensuel de l'Association a été l'un des instruments les plus puissants de son affermissement, de son développement, de sa cohésion interne, de son efficacité. Dès le début, Don Bosco l'envoie gratuitement à tous les Coopérateurs. Rédigé sur un ton de simplicité et même de confiance (le rédacteur en chef est Don Bonetti, mais Don Bosco suit la chose de très près), il crée peu à peu entre les Coopérateurs eux-mêmes, et entre les Coopérateurs et les Salésiens, un air de famille qui favorise grandement l'identité de pensée et la cohésion dans l'action. Don Bosco l'envoie d'ailleurs aussi à des non-Coopérateurs (cf MB XIII 264).

Tout le contenu intéresse et stimule. Le Coopérateur y trouve: un article de fond, l'histoire de l'Oratoire en feuilleton, des nouvelles des maisons salésiennes; mais en particulier des missions, des nouvelles des activités des groupes de Coopérateurs, des projets d'activités, le compte-rendu des conférences annuelles, des notices sur les Coopérateurs défunts, une bibliographie salésienne. Une place spéciale est donnée à la circulaire du numéro de janvier (dès 1879) où Don Bosco trace un bilan de l'action de sa Famille au cours de l'année écoulée et ébauche un programme d'action pour l'année nouvelle.

Le Bulletin Salésien est jugé un outil si indispensable que l'expansion salésienne suscite sans tarder son édition en langues étrangères: dès avril 1879 les Coopérateurs français et dès octobre 1886 les Coopérateurs espagnols auront leur Bulletin, imprimé à Turin. Mais Don Bosco exigera que chacun reste ouvert au travail salésien du monde entier et coopère ainsi à l'unité d'esprit de toute la Famille. - En 1887, le tirage global du Bulletin atteignait 40.000 exemplaires.

c) Don Bosco lance les conférences annuelles (1878)

Le Règlement avait prévu deux conférences annuelles aux fêtes de S. François de Sales et de Marie Auxiliatrice. A cet autre moyen d'animation, non plus par l'écrit mais par la parole et la rencontre, Don Bosco a aussi accordé une grande importance, au point de vouloir y intervenir en personne. Sont restées célèbres dans l'histoire des Coopérateurs la première conférence qu'il tint à Rome le 29 janvier 1878, présidée par le cardinal-vicaire, et la première qu'il tint à Turin le 16 mai de la même année, où il retraça toute l'histoire des Coopérateurs (MB XIII 622-630). Nous savons de source sûre qu'il tint lui-même au moins 79 conférences (dont 28 en France); et le Bulletin Salésien ou les Memorie Biografiche nous rapportent le texte ou au moins la chronique d'une **cinquantaine** d'entre elles (j'en ai cité quatre dans mon anthologie des Ecrits Spirituels, pp. 286-296). Plusieurs fois il réunit à part les Coopératrices en quelque église ou en quelque maison des Filles de Marie Auxiliatrice, avec un discours plus adapté au public féminin (Turin, mai 1879, 1880, 1881, 1883; cf MB XVI 284).

d) Les Coopérateurs associés à l'expansion salésienne mondiale

Il y a eu interaction entre l'expansion de l'oeuvre salésienne et l'expansion des Coopérateurs. Ceux-ci ont bénéficié du dynamisme naissant de la Congrégation, leur Association étant née huit mois à peine après la fondation de Nice, première maison salésienne hors d'Italie (9 nov. 1875) et après le

départ de la première expédition missionnaire en Argentine (11 nov.1875). Partout où s'installaient Salésiens ou Filles de Marie Auxiliatrice, surgissaient sans tarder des groupes de Coopérateurs, comme pour reconstituer là la Famille en son entier. Don Bosco en particulier, au cours de ses voyages et déplacements en Italie, en France, en Espagne, suscitait en quantité des vocations de Coopérateurs enthousiastes, et sa renommée d'apôtre et de saint en faisait surgir même dans les villes où il n'y avait ni Salésiens ni Soeurs Salésiennes. Déjà en 1880 il pouvait dire: "Depuis 1876 à aujourd'hui, Coopérateurs et Coopératrices se sont développés jusqu'au nombre de trente mille, et ils augmentent chaque jour" (aux Coop. de Borgo San Martino, MB XIV 543).

Le 23 mai 1884, il dira aussi avec émotion: "Les Coopérateurs et les Coopératrices sont les instruments dont Dieu se sert pour répandre toujours davantage sa gloire et celle de sa sainte Mère" (MB XVI 149). Par là il indiquait que si cette Association avait bénéficié du dynamisme des Salésiens, il est sans doute plus vrai encore de dire que les oeuvres salésiennes bénéficièrent du dynamisme des Coopérateurs. Don Bosco, qui en avait fait l'expérience depuis 1841, l'a dit et répété cent fois aux Coopérateurs eux-mêmes dans ses lettres, ses écrits, ses conférences, au cours de ses voyages s "Sans vous, je n'aurais rien pu faire". L'histoire des fondations salésiennes est à ce sujet fort éloquente. Si les trois ou quatre pauvres Salésiens débarquant dans une ville inconnue ont pu tant de fois y implanter en peu d'années une oeuvre florissante, c'est qu'ils furent accueillis, encouragés et soutenus de mille manières par des Coopérateurs influents et par des Coopératrices généreuses, qui d'ailleurs en plusieurs cas s'étaient ingéniés à leur préparer le terrain et à les faire venir. Et cela est vrai en particulier de l'oeuvre missionnaire si Don Bosco s'est lancé dans cette folle épopée, c'est qu'il savait pouvoir compter sur ses Coopérateurs et dès le début ils ont constitué en Italie, en Europe et en Amérique même un front intérieur d'hommes et de femmes prêts à soutenir matériellement et spirituellement les missionnaires livrés à leur sainte aventure. Et la chose se renouvelle aujourd'hui pour le Projet Afrique.

5. Don Bosco ouvre ses Coopérateurs au service direct de l'Eglise locale et de la société ("Coopérateurs salésiens de l'Eglise locale")

Mais ce serait fausser les conceptions de Don Bosco et l'identité même de la vocation des Coopérateurs que de les réduire à être des Coopérateurs des Salésiens. Il me reste à signaler une dernière étape de ce cheminement de la pensée et de l'action organisatrice de Don Bosco dont je parlais au début.

a) Déjà dans le Règlement de 1876

Qui lit un peu attentivement le Règlement de 1876 ne tarde pas à voir que la vision de Don Bosco est plus large qu'il n'y paraît au premier abord. "Etre associés" aux Salésiens ne signifie pas seulement participer à leurs activités, mais tout autant partager les intérêts apostoliques inclus dans leur mission pour les appliquer à l'Eglise locale et à son propre milieu de vie. Le chapitre IV est très clair: parmi les "façons de coopérer" Don Bosco indique l'animation de la vie liturgique et spirituelle, le souci et le soutien des vocations, tout le domaine de ce que nous appelons aujourd'hui la communication sociale, et surtout l'action multiforme pour secourir la jeunesse en danger, aussi bien filles que garçons. Nous avons déjà noté qu'au chapitre V il recommande l'Association à la bienveillance et protection des évêques et des curés; et il prévoit le cas de groupes de Coopérateurs en des pays et villes où n'existe aucune maison salésienne s'ils travailleront directement au service des paroisses, animés par les curés ou vicaires, et à un plus haut niveau par un "directeur diocésain". Si donc Don Bosco a voulu ses Coopérateurs étroitement unis aux Salésiens, ce n'est nullement pour les "accaparer", mais tout au contraire pour les insérer dans leurs paroisses et diocèses d'une

façon nouvelle, d'une façon salésienne, et plus largement encore pour les mettre au service de toute la société.

b) Plus encore dans les dernières années

Cette préoccupation, nous en avons plusieurs preuves, s'est accrue chez lui dans les dernières années. Ainsi, le 23 février 1882, il tenait aux Coopératrices de Toulon ce discours: "Il faut bien comprendre le but de la Pieuse Union. Les Coopérateurs ne doivent pas se limiter à recueillir des offrandes pour nos orphelins. Ils doivent aussi s'ingénier autant qu'ils le peuvent à contribuer au salut de leurs frères et en particulier de la jeunesse". Et il citait des exemples s'aider les curés à faire le catéchisme, préparer les enfants à la première communion, diffuser la presse chrétienne (MB XV 500). Le 16 février 1884, il fit à Don Lemoyne cette confidence, heureux d'avoir appris que l'évêque de Padoue avait appelé les Coopérateurs "autant de bras au service des évêques et des curés": "Le vrai but direct des Coopérateurs n'est pas d'aider les Salésiens, mais de fournir une aide à l'Eglise, aux évêques, aux curés sous la haute direction des Salésiens, pour des oeuvres telles que le catéchisme, l'éducation des enfants pauvres, et choses semblables... Nous ne devons pas être jaloux de nos Coopérateurs, car ils sont chose du diocèse (je traduis mot à mot), et tous les cures devraient être Coopérateurs avec leurs paroissiens" (MB XVII 25).

Enfin le 15 juillet 1886, dix-huit mois avant sa mort, il dit à un groupe d'anciens élèves prêtres, en les encourageant à faire croître l'Association des Coopérateurs, ces impressionnantes paroles: "L'Oeuvre des Coopérateurs est faite pour secouer de nombreux chrétiens en les tirant de la langueur où ils gisent, et pour répandre l'énergie de la charité. C'est une oeuvre **qui en notre** temps apparait d'une exceptionnelle opportunité... Elle se répandra dans tous les pays... La main de Dieu la soutient. Les Coopérateurs seront ceux qui aideront à promouvoir l'esprit catholique... Plus le Saint-Siège sera attaqué, plus les Coopérateurs l'exalteront; et plus l'incroyance ira se répandant partout, plus les Coopérateurs dresseront lumineux le **flambeau de leur foi agissante**" (MB XVIII 161). Autrement dit, le vrai Coopérateur, à l'école de Don Bosco, ne risque pas de perdre le sens de l'Eglise.

Toutefois, il ne semble pas que cette visée, très réelle, soit devenue prépondérante. Ce sont les "oeuvres salésiennes" que Don Bosco recommandera à ses Coopérateurs dans la dernière lettre qu'il leur adressera de son lit de mort: "Je recommande à votre charité toutes les oeuvres que Dieu a daigné me confier au cours de presque cinquante années... et très particulièrement le soin des jeunes pauvres et abandonnés qui furent toujours la part la plus chère à mon coeur sur cette terre, et qui, par les mérites de notre Seigneur Jésus Christ, seront, je l'espère, ma couronne et ma joie dans le ciel" (Bull. Sal. janvier 1888, p.5; MB XVIII 509; en Ecrits Spir. p. 509).

Les Memorie Biografiche estiment qu'à la mort de Don Bosco, les Coopérateurs étaient environ quatre-vingt mille (MB XIX 242). Sur le parchemin qui fut placé dans un tube de verre aux pieds du cadavre du saint, au moment de la fermeture du cercueil, le jeudi 2 février 1888, à 2 h. de l'après-midi, dans l'église Marie Auxiliatrice, il était écrit: "Les soussignés attestent que ce cercueil contient la dépouille mortelle du prêtre Don Giovanni Bosco, fondateur de la Congrégation de S. François de Sales, des Filles de Marie Auxiliatrice et des Coopérateurs et Coopératrices Salésiennes..." (MB XIX 550-552~ 836). Nous communiquerons ce document à l'abbé Jounel pour la prochaine édition de son Missel.

PETITE BIBLIOGRAPHIE

=====

En français

Le Bulletin Salésien à partir de 1879.

Un bref panorama en M. WIRTH, Don Bosco et les Salésiens, Turin LDC 1970 (texte de 1968), chap. 16 (sous Don Bosco) et 29 (après), pp.199-210, 381-392.

J. AUBRY, en Une vocation concrète dans l'Eglise: le Coopérateur salésien Liège 1973, chap. II Une histoire, pp.25-41.

Idem, les pages consacrées aux Coopérateurs dans l'anthologie Jean Bosco Ecrits spirituels, Paris Nouvelle Cité 1979, pp.271-296.

E. VIGANO, La Famille Salésienne~ lettre aux Salésiens, 24 février.1982, tiré à part des ACS n.304. - L'Association des Coopérateurs Salésiens, deux lettres aux Salésiens et au~ Coopérateurs, 6 juin 1986, tiré à ~art des ACG 318.

Pour qui lit l'italien

E. CERIA, I Cooperatori Salesiani. Un po' di storia, Turin SEI 1952, 118 pp.

G. FAVINI Don Bosco e l'apostolato dei laici, Turin SEI 1952, 90 pp.

Idem, Il cammino di una grande idea. I Cooperatori Salesiani, Turin LD, 1962, 222pp.

P. STELLA, Cooperatori Salesiani, en Don Bosco nella storia della 22 pp. religiosità cattolica, Zurich PAS-Verlag 1968, chap. IX, pp.209-227.

F. DESRAMAUT, trois études parues en La Famiglia Salesiana, Colloqui n.5, Luxembourg 1973, Turin LDC 1974, pp.17-44; - en II Cooperatore nella società contemporanea, Colloqui n.6, Fribourg 1974, Turin LDC 1975, pp.23-50; en Costruire insieme la Famiglia Salesiana, a cura di M. MIDALI, Symposium de Rome 1982, Roma LAS 1983, pp.75-102.

DE HIER A AUJOURD'HUI

CENT ANS D'HISTOIRE DES COOPERATEURS

II. DE LA MORT DE DON BOSCO A SON ANNEE CENTENAIRE 1888-1988
(Thème développé à Lyon - Francheville)

A) ETAPES MAJEURES DES IDEES ET DES EXPERIENCES

Nous devons évoquer ensemble cent ans d'histoire de l'Association... C'est une gageure de le faire en une heure, d'autant plus qu'en seconde partie de l'exposé, il nous faudra brosser le portrait du

Coopérateur d'aujourd'hui tel qu'il apparaît dans le Règlement de Vie Apostolique: un baptisé qui s'efforce de vivre dans l'Eglise et pour elle la vocation, la mission et la spiritualité originales qu'il a reçues du Seigneur. Vous le voyez, il ne s'agira pas de faire un traité d'histoire, mais de discerner une évolution des idées et des expériences. Disons globalement qu'après la mort de Don Bosco, l'Association de ses Coopérateurs a suivi un rythme alterné de progrès, puis d'assoupissement, puis à partir de 1950 environ, une remontée qui n'a cessé de s'affermir. Nous discernons six étapes.

1. Encore sous le souffle du Fondateur ...

Les vingt années qui suivent la mort de Don Bosco sont des années glorieuses pour les Coopérateurs. L'impressionnante présence charismatique du Fondateur se fait encore sentir. Et celui qui lui a succédé comme Recteur Majeur des Salésiens, donc comme supérieur aussi de l'Association, est Don Michel Rua: il vient de vivre quarante années aux côtés de Don Bosco, il a été son bras droit et son confident, il a communiqué à sa sainteté (l'Eglise depuis quinze ans l'appelle "le bienheureux Michel Rua"). Deux saints l'un après l'autre aux origines et à la tête de l'Association, c'est quand même quelque chose!

Don Rua (Recteur Majeur de 1888 à 1911) a une très haute idée du Coopérateur, et une idée non moins haute de sa responsabilité de premier animateur. Notons ses initiatives les plus remarquables: il fait publier le Bulletin Salésien en anglais, en allemand et en polonais, puis en portugais et en hongrois; il édite un Manuel théorique et pratique à l'usage des responsables de la Pieuse Union (1893), où est bien expliquée l'ampleur **de l'action apostolique du Coopérateur**; il organise à Turin (1893, puis 1898) des rencontres de "directeurs diocésains", c'est-à-dire des prêtres désignés par les évêques locaux pour animer l'action des Coopérateurs dans chaque diocèse (26, puis 40 diocèses représentés); il structure l'animation de l'Association s à Turin un "bureau central des Coopérateurs" avec un "secrétaire général" (Don Stefano Trione), dans chaque province un "correspondant provincial", en chaque maison un Salésien "chargé des Coopérateurs" (chapitres généraux de 1895, 1901 et 1904); il publie un Manuel des Coopérateurs Salésiens, en en confiant la rédaction à un Coopérateur prêtre qui deviendra évêque de Bobbio, puis archevêque de Ravenne (Don Morganti): manuel très remarquable de méditations et de prières personnelles (1905).

Mais un fait hors série domine toute cette période s le premier Congrès international des Coopérateurs à Bologne du 23 au 25 avril 1895. Il faut lire le compte-rendu débordant d'enthousiasme du Bulletin Salésien de mai 1895 pour se faire une idée de la solennité et du retentissement ecclésial et social de ce congrès (les "grandes assises salésiennes"), voulu et préparé par les Coopérateurs, effectivement présidé par Don Rua (et auquel entre parenthèses le cardinal Richard de Paris et les Coopérateurs de Lyon envoyèrent des télégrammes d'adhésion): 4 cardinaux, 29 évêques, deux lettres d'encouragement de Léon XIII, 2000 congressistes, à la tribune de la presse les envoyés de 39 journaux italiens et de 21 journaux et revues de l'étranger (entre autres La Croix, L'Univers, Le Monde). Mais le plus intéressant, ce sont les thèmes traités dans les six séances générales et dans les quatre groupes d'étude des séances particulières (Education et instruction, Presse, Missions, Organisation des Coopérateurs), et l'impressionnant ensemble de voeux et propositions officiellement approuvés sur les douze points suivants t système éducatif de Don Bosco, catéchisme et patronage des dimanches, enseignement religieux dans les écoles, écoles primaires et secondaires, internats et foyers, éducation des filles, éducation et placement des apprentis et jeunes ouvriers, associations de jeunes, colonies agricoles, protection des émigrés, presse populaire, presse scolaire (cf Bulletin Sal. de août, sept. et déc. 1895). Nul doute que les Coopérateurs eux-mêmes (et les Salésiens avec eux) n'aient découvert alors avec une sorte de

stupeur l'importance et l'ampleur possible de leur apostolat. - D'autres congres internationaux furent organisés par la suite à intervalles à peu près réguliers jusqu'en 1930, surtout en Italie (par ex. à Turin en 1920 pour l'inauguration du monument de bronze à Don Bosco) et en Amérique du Sud (Buenos-Aires, Lima...); mais aucun n'eut l'éclat et le retentissement de celui de Bologne.

2. L'envers du rapide développement des deux congrégations salésiennes

Ce congrès avait beaucoup exalté le travail des Salésiens et des Soeurs salésiennes, et peut-être n'a-t-il pas réussi à dissiper une équivoque qui pesait secrètement sur la présentation de la vocation du Coopérateur, trop peu souvent référée au texte fondamental du Règlement de Don Bosco, et liée trop étroitement au soutien à donner aux "oeuvres salésiennes". C'est un fait qu'en ces années, les deux congrégations progressent à pas de géants et multiplient les fondations dans de nouveaux pays et dans les territoires de missions. Pour donner une idée, voici quelques chiffres très globaux: à la mort de Don Rua (1911), les Salésiens étaient déjà 4000 avec 345 maisons; à la mort de Don Rinaldi (1931), ils étaient près de 9000 avec 640 maisons; à la mort de Don Ricaldone (1951) plus de 16.000. Et si les deux guerres mondiales avaient réduit les effectifs et ralenti les entrées, elles invitaient à multiplier les oeuvres en faveur des victimes...

Alors on s'est laissé entraîner subrepticement à une double réduction de la vocation du Coopérateur. Peut-être par cléricalisme **inconscient**, les deux congrégations sont apparues en un tel relief qu'elles ont repoussé dans l'ombre les Coopérateurs: ceux-ci n'ont plus été des "frères" de la même famille ni même des "associés" de la même oeuvre, mais de simples serviteurs en fait marginalisés, même si l'on parlait beaucoup d'eux. Seconde réduction: le service qu'on leur a demandé, c'est, de façon prépondérante, celui du portefeuille: "Nous sommes capables de tout faire nous-mêmes; mais vous allez nous aider à construire 'nos' instituts, à faire vivre 'nos' orphelins, à développer 'nos' oeuvres et 'nos' missions".

Bien sur, je simplifie à outrance; je devrais signaler par exemple l'action d'approfondissement menée par un P. Rinaldi. Je veux simplement faire saisir le glissement qui s'est globalement opéré: le Coopérateur est devenu le "cher" bienfaiteur, comblé de remerciements. On a noté que la canonisation de Don Bosco en 1934 a provoqué un accroissement massif de Coopérateurs en de nombreux pays, mais cela s'explique en bonne part par ce fait que quiconque était abonné au Bulletin Salésien et envoyait une offrande voyait arriver chez lui peu après, sans même l'avoir demandé, son "diplôme" de Coopérateur, dont il était en somme très fier et heureux, se sentant ainsi agréé officiellement à la grande Famille Salésienne et participant à toutes les bénédictions divines et à toutes les louanges humaines qu'elle recevait. Ce sentiment ne fit que s'accroître au fur et à mesure des réalisations impressionnantes du P. Ricaldone (1932-1951) s grands instituts missionnaires et professionnels, Université salésienne (PAS), service catéchistique d'envergure (LDC) ...

3. Dans la fermentation préconciliaire et conciliaire (1947-1965)

C'est vers 1950 qu'on commença à se poser de sérieuses questions, devant un fait important: l'attention croissante de l'Eglise, sous l'impulsion des papes Pie XI et Pie XII, à l'apostolat des laïcs, et en particulier à l'Action Catholique, fort bien organisée et puissante en Italie. Comment se situaient les Coopérateurs devant ce fait nouveau? Le Chapitre Gén. de 1947 déjà s'en inquiétait. En 1950 précisément est nommé comme "secrétaire général" des Coopérateurs un homme intelligent et hardi, le P. Guido Favini. Premier signe de renouveau: en octobre 1951 l'Association, sur invitation du président Veronese, participe au Congrès Mondial de l'Apostolat des laïcs. Second

signe: en septembre 1952, à l'occasion du 75^{me} anniversaire du Règlement des Coopérateurs, le P. Favini organise à Rome un Congrès solennel, en inscrivant parmi ses thèmes d'étude: "coopération à l'apostolat universel de l'Eglise". Le sommet du Congrès fut le discours de Pie XII, le 12 septembre, à Castelgandolfo, que la tradition salésienne a appelé "la grande Charte" de l'Association. Des Coopérateurs soutien des oeuvres salésiennes, pas un mot! Dès le début, le Pape leur rappelait la pensée de Don Bosco: servir les diocèses et les paroisses et témoigner au milieu du monde, soutenus par une vie spirituelle intense. "Vous êtes les auxiliaires très efficaces de la providentielle Action Catholique". En somme Pie XII affirmait la place légitime de leur Association parmi les mouvements apostoliques internationaux du laïcat (cf Bull. Sal nov.1952).

Le nouveau Recteur Majeur des Salésiens, le P. Ziggiotti, élu depuis peu, allait s'employer à ce projet de faire des Coopérateurs l'une des grandes organisations du laïcat catholique au service de l'Eglise. Il choisit, pour l'aider dans cette tâche, un animateur de premier ordre, le P. Ricceri (son futur successeur), membre du Conseil Général chargé des Coopérateurs. Il serait trop long de citer toutes les initiatives de cet ardent sicilien: lancement d'un "Bulletin des Dirigeants", insistance sur la libre adhésion et sur la formation spirituelle et salésienne des associés, mise en place de bureaux et de conseils provinciaux et locaux, enrôlement des Soeurs Salésiennes dans le service des Coopérateurs, reprise des grandes rencontres (Bruxelles 1958 à l'occasion de l'Exposition Universelle, Rome-Cinecittà 1959, Madrid 1960) et de pèlerinages (Rome mai 1962, 4000 Coopérateurs, encouragés par Jean XXIII). Parmi les plus beaux fruits de tout ce bouillonnement sont à noter la naissance de groupes de Jeunes Coopérateurs, et la proclamation par le 17^{me} Chapitre Général des Salésiens (1958) qu'il fallait en finir avec "la déplorable équivoque et confusion entre Coopérateur et bienfaiteur" (Bull. Sal. juin 1954).

Et l'on arrive ainsi au Concile de Vatican II, avec ses grands textes sur l'Eglise peuple de Dieu (21 nov.1964) et sur l'Apostolat des laïcs (18 nov.1965), où il est entre autres précisé que "les laïcs qui, selon leur vocation propre, se sont inscrits à l'une ou l'autre des associations ou instituts approuvés par l'Eglise, doivent s'efforcer d'assimiler fidèlement le style original de vie spirituelle qui les caractérise" (AA 4h; cf 30e). Le 19^{me} Chapitre Général de juin 1965, sans avoir pu profiter de ce dernier décret, publia un document sur les Coopérateurs, approuvé par acclamation, oui constituait une bonne synthèse des idées rénovatrices. Restaient encore imprécis: la position des Coopérateurs dans l'Eglise locale, la légitimité d'une certaine autonomie dans leur lien même avec la Société Salésienne, le sens de leur appartenance à la Famille Salésienne. C'est ce qu'allait clarifier le décisif Chapitre Général Spécial.

4. L'événement-choc: le Chapitre Général Spécial des Salésiens (10 juin 71- 5 janvier 72)

C'est ce Chapitre qui a "restauré" de façon irréversible la figure du Coopérateur Salésien. Et cela de deux façons: par sa réflexion sur la Famille Salésienne, et par une réflexion directe sur l'identité du Coopérateur. Restent décisifs de ce point de vue les deux textes officiels qu'on trouve dans les Actes de ce 20^{me} Chapitre Général 5 le chapitre 6 du Document I sur la Famille Salésienne (nn.151-176 et 189-190) et le Document 18 intitulé Les Coopérateurs Salésiens (nn. 727-745). Je vais essayer d'expliquer en peu de mots l'extraordinaire approfondissement que cette réflexion et ces textes ont apporté à la figure du Coopérateur.

a) La redécouverte de la réalité d'une Famille charismatique salésienne

Le "problème" de la Famille Salésienne n'a pas été soulevé au Chapitre de façon marginale ou occasionnelle, ni par un souci d'être "complet" dans les arguments à traiter. Il a surgi comme un

élément de fond de cette identité originale de la réalité salésienne à laquelle le Concile nous avait renvoyés

(Perfectae Caritatis n.2 b). Le texte capitulaire sur la Famille débute ainsi: "Les Salésiens ne peuvent repenser en toute vérité leur vocation dans l'Eglise sans se référer à ceux qui sont avec eux les porteurs de la volonté du Fondateur. Ils ont donc à rechercher comment réaliser une meilleure unité de tous, dans le respect de l'authentique diversité de chacun" (n.151). On est en effet remonté à Don Bosco, pour répondre à la question-clé: Don Bosco n'est pas qu'un grand philanthrope, il a été suscité par Dieu, rendu dépositaire d'un charisme nouveau dont doit profiter toute l'Eglise; à travers le Fondateur, a qui ce charisme a-t-il été transmis et confié ?...

Un groupe de capitulaires répondait: "**A nous, Salésiens, et nous en communiquons** de petits morceaux à quelques braves personnes". Mais la majorité répondit: "Don Bosco lui-même, ses actes, ses paroles attestent que son charisme a été transmis directement à une Famille, à plusieurs groupes en communion, même s'il faut reconnaître aux Salésiens des responsabilités particulières de 'frère aîné'. Don Bosco en effet est triplement fondateur: des Salésiens, des Filles de Marie Auxiliatrice, des Coopérateurs, et fondateur aussi bien de l'unité de ces trois groupes (cf Actes, nn.153-160).

Visée sensationnelle : les Coopérateurs ne sont plus la sécurité financière des Salésiens, ni même seulement de bons laïcs dans l'Eglise en marche; ils sont, sous l'inspiration de l'Esprit, porteurs à leur façon et pour leur part du charisme salésien, salésiens pour de bon, vrais et complets, salésiens laïcs en **plein** monde, co-responsables avec leurs frères et soeurs de la mission et de l'esprit de Don Bosco dans l'Eglise et dans la société. Il y a une commune vocation salésienne fondamentale, qui s'exprime dans des vocations concrètes différentes. C'est ce qui fut inscrit solennellement dans l'article 5 des nouvelles Constitutions (et plus tard dans l'art.5 du RVA).

b) La réponse au Message des Coopérateurs : le Document 18

Ce que le premier texte disait de façon condensée, un autre texte devait le dire en détail. Les capitulaires en effet avaient reçu un Message signé par des équipes de Coopérateurs représentatives de neuf pays et envoyé le 2 juillet 1971 (texte dans l'édition française des Actes, p.360). Les Coopérateurs n'y mâchaient pas leurs mots : "Bien conscients, disaient-ils, d'appartenir à l'unique Famille Salésienne par notre commun Fondateur, par le but auquel nous tendons, par l'objet principal de notre apostolat, par la communion des biens spirituels et par les mêmes supérieurs, ... nous affirmons notre volonté de revitaliser notre Association pour que finalement se réalise le projet génial si cher à notre Fondateur... Les temps sont murs pour qu'entre les Salésiens religieux et les Salésiens coopérateurs s'instaure à tous les niveaux un type de rapport mutuel vraiment fraternel... à l'intérieur de communautés éducatives opportunément ouvertes aux Coopérateurs... Ne décevez pas la confiance que nous mettons en vous. Pour notre Association, ce Chapitre est d'une importance historique : c'est le cas de dire: 'Ou maintenant, ou plus jamais!' Nous prions pour que votre foi dans les valeurs salésiennes ne fléchisse pas!"

Pan! C'était Gros-Jean qui en remontrait à son curé. Les Salésiens, piqués au vif, ne pouvaient pas ne pas répondre. Ils le firent en votant, le 1 janvier 1972, les deux chapitres du Document 18 (1. Aux Coopérateurs. 2, Aux Salésiens). Ils contenaient toute la doctrine qui apparaîtra dans les documents futurs, et en particulier une sorte de définition officielle du Coopérateur: "Le Coopérateur Salésien, dans la pensée première de Don Bosco, est un vrai salésien dans le monde, c'est-à-dire un chrétien, laïc ou prêtre, qui, bien que sans le lien des voeux religieux, répond à sa vocation personnelle à la sainteté en s'engageant dans une mission auprès de la jeunesse et du peuple selon l'esprit de Don

Bosco, au service de l'Eglise locale et en communion avec la Congrégation salésienne" (nn.730 et 739). Ils proclamaient encore aux Coopérateurs : "Vous êtes co-responsables avec nous... des destinées de la Famille Salésienne. Vous êtes **nos** premiers et nécessaires collaborateurs, spécifiquement différents de nos autres collaborateurs laïcs... Sans vous nous ne serions pas ce que Don Bosco a pensé et voulu que nous soyons" (nn.733 et 741)... "(Vous devez) devenir des collaborateurs conscients et à part entière, à nos cotés et non pas au-dessous de nous, et donc non pas simples exécutants fidèles et dociles, mais collaborateurs capables de responsabilités apostoliques" (nn.734 et 743d). Enfin, dans l'euphorie du moment, les Salésiens affirmaient avec une belle audace leur volonté de "faire de votre formation salésienne notre première urgence pastorale" (n.735). Il faudrait pouvoir lire en entier ces deux "déclarations". Remarque importante t cette visée fut assumée par les Filles de Marie Auxiliatrice dès leur 16me Chapitre Général de 1975.

5. Une série d'événements rénovateurs

Seize ans ont passé depuis ce fameux Chapitre Général Spécial. Il a mis en branle une série d'initiatives qu'il est impossible d'énumérer au complet, mais dont je voudrais signaler seulement les principales.

a) Janvier 1973: est lancée à Rome-Pisana la première des Semaines de Spiritualité de la Famille Salésienne, destinées à faire vivre une expérience de fraternité et de réflexion commune à tous les membres de la Famille. Dans son intervention, le Dr. Sarcheletti, l'un des responsables des Coopérateurs d'Italie, fit cet aveu: "Après les jours du Concile et ceux du Chapitre Général Spécial, les jours que nous vivons ici sont parmi les plus extraordinaires de notre histoire des Coopérateurs. Voici enfin réunis ensemble en forme officielle les représentants de-toute la Famille Salésienne! Il a fallu attendre un siècle pour que se réalise le grand rêve de Don Bosco!" (en La Famiglia Salesiana riflette sulla sua vocazione. Turin LDC 1973, p.100). - Il y a eu jusqu'ici treize Semaines analogues, dont chaque fois les Actes ont été publiés.

b) Pâques 1974: est promulgué par le P. Ricceri le Nouveau Règlement des Coopérateurs "ad experimentum". Demandé par le Chapitre Général Spécial (nn.190 et 736), il avait été préparé pendant deux ans par une équipe internationale de Salésiens et de Coopérateurs. Dans ses deux Parties, il décrit "qui sont les Coopérateurs" (six chapitres), puis "comment ils sont organisés": on y sent la recherche d'une autonomie, qui n'a pourtant pas encore trouvé son parfait équilibre entre l'union à la Congrégation Salésienne et l'espace laissé à la coresponsabilité des Coopérateurs dans l'organisation et le fonctionnement de leur Association. - Rattachons à cette promulgation la nouvelle Convention entre le Recteur Majeur et la Mère Générale des Soeurs Salésiennes pour la participation de celles-ci à l'animation des Centres de Coopérateurs (24 juillet 1974; récemment renouvelée selon le RVA art.25/1 le 16 août 1986). Et la constitution de la première Consulte Mondiale, sorte de conseil du Recteur Majeur (cf revue Cooperatori n.24, juillet 1978).

c) Novembre 1976: est célébré à Rome, à l'occasion du centenaire du Règlement écrit par Don Bosco, le premier Congrès Mondial des Coopérateurs, le premier organisé et dirigé par eux. Vraiment mondial, puisque quarante pays sont représentés. Non pas la grande masse, mais des délégués ou observateurs qualifiés: 160 laïcs, 120 Salésiens ou Soeurs Salésiennes. Parallèlement, se tient à la périphérie de Roma la 1re Rencontre Européenne des Jeunes Coopérateurs (330 participants, dont une forte délégation espagnole). Tous se rencontrent à Saint-Pierre le 3 novembre pour une inoubliable audience du Pape Paul VI, qui renforce le caractère

profondément ecclésial de l'Association (cf Forze vive, Atti del Congresso, Roma-Pisana 1977, 232-pp). Quelques jours après, à la basilique de Turin, dans le groupe **des nouveaux missionnaires Salésiens** en partance, il y avait pour la première fois trois Jeunes Coopérateurs.

d) 31 oct.1977 - 12 févr.1978: 21me Chapitre Général des Salésiens. Ce

Chapitre a eu de grosses répercussions sur l'Association des Coopérateurs. Dans son document Les Salésiens évangélisateurs des jeunes, il a invité les Salésiens à promouvoir et à animer la collaboration éducative et pastorale des Coopérateurs et des Anciens Elèves (Actes, nn.69-75).

Mais surtout, il a pris deux décisions de grande portée pratique. D'abord, le 15 décembre 1977, il a été élu comme recteur majeur le Père Egidio VIGANO'. Que ce fut un **cadeau pour** toute la Famille Salésienne, et en particulier pour les **Coopérateurs dont il** est le supérieur juridique, ses dix années de rectorat l'ont amplement démontré. Homme à la fois de pensée et d'action, il a jusqu'ici apporté à l'Association la lumière de sa doctrine salésienne (cf ses lettres sur la Famille, sur les Laïcs, sur les Coopérateurs) et l'impulsion de ses directives pratiques (présidence de la Consulte Mondiale, innombrables rencontres avec les Coopérateurs de tous les pays).

LE COOPERATEUR DANS LE REGLEMENT ET DANS LA PENSEE DE DON BOSCO

(...)

P.Stella, en résumant le labeur des nombreux essais à travers lesquels Don Bosco parvint à définir, dans le Règlement de 1876, la figure du Coopérateur, dit qu'elle est une synthèse entre les anciens Tiers-Ordres, le "religieux dans le siècle" du Père Frassinetti, le bienfaiteur et le collaborateur dont Don Bosco avait expérimenté l'utilité et l'efficacité.

Pour parvenir à cette synthèse il passa à travers six projets "formellement distincts", à savoir:

- les "salésiens externes" des premières constitutions, c'est-à-dire des vrais religieux dans le siècle mais associés aux Salésiens internes;
- les collaborateurs des Salésiens "dans les choses à faire" qui collaborent pour la catéchèse et les autres activités éducatives et pastorales;
- ceux qui aident dans le monde l'oeuvre salésienne à travers la prière et les offrandes;
- des associés sous la dépendance des Evêques et des Curés pour des oeuvres en faveur de la jeunesse et la croissance de la foi; - des hommes liés pour lutter, spécialement à travers la presse, contre anticléricaux et protestants;
- une union pour promouvoir l'élévation morale et civile de la jeunesse.

Don Bosco qui avait une capacité particulière de lire les "signes des temps" pour y adapter son action, il fut aussi sensible à d'autres influences.

Quand il parlait, dans son Règlement, de la nécessaire union entre les gens de bien, qu'il avait cherché à réaliser à travers son "Association Salésienne", c'était aussi l'impression du Congrès de Venise qui eut lieu la même année dans laquelle Don Bosco a dû éliminer de ses constitutions ce qui faisait référence aux "salésiens externes". Ceci le faisait se rappeler de son projet de 1850, de la "pieuse union provisoire" des "catholiques laïques"

qui aurait dû être "le commencement d'une grande union" dont les temps n'étant encore mûrs en avaient empêché le développement. Ce qu'il voulait faire pour ses Coopérateurs, il l'avait déjà décrit dans le Règlement des dévots de Marie Auxiliatrice en 1869, et il l'avait aussi trouvé dans le Règlement de l'Association de saint François de Sales pour la conservation de la foi publié à Gênes en 1865.

En examinant le Règlement nous y trouvons quelques passages saillants qui, ensemble, nous donnent la figure du Coopérateur.

1. Des hommes et des femmes appelés/ées à la sainteté.

Les "Salésiens externes" dont les Coopérateurs sont les héritiers légitimes devaient, selon les Constitutions, laïcs ou prêtres qu'ils fussent, "acquérir la perfection", "avoir un genre de vie étroitement chrétien", exercer "toute oeuvre de Charité spirituelle et corporelle envers les jeunes, spécialement les plus pauvres". Aussi les Coopérateurs ont comme "but fondamental" celui de "tendre à leur propre perfection, par un genre de vie qui se rapproche autant que possible de la vie de communauté", par des exercices de piété adaptés à des personnes qui s'inspirent de l'idéal des conseils évangéliques dans leur condition séculière et qui renouvellent l'idéal des Tiers-Ordres par l'exercice actif de la charité; tout cela selon un style particulier, le style salésien, parce que leur modèle est la vie salésienne et il veulent la réaliser dans leurs conditions.

2. Des personnes qui vivent dans le siècle.

Le terme "séculier" n'avait pas encore la signification spécifique de la théologie pre-conciliaire et conciliaire, mais les Coopérateurs, ainsi comme les collaborateurs qu'il eut dès 1841, "peuvent continuer à vivre dans le siècle, sans négliger leurs occupations ordinaires, au sein même de leur famille", comme "des bons catholiques qui vivent dans le siècle" et qui suivent un idéal de perfection qu'on définirait aujourd'hui "séculier", même si, à la différence des membres des Instituts Séculiers et Religieux, ils ne font pas des voeux. Ils sont donc engagés sans être consacrés, et cela sur le double versant de la vie et de l'action, et cet engagement s'exprime à travers un diplôme, un'inscription.

3. Une organisation solide.

Le Règlement rappelle que "de tout temps, on a jugé que l'union entre les gens de bien leur était nécessaire pour se soutenir mutuellement dans la pratique des bonnes oeuvres, et se préserver du mal" et que, en temps dans lesquels les gens du monde se réunissent dans le mal, il faudra encore plus que les enfants de la lumière se réunissent également entre eux. Le Règlement offre les raisons et les moyens d'une union étroite: un seul Supérieur, un lien d'unité stable: la congrégation; une "association"; au début il y a l'esprit et la mission d'un engagement commun. Les deux piliers de l'organisation unitaire sont: le supérieur salésien et l'Evêque et le curé.

4. Liens particuliers avec la Congrégation salésienne

Ils ont avec la Congrégation presque la relation des Tiers-Ordres avec le premier ordre, ils trouvent dans la Congrégation "un lien d'unité stable et sûr", ils sont associés aux Salésiens et en reconnaissent le Supérieur.

Les Salésiens considéreront les Coopérateurs comme des frères, il partageront avec eux le but, beaucoup de pratiques de piété, les biens spirituels exactement comme les "salésiens externes" des Constitutions originaires; l'âge de seize ans, elle-même, est celle des novices!

De tout cela dérive une fraternité particulière que Don Bosco exprime de la façon suivante: "Les membres de la Congrégation Salésienne considèrent tous les Coopérateurs comme des frères en Jésus-Christ et s'adressent à eux chaque fois que leur concours peut être utile à la plus grande gloire de Dieu et au bien des âmes. Les Coopérateurs, s'il en est besoin, recourront avec la même liberté aux membres de la Congrégation salésienne". Ils sont invités à "s'associer aux salésiens par des normes communes et stables".

En définitive, selon le Père Wirth, étant donné qu'ils ne peuvent pas s'appeler "confrères", les religieux de profession et les Coopérateurs au dehors des communautés, ils seront des frères les uns pour les autres.

Cette union pose les Coopérateurs à l'intérieur de la Famille Salésienne ainsi comme Don Bosco l'avait conçue, c'est-à-dire le lien n'était pas seulement très solide, mais aussi très vaste, en étendant l'union des gens de bien.

5. Invités à un apostolat direct de type salésien (la mission).

"Le but principal est l'exercice actif de la charité envers le prochain et plus spécialement envers la jeunesse exposée aux dangers du monde et de la corruption", comme l'avaient fait les premiers Coopérateurs en 1841. Cette pensée résulte évidente dans les paragraphes du Chapitre IV du Règlement de Don Bosco, "Moyen de Coopération", où, après avoir dit que les Coopérateurs sont appelés au même genre d'oeuvres que la Congrégation Salésienne, on en cite quelques-unes qui demandent un engagement et une activité personnelle; la coopération par l'aumône est reléguée - avec la prière - à la dernière place, et on ne dit pas que les aides financières doivent être données aux Salésiens, mais à l'Eglise, à l'exemple des premiers chrétiens. On parle de façon très limitée de contributions économiques.

D'ailleurs l'insistance sur "l'union entre les gens de bien", par laquelle don Bosco justifie la fondation des Coopérateurs et l'invitation à aider les évêques et les curés, s'accorderait difficilement avec l'idée de la seule aide économique. Don Bosco lui-même eut l'opportunité de préciser sa pensée le 23 février 1882 à Toulon. Ici, en parlant à un groupe de dames qui s'engageaient à aider la colonie agricole de Saint-Cyr en difficulté financière, il les remercia mais il ajouta:

"On doit bien entendre le but de la Pieuse Union; les Coopérateurs Salésiens ne doivent pas seulement recueillir les aumônes pour nos oeuvres, mais ils doivent aussi s'engager avec tous les moyens possibles pour le salut de leurs frères, et spécialement de la jeunesse. Ils cherchent donc à envoyer les jeunes à la catéchèse, aident les curés à la faire, préparent les jeunes à la communion et se préoccupent qu'ils aient les vêtements adaptés; diffusent les bons livres et s'opposent énergiquement à la lecture de la presse irréligieuse et immorale".

Don Bosco place les Coopérateurs dans la mission et au service de l'Eglise pour "préparer de bons chrétiens à l'Eglise et des honnêtes citoyens à la société civile", mais dans cette mission ils choisissent "la même moisson de la Congrégation de saint François de Sales" dont "le but principal est de travailler pour le bien de la jeunesse" et "l'exercice actif de la charité envers le prochain et plus spécialement envers la jeunesse exposée aux dangers du monde et de la corruption", comme l'avaient fait ses premiers collaborateurs dès 1841. Les engagements - on les appellerait aujourd'hui "services de la mission"-, sont énumérés au chapitre IV du Règlement et ils sont similaires à ceux que les Constitutions indiquaient aux Salésiens.

Dans le troisième Chapitre Général Don Bosco dira: "Les Coopérateurs, s'ils connaissent bien leur but, non seulement ils nous aident, mais ils accomplissent largement les oeuvres qui sont propres des Salésiens".

6. Au service de l'Eglise.

"L'Association se recommande humblement à la protection et à la bienveillance du Souverain Pontife, des Evêques, des Curés, desquels elle dépendra absolument en tout ce qui a rapport à la religion", écrivait Don Bosco, qui n'avait pas étudié l'ecclésiologie du Vatican II et de l'Eglise locale.

Dans lui, qui ne put pas imprimer le Règlement à Turin parce que l'évêque, mgr.Gastaldi, voyait dans ses oeuvres et dans ses activités un obstacle à la centralisation diocésaine, il est à remarquer le fait de placer l'Association au service des Evêques et de Curés. Le meilleur commentaire à cette affirmation l'a fait Don Bosco lui-même en 1884: "Leur vrai but direct n'est pas celui d'aider les salésiens, mais d'apporter leur aide à l'Eglise, aux Evêques, aux Curés des paroisses, sous la haute direction des salésiens pour des oeuvres bienfaites comme les catéchismes, l'éducation des enfants pauvres et choses semblables. Aider les Salésiens, c'est aider l'une seulement des oeuvres si nombreuses qui se trouvent dans l'Eglise catholique. Il est vrai que nous ferons appel à eux pour nos besoins urgents, mais ils sont (d'abord) des instruments dans les mains de l'Evêque".

Ces précisions étaient certainement fruit de l'esprit ecclésial de Don Bosco, mais elles répondaient aussi au besoin de résoudre dès début les possibilités de conflit entre les salésiens et les diocésains, entre la coopération salésienne et les organisations officielles de l'apostolat; en effet avait été commencé le mouvement qui portera à l'Action Catholique. Les rapports entre ces mouvements et les Coopérateurs ne seront pas toujours sereins et on n'acceptera pas toujours la coexistence avec eux; on dira quelquefois que les actuelles organisations laïques d'apostolat ne laissent pas de place aux Coopérateurs, ou bien qu'elles les rendent dépassés.

7. Dans la coopération salésienne il y a de la place aussi pour l'aide matériel.

Selon Don Bosco la coopération est surtout nécessaire là où "l'on manque le plus de secours moral et matériel"; au manque de moyens matériels on peut pourvoir par des aides économiques. On peut coopérer - il dit - par la prière et "fournissant au besoin de secours matériels" en vue de la solution des divers problèmes, en aidant ceux qui personnellement réalisent toutes les activités indiquées par Don Bosco en faveur du peuple et des jeunes pauvres, et qui ont besoin à ce but de secours matériels. Il s'agit donc de la possibilité d'une certaine division de tâches entre Salésiens et Coopérateurs: les premiers travaillent, les deuxièmes soutiennent économiquement, et cela répond aussi aux idées de Don Bosco sur la question sociale. Quand Don Bosco énumère ce que les Salésiens font, dans leurs pays et dans les missions, et demande l'aide des Coopérateurs, il est difficile de penser qu'il demande l'aide personnelle; les Salésiens ne peuvent pas réaliser des oeuvres et des activités sans des moyens adéquats. En effet Don Bosco dit dans son Règlement: «Les Coopérateurs n'ont aucune obligation pécuniaire fixe, mais ils feront une fois par mois ou une fois par an, telle aumône que leur suggérera leur coeur charitable. Ces offrandes seront envoyées au Supérieur pour soutenir les oeuvres dont s'occupe l'Association». C'est une phrase qui sera répétée avec peu de variations dans toutes les rédactions successives du Règlement

qui présente les activités des Salésiens comme des activités possibles grâce à l'aide des Coopérateurs.

Le schéma du Troisième Chapitre Général célébré en 1883 ne présentait pas un thème spécifique sur les Coopérateurs mais Don Bosco recommanda "que soient promues les deux conférences annuelles, dans lesquelles aura lieu une quête et sera envoyée l'aumône, et que soit expliqué clairement le but des Coopérateurs qui est celui d'aider la catéchèse, diffuser la bonne presse, envoyer les jeunes à des bons collègues. A nous, il dit, n'importe pas de recevoir cent liras de plus ou de moins, mais de viser à la gloire de Dieu. C'est pourquoi si les gouvernements ne nous empêcheront pas, le Bulletin deviendra une puissance, non pas par soi-même, mais à cause des personnes qu'il réunira. Les Coopérateurs, s'ils connaissent bien leur but, non seulement ils nous aident, mais ils accomplissent largement les oeuvres qui sont propres des Salésiens". Auparavant il avait dit que "le Bulletin est écrit pour nous et pour les Coopérateurs, qui veulent connaître parfaitement nos oeuvres". Le texte est intéressant parce qu'on voit que Don Bosco ne pensait pas à un numéro restreint de Coopérateurs, qui s'identifieraient avec les lecteurs du Bulletin dont il veut qu'il y ait une diffusion très répandue. Il n'exclut pas l'aide matérielle des Coopérateurs, tout en insistant sur leur caractère apostolique.

LE COOPERATEUR DANS LES CHAPITRES GENERAUX DE LA CONGREGATION SALESIENNE

Les Chapitres généraux ont contribué de plusieurs façons à l'évolution de la figure du Coopérateur, en insistant avec les Salésiens sur la volonté de Don Bosco, en poursuivant le travail de l'organisation, en promouvant la diffusion du mouvement, en modifiant de façon significative, selon les exigences du moment, les normes pour les Salésiens sur le travail et la même définition de Coopérateurs.

Dans le premier Chapitre, qui s'est déroulé en 1877, un an après la publication du Règlement, les délibérations répètent pour les Salésiens à la lettre la définition des Coopérateurs donnée par Don Bosco.

Dans les Chapitres généraux suivants, dans lesquels il y a presque toujours un thème sur les Coopérateurs, les délibérations conservent une fidélité substantielle au règlement des Coopérateurs: recherche, formation, apostolat, aide à la Congrégation "quand elle soit dans la gêne".

Du Chapitre Général III (1883) sortirent les "Normes Générales pour la Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens" parmi lesquelles la norme que chaque directeur choisisse les bienfaiteurs et les connaissances les plus dignes, et les fasse Coopérateurs, en leur procurant le Bulletin, organe des Coopérateurs Salésiens: c'est d'ici que commence l'identification "officielle" entre les lecteurs du Bulletin Salésien, Coopérateurs et Bienfaiteurs.

Une certaine importance eut le Chapitre Général VII (1895) dans lequel Don Rua voulut qu'on définisse les rapports entre Coopérateurs et Maisons salésiennes; on peut constater l'effort d'engager et de convaincre les salésiens à travailler pour les Coopérateurs qui dépendent du Centre de Turin.

Dans le Chapitre Général IX de 1901 on institue des "correspondants provinciaux" et des "responsables locaux" et un "bureau central" dont le responsable est le Préfet Général, Don Rinaldi, avec trois conseillers: le directeur du bulletin, le secrétaire général, Don Trione, le propagandiste et

chef de la correspondance. C'est donc à partir de cette date que le direct responsable des Coopérateurs Salésiens chez le Chapitre Supérieur sera le Préfet Général, jusqu'à 1947 quand on établit qu'en prenne soin un des Conseillers Généraux.

Le Chapitre X, en réunissant toutes les délibérations des divers chapitres généraux par rapport aux Coopérateurs, vota les "Normes aux Salésiens pour la Pieuse Union des Coopérateurs", insérées dans les règlements de 1906 et en vigueur jusqu'à 1920 quand, après le Congrès, fut préparée une "appendice" au règlement, approuvée par Don Albera et qui devrait être discutée au cours du Chapitre Général XII.

Le Chapitre Général XI de 1910 élu comme Recteur Majeur Don Albera et Don Rinaldi resta Préfet Général. Successivement à cause de la guerre toutes les organisations subirent le contrecoup.

La publication du Code de Droit Canonique (1917) porta à la révision des Constitutions et des Règlements avec des innovations aussi pour les Coopérateurs. Les traita le Chapitre Général XII, dans la deuxième commission, présidée par Don Rinaldi et ayant comme rapporteur Don Trione. Des notes trouvées dans les archives on peut apprendre que ce Chapitre souligna la nécessité "de ne pas dépasser les bornes du Règlement et de l'esprit de la Pieuse Union sans embrasser les oeuvres spécifiques d'autres organisations"; c'est là peut-être une allusion à l'action catholique et aux nombreuses organisations d'apostolat social et religieux? Une motion demanda et obtint de rendre obligatoire la constitution de bureaux provinciaux et locaux tandis qu'on recommandait "l'organisation externe".

A l'égard de l'action apostolique des Normes de coopération votées par le Congrès innovateur de 1920, la commission les loua et les recommanda aux Coopérateurs, mais "non pas comme des règles de la Pieuse Union". D'autres notes nous font entendre qu'il y eut des personnes qui insistèrent en vain sur la dimension apostolique de la Pieuse Union et sur la position des Coopérateurs par rapport aux Evêques; en outre Don Rinaldi exprima le voeu que les Evêques jugeassent les Coopérateurs exempts de leur juridiction, étant donné que "l'association des Coopérateurs est un peu particulière". On parle ailleurs du type de Coopérateur qui a ressorti mais il s'agissait sans aucune doute d'un pas en arrière.

Les Chapitres XIII (1929), XIV (1932) dans lequel est élu Don Ricaldone et XV (1938) traitent surtout les urgences de la formation pour le boom des vocations et des oeuvres et pour les missions et ils ne s'occupent pas des Coopérateurs.

En 1947 Don Ricaldone pensa qu'il était arrivé le temps du relance. L'extraordinaire développement des oeuvres salésiennes d'une part rendait urgente le besoin d'aide matériel, surtout après les désastres de la deuxième guerre mondiale; de l'autre, l'attention de plus en plus grande de l'Eglise et du Pape pour l'apostolat des laïcs et pour l'Action Catholique constituaient un problème et attiraient l'attention de Don Ricaldone. Le Chapitre adhéra à sa demande d'un Conseiller Supérieur pour les Coopérateurs et pour la Presse et il choisit Don Fedrigotti. Le relance aura sa première manifestation dans un Congrès en septembre de 1952, en reprenant la ligne interrompue en 1930.

Le 25 novembre 1952 mourut Don Ricaldone et le XVII Chapitre Général élu comme Recteur Majeur Don Ziggiotti, et conseiller des Coopérateurs Don Resende Costa, auquel en 1953 succéda Don Ricceri.

Avec la participation des Coopérateurs au Congrès Mondial de l'Apostolat des Laïcs (1951), était commencée la "deuxième âge d'or" du renouvellement qui poursuivait avec le Congrès de 1952, avec la "Magna Charta" de Pie XII et une circulaire de Don Ziggiotti en 1955. Pendant le Chapitre

Général XVIII (1958) tout ce qui concernait les Coopérateurs fut rediscuté à fond sous la présidence de Don Ricceri.

Les "préambules doctrinaux" du Chapitre remontent aux "Salésiens externes" des Constitutions de 1864, et aux affirmations de Don Bosco à l'égard de la formation, de la mission salésienne et de l'engagement apostolique du Coopérateur dans l'Eglise, sous la direction des Salésiens.

"Pour bien comprendre l'authentique figure du coopérateur salésien et pour éviter des dangereuses confusions" on propose la distinction claire entre les "bienfaiteurs (ceux qui bénéficient de n'importe quelle façon les oeuvres salésiennes) et les Coopérateurs, des vrais chrétiens actifs qui appliquent une méthode de vie spirituelle et qui développent un programme d'apostolat dans l'esprit salésien. Suivaient "Normes et Directrices" très concrètes pour la convenable divulgation entre les confrères de la "notion exacte de la Pieuse Union" à travers la lecture de sources et d'oeuvres, les réunions d'étude, les conférences à jeunes, anciens élèves, bienfaiteurs et amis.

Après un cadre synthétique de l'organisation aux divers niveaux, on précise les devoirs des Provinciaux, "auxquels la Pieuse Union est confiée" et qui doivent sentir "toute la responsabilité de ce mandat", et prendre les opportunes mesures d'organisation, de propagande et de liaison avec le Conseiller Central, auquel chaque année ils devront rendre compte.

Le Provincial doit diffuser, à travers son Délégué, la Pieuse Union aussi là où n'existent pas les Maisons salésiennes "en mettant en relief les avantages qui en résultent pour les Paroisses et les Diocèses, pour l'éducation des jeunes et pour toute l'action sociale"; ces Centres, là où ils ne peuvent être soignés par les Salésiens, seront confiés aux Décurions.

Au niveau local est responsable le Directeur aidé par un Délégué local nommé par le Provincial.

On a mis l'accent sur la formation chrétienne et salésienne, sur la "mission catholique de La Pieuse Union à service de l'Eglise" qui doit être bien illustrée au clergé, pour en faciliter l'existence dans les Paroisses, à partir de celles salésiennes.

Il y a aussi quelque écho intéressant des discussions capitulaires. On dit, par exemple, que Supérieurs et Chapitres n'ont pas manqué de donner des normes, qui au contraire n'ont été pas exécutées et ce fut ainsi qu'on réduisit "à une fonction économique la tâche du Coopérateur ... qui fut par conséquence dégradée et limitée".

On souligne en outre que l'engagement du Coopérateur n'est pas seulement celui de faire connaître et mettre en pratique dans quelques milieux notre système éducatif, mais il est plus vaste, même s'il est bon que les Coopérateurs aient une connaissance plus adéquate de la méthode éducative de Don Bosco. A une demande précise le Conseiller pour les Coopérateurs répondit que la définition de l'art.406 des Règlements de 1924 devra être corrigée, "compte tenu de la pensée de Don Bosco et des Papes". On rappelle enfin qu'"il ne suffit pas de recevoir le Bulletin pour être Coopérateurs, il faut le diplôme".

Après le Chapitre, les activités reprirent leur rythme avec des efforts considérables pour la formation des cadres, surtout des Délégués Salésiens, et une vaste propagande. On arrive ainsi au Chapitre Général XIX, qui traita les Coopérateurs dans la troisième commission "Apostolat non juvénile", présidée par Don Ricceri; la deuxième sous-commission étudia Coopérateurs et Anciens Elèves: en était le rapporteur Don Antonio Marrone. L'historique nous dit que "le document des Coopérateurs fut approuvé par acclamation, sans aucune discussion, en hommage à Monsieur Don

Ricceri, ex Conseiller Général des mêmes Coopérateurs". Cette circonstance était très importante pour diverses raisons.

Le document contient les idées rénovatrices et le résultat de l'expérience décennale de Don Ricceri; malheureusement le fait qu'il ne fut pas discuté le priva de perfectionnements utiles et de quelle plus grande autorité, qu'une votation capitulaire lui aurait donnée par rapport à la Congrégation.

Le document, dans la perspective de la "Lumen Gentium" sur les laïcs - (le décret "Apostolicam Actuositatem" n'a pas été encore publié) - affirme que l'invitation de l'Eglise à organiser l'apostolat des laïcs trouve "parfaitement sensible" la Congrégation, qui répond en rappelant que Don Bosco créa les Coopérateurs "avec des buts éminemment apostoliques" et préconisa, comme le dit Pie XII, "avec l'intuition du génie et de la sainteté, celle qui devait être plus tard la mobilisation des laïcs contre l'action du monde, ennemi de l'Eglise" et donna commencement à un mouvement qui "sous les signes de l'institution salésienne" a les caractéristiques de l'Action Catholique, sous la guide qui revient "pour divin mandat" à la hiérarchie.

Le soin des Coopérateurs - qui forment ... "une irremplaçable force intégrative de la mission que l'Eglise confie aux Salésiens" et qui multiplie les possibilités de service ecclésial de la Congrégation - est "un juste domaine de travail qui engage", "un devoir ecclésial", outre que "un intérêt salésien".

A l'appui de ces affirmations on cite Don Bosco, "tous les Chapitres Généraux", et les discours de Pie XII et de Jean XXIII (à l'occasion du pèlerinage des Coopérateurs le 31 mai 1962).

La partie des dispositions inculquait le devoir d'approfondir la nature authentique de la Pieuse Union, dont "l'ignorance ou la fausse connaissance" a conduit à "des erreurs dans l'orientation pratique" et dans les révisions mêmes qu'on a apporté dans le passé aux Constitutions et aux Règlements.

On souhaite des Délégués avec des qualités, du temps et des moyens pour animer les Coopérateurs. Ceux-ci rendront leurs maisons des centres rayonnants d'action salésienne et pourront développer aussi des activités de soutien dans les communautés éducatives. Etant donné que le but de l'éducation chrétienne est le chrétien apôtre et depuis le temps de Don Bosco la Congrégation répond à ce but avec la Pieuse Union, on souhaite qu'"aux meilleurs anciens élèves on propose de devenir Coopérateurs". On souhaite enfin une "spéciale section juvénile" qui offre des formes et du style appropriés à la mentalité des jeunes.

Voici un petit mais significatif signe de renouvellement: même si dans les actes officielles reste la dénomination de "Pieuse Union", on peut user le seul terme de "Coopérateurs Salésiens".

Don Giovanni Raineri

LA "MAGNA CHARTA" DES COOPERATEURS (Pie XII)

LE COMMENCEMENT D'UNE AGE NOUVELLE

En 1950 Don Ricaldone nomma le neuf Secrétaire Général, Don Favini, qui intéressa Pie XII à la Pieuse Union et prépara en 1952 un congrès qui marqua le commencement d'une âge nouvelle pour les Coopérateurs.

L'année précédente - voici un signe des temps - les Coopérateurs avaient participé au Congrès Mondial de l'Apostolat des Laïcs "en accueillant avec plaisir l'invitation du Président, Monsieur Vittorino Veronese". L'invitation n'était pas seulement un signe de reconnaissance; mieux encore elle devenait un engagement à entrer de plus en plus résolument dans le mouvement de promotion du laïcat catholique.

Don Ricaldone mourut le 25 novembre de 1951, mais en s'approchant le 75ème anniversaire du Règlement des Coopérateurs, il avait déjà préparé la lettre que chaque année en janvier le Recteur Majeur adresse aux Coopérateurs et aux Coopératrices des pages du Bulletin Salésien; dans cette lettre il convoqua, à l'occasion de l'année jubilaire, le Congrès à réaliser à Rome en septembre 1952. Les thèmes du Congrès étaient trois: 1° Coopération aux oeuvres salésiennes; 2° Le Système éducatif de Don Bosco; 3° Coopération à l'apostolat universel de l'Eglise. Aujourd'hui on préférerait intervertir l'ordre des thèmes; le troisième thème était en effet un "signe des temps" et il irait le premier.

Le 1° août Don Renato Ziggiotti fut élu Recteur majeur. Dans sa première salutation, il écrit: "Vous ... soyez toujours notre valable soutien, avec vos prières, avec votre aide et surtout en portant dans le milieu où le Seigneur vous a voulu, l'esprit de saint Jean Bosco, c'est-à-dire l'amour envers la jeunesse nécessiteuse, le zèle pour la vie chrétienne, l'aide aux prêtres et aux pieuses associations, la générosité envers les pauvres et le respect pour les autorités constituées pour le bon ordre de la société".

Le Congrès eut lieu dans l'auditorium du "Palazzo Pie", de façon solennelle, avec des conférences sur les trois thèmes - mais sans aucune discussion -, des manifestations de masse, des célébrations officielles du 75ème anniversaire, la pose de la première pierre du Temple de Don Bosco, des réceptions dans des oeuvres salésiennes de Rome, la messe d'or du Cardinal Protecteur. Le discours de Pie XII le jour 12 septembre à Castelgandolfo, se peut vraiment considérer comme le point culminant du Congrès et la parole d'ordre pour un notable changement de perspective quant à la manière de concevoir la coopération salésienne.

Le Pape, en déclarant les Coopérateurs Salésiens "auxiliaires très efficaces de la providentielle Action Catholique", expliquait cette affirmation de la façon suivante: "Vous n'ignorez pas ... que votre Pieuse Union, insérée dans la souche féconde de la famille religieuse de saint Jean Bosco et participant à sa multiforme activité et à ses biens spirituels, n'a pas toutefois pour son but immédiat celui d'aider la Congrégation dont vous prenez le nom, mais plutôt de prêter l'aide aux Evêques, aux Curés, sous l'haute direction des salésiens; et cela dans les oeuvres de bienfaisance, c'est-à-dire dans la catéchèse, l'éducation des jeunes et des oeuvres similaires".

Successivement Pie XII faisait allusion à l'apostolat, au témoignage, à la prière, à l'esprit salésien comme règle de vie spirituelle, à la vocation à la sainteté, au caractère de troisième ordre - "avec la différence que dans les troisièmes ordres on mit en plus grand relief l'élément de la piété, en vous, au contraire, le facteur de la charité -, à la sécularité.

Le Pape souhaite, enfin, que les Coopérateurs, tout en étant orgueilleux de leur glorieuse histoire, se rappellent "surtout les responsabilités et l'engagement qui vous lie devant Dieu et devant les hommes pour collaborer à établir et diffuser le Royaume de Dieu sur la terre".

En définitive, parmi les trois thèmes du Congrès, le Pape saisit surtout le troisième, celui concernant la collaboration à l'apostolat universel de l'Eglise, en exhortant les Coopérateurs à entrer résolument dans cette voie, comme "auxiliaires" - donc en deuxième ordre - de l'Action Catholique. Pie XII n'ignorait pas certainement la spiritualité et l'action salésiennes; mais il plaçait toutes les deux dans une perspective ecclésiale; quant à l'aide matérielle aux oeuvres salésiennes on ne parlait pas du tout.

Les Salésiens considèrent le discours de Pie XII comme "la magna charta" du mouvement des Coopérateurs. Leurs activités successives démontrent que ce discours fut accepté, approfondi, médité, comme un motif de renouvellement apostolique et spirituel. Les Coopérateurs ne cessèrent pour cela de se sentir liés de façon particulière aux Salésiens, envers lesquels ils continuèrent aussi à adresser leur bienfaisance. Les affirmations de Pie XII devinrent une espèce de justification de la raison d'être des Coopérateurs face à ceux qui pensaient que la naissance et l'affirmation de l'Action Catholique en tant qu'organisation officielle de l'apostolat des laïcs rendit désormais inutiles les autres mouvements ou les plaça dans une position tout à fait secondaire.

Le discours du Pape n'était pas donc seulement un rappel au caractère apostolique du Mouvement des Coopérateurs, mais l'affirmation de son placement légitime parmi les autres mouvements apostoliques internationaux du laïcat. Les doutes restants seront définitivement résolus par le Concile Vatican II que dans le décret sur l'apostolat des laïcs déclarera légitime la pluralité des organisations apostoliques des laïcs.

Don Giovanni Raineri

LE TOURNANT: LE CHAPITRE GENERAL SPECIAL

Le Chapitre Général Spécial a "restauré" définitivement la figure du Coopérateur Salésien à travers la réflexion sur la Famille Salésienne et, dans ce domaine, sur l'identité du Coopérateur.

Le long travail du Chapitre, qui a vécu aussi des moments de dialogue difficile, fut récompensé à la fin par la rédaction de deux déclarations (Document 18): ce document a représenté la nouvelle conscience du Coopérateur.

Le Document 18 dont le titre est "Les Coopérateurs Salésiens" est, en réalité, une double déclaration:

- la première est la déclaration du CGS aux coopérateurs en réponse à leur message du juillet 1971;
- la deuxième comprend des directives pratiques pour réveiller dans les Salésiens l'intérêt et l'engagement envers les Coopérateurs.

Dans leur message les Coopérateurs avaient dit aux Salésiens:

"Bien conscients d'appartenir à l'unique famille salésienne par notre commun fondateur, par le but auquel nous tendons ... nous renouvelons notre disponibilité totale, dans le sillage et sur l'exemple des premiers collaborateurs de Don Bosco, et nous affirmons notre volonté de revitaliser notre Association pour que finalement se réalise le projet génial si cher à notre fondateur. ... Nous attendons donc de ce chapitre des indications claires sur la place exacte des coopérateurs dans le cadre de la famille salésienne..."

Pour notre association, ce chapitre est d'une importance historique: c'est le cas de dire: «Ou maintenant, ou plus jamais»".

Le Document 18 répondait amplement à ces attentes. On y trouve la définition du Coopérateur que nous pouvons appeler sans doute la définition du tournant, devenue désormais classique.

1. La définition du Coopérateur.

"Le Coopérateur, dans la pensée première de Don Bosco, est donc un véritable salésien dans le monde, c'est-à-dire un chrétien, laïc ou prêtre, qui, bien que sans le lien des voeux religieux, répond à sa vocation personnelle à la sainteté en s'engageant dans une mission auprès de la jeunesse populaire selon l'esprit de Don Bosco, au service de l'Eglise locale et en communion avec la Congrégation salésienne" (730).

Quelles bonnes étrennes pour les Coopérateurs!

2. Contenus de la définition.

Nous pouvons affirmer que la définition contient les éléments principaux d'un Coopérateur renouvelé, surtout en considérant le contexte immédiat:

2.1. une authentique vocation apostolique salésienne, spécifique, de "Salésien Coopérateur", de "véritable salésien dans le monde" séculier, laïc ou prêtre, appelé et éclairé par l'Esprit Saint;

2.2. un appel à la sainteté, à atteindre selon la règle de vie spirituelle salésienne;

2.3. un appel à un apostolat à réaliser selon le style salésien adapté aux séculiers, c'est-à-dire:

* agilité et liberté, rapidité et efficacité, sensibilité aux besoins et intuition des moyens d'intervention;

* la présence des Salésiens auprès de la jeunesse et du peuple est "constitutionnelle" pour les Coopérateurs: en effet, en tant que laïcs ils sont au milieu des jeunes et du peuple dans les situations concrètes où ils se trouvent;

* un apostolat qui se réalise dans l'unité, "de une seule famille", unie "par les liens de la charité fraternelle" pour viser au même but et pour employer les mêmes moyens de l'atteindre;

2.4. un service de l'Eglise locale même si en collaboration directe avec les Salésiens, compte tenu que la Congrégation elle-même est au service de l'Eglise locale;

2.5. "Communion avec la Congrégation salésienne" qui inclut certainement beaucoup d'éléments communs aux niveaux surnaturel, spirituel et humain, à savoir: la consécration baptismale, la vocation et mission, l'esprit, la fraternité apostolique et par conséquent la co-responsabilité, le dialogue, la vie communautaire, l'échange, la pastorale d'ensemble, le «style de famille» caractéristique de Don Bosco;

Le Recteur majeur lui-même, tout en gardant sa position de supérieur, accomplit un service d'unité et de communion des Coopérateurs entre eux-mêmes et avec les autres Groupes de la Famille.

3. Le changement de mentalité: les principes de base.

Pour donner la notion globale du "changement de mentalité" demandé par le Chapitre Général et donc pour avoir une idée plus précise de la nouvelle figure du Coopérateur, la déclaration souligne d'autres éléments importants, en particulier en ce qui concerne les rapports avec la Congrégation.

3.1. La socialisation et la promotion des laïcs sont les fondements de la co-responsabilité entre prêtres, laïcs et religieux, et cela garantit une plus riche unité de la Famille: les Coopérateurs ne se considèrent plus de simples récepteurs et exécutants, mais ils sont conscients d'apporter leur contribution indispensable et nécessaire à aider la Famille, à faire "église" et à accomplir la mission.

C'est pourquoi il faut une conscience de leur identité de séculiers, à côté de celle des Salésiens religieux, le sens de la complémentarité à l'intérieur de la même vocation, de leur présence irremplaçable afin que les Salésiens soient réellement ce que Don Bosco veut, c'est-à-dire lien d'unité, centre propulseur, incitation à la fidélité, témoins de l'esprit des conseils évangéliques; afin que les Coopérateurs puissent vraiment animer les réalités terrestres par les valeurs évangéliques et salésiennes c'est-à-dire en vivant dans le siècle, dans la mesure du possible, les mêmes valeurs que les Salésiens vivent dans la vie commune.

3.2. En conséquence, les Coopérateurs sont les "premiers et nécessaires collaborateurs, spécifiquement différents des autres collaborateurs laïcs"; les Salésiens sans les Coopérateurs ne seraient pas ce que Don Bosco a voulu qu'ils soient.

3.3. Par rapport aux engagements de la mission le CGS recommande ceux que Don Bosco a voulu, mais, dans la ligne de la fidélité dynamique, attentive aux "signes des temps", il souligne des nouvelles perspectives c'est-à-dire: la "catéchèse dans une société sécularisée", l'attention aux problèmes concernant la famille dans un contexte pluraliste, la promotion des vocations, même "religieuses et laïques", les missions et le laïcat missionnaire, la collaboration dans les oeuvres éducatives de la Congrégation. D'autres engagements sont tout à fait nouveaux: l'action pour la justice dans le monde, la prise d'oeuvres et d'activités en tant que responsables directs, la promotion et la valorisation des moyens de communication sociale.

(N.B. Cet article ne substitue pas une lecture attentive du Document 18 du CGS qui est une source indispensable pour une information adéquate sur l'identité du Coopérateur aujourd'hui).

LES CHAPITRES XXI, XXII, XXIII

Les trois Chapitres qui suivent le Chapitre XX n'ajoutent pas des définitions doctrinales sur le thème des Coopérateurs; ils ont cherché plutôt d'appliquer à la réalité les implications des Chapitres précédents. Ceux-ci en effet ont porté à une vision renouvelée du Coopérateur et demandent que les principes doctrinaux deviennent vie.

1. Le Chapitre Général XXI

Dans son exposé au Chapitre Général XXI (1978) Don Ricceri disait: "On remarque un intérêt de plus en plus grand dans le monde salésien tout entier, et dehors aussi, pour le Coopérateur et son

renouvellement; mais il est juste de noter quelques situations qui, s'on ne les voient pas, peuvent en empêcher le chemin.

1.1. Il y a encore une insuffisante mentalisation, au niveau des communautés et de chaque confrère, envers cette branche de la Famille Salésienne. Dans beaucoup de milieux on craint que leur réorganisation puisse faire perdre de nombreux bienfaiteurs, qui sont maintenant considérés les Coopérateurs ... (évidemment sur ce point on n'a compris pas encore le CGS).

1.2. On fait quelquefois un choix pas prudent de Délégués, quant aux qualités humaines, religieuses, salésiennes qui leur sont nécessaires pour animer les groupes rénovés (en particulier en ce qui concerne le mouvement juvénile), et quant aux moyens, au prestige, au temps, à l'autorité qu'on demande pour leur travail.

1.3. Il existe encore une insuffisante information donnée aux Salésiens, au cours de leur période de formation, sur les Coopérateurs Salésiens et sur leur priorité par rapport aux autres mouvements apostoliques.

1.4. Aux jeunes des centres juvéniles, des oratoires, des paroisses, des collèges, des pensionnats, etc., on ne présente pas de façon adéquate l'engagement apostolique des laïcs qui pourrait porter à ce choix authentiquement salésien: on peut dire le même à l'égard des anciens élèves, des leaders de nos activités, des collaborateurs laïques...

1.5. Les communautés salésiennes sont peu sensibles en ce qui concerne le devoir, leur demandé par les Constitutions et les Règlements, de prendre soin des Coopérateurs et de les co-responsabiliser dans les activités salésiennes. Une collaboration que surtout les Jeunes Coopérateurs ont offert de façon explicite. On doit ajouter une insuffisante connaissance des Coopérateurs par les Evêques et les curés qui, par conséquent, sont peu présents dans les organismes et les activités apostoliques des Eglises locales, - selon ce qui a ressorti des conclusions du Congrès.

Le Chapitre Général XXI, en approfondissant le thème "Les Salésiens évangélistes des jeunes", se vit dans la nécessité de parler de la Famille Salésienne, porteuse globale du charisme et de la mission de Don Bosco, et de façon plus particulière des deux groupes de Coopérateurs et des "anciens-élèves qui ont fait le choix de l'évangélisation".

Le Chapitre affirme, par conséquent, qu'on fera des efforts plus grands en ce qui concerne la formation de ces laïcs et il souhaite qu'ils soient présents dans les moments les plus significatifs de la vie salésienne des SDB et dans les organismes de co-responsabilité éducatrice et pastorale.

Il propose, enfin, quelques orientations à réaliser:

- les Provinciaux au niveau de la province et les Directeurs de Communautés locales doivent prendre soin de "redonner à la communauté la dimension de noyau animateur de ces forces spirituelles et apostoliques. Pour ce service privilégié il convient qu'ils choisissent comme Délégués les confrères qui ont les qualités et la formation appropriées.

- selon un plan fixé d'un commun accord entre les Conseils respectifs (Salésiens, Coopérateurs, Anciens Elèves) dans les six années prochaines le Provincial doit faire connaître aux communautés les lignes concernant la pastorale des vocations et de la formation des Coopérateurs et des Anciens Elèves, et doit établir les moyens et les forces concrètes selon lesquels ils seront associés de façon co-responsable à quelques initiatives d'évangélisation.

- les "Salésiens s'engagent à former les animateurs de la Famille Salésienne, à partir des phases initiales de la formation, en ce qui concerne la connaissance de la Famille Salésienne et l'assimilation de ses valeurs".

2. Le Chapitre Général XXII

Le but spécifique du Chapitre Général XXII a été la "révision des Constitutions et des Règlements en vue de l'approbation finale".

Le thème de la Famille Salésienne et de ses groupes fut traité seulement du point de vue des textes constitutionnels et réglementaires avec "une recherche passionnée et un sérieux effort de clarification".

Voici les articles constitutionnels et réglementaires.

"De Don Bosco tire son origine un vaste mouvement de personnes qui, de plusieurs façons, travaillent pour le salut des jeunes. Don Bosco lui-même, outre la Société de saint François de Sales, fonda l'Institut de Filles de Marie Auxiliatrice et l'Association des Coopérateurs Salésiens qui, en vivant dans le même esprit et en communion entre eux, continuent la mission commencée par lui, avec des vocations spécifiques différentes.

Avec ces groupes et d'autres qui sont nés successivement nous formons la Famille Salésienne. A l'intérieur d'elle, par volonté du Fondateur, nous avons des responsabilités particulières, à savoir: maintenir l'unité de l'esprit et stimuler le dialogue et la collaboration fraternelle pour un enrichissement réciproque et une plus grande fécondité apostolique". (Const. art. 5)

"Le Conseiller pour la Famille Salésienne et pour la communication sociale a la tâche d'animer la Congrégation dans les deux secteurs. Aux termes de l'article 5 des Constitutions il promeut la communion des divers groupes en respectant leur spécificité et leur autonomie. En outre il oriente et assiste les provinces, afin que dans leur territoire se développent, selon les statuts respectifs, l'Association des Coopérateurs et le mouvement des Anciens Elèves". (Const. 137)

"Chaque communauté doit sentir le devoir de soutenir et développer l'Association des Coopérateurs Salésiens au profit de l'Eglise. Elle doit contribuer à la formation de ses membres, faire connaître et promouvoir cette Association, surtout parmi les jeunes les plus engagés et les collaborateurs laïcs". (Regol. 38)

"La communauté doit maintenir des relations d'amitié avec les Anciens Elèves avec une attention particulière aux plus jeunes.

Elle doit s'intéresser d'eux en favorisant des occasions de rencontre, de formation et de collaboration. Elle doit encourager et soutenir l'Association des Anciens Elèves de Don Bosco et avec elle la communauté doit chercher de rapprocher ceux qui s'en sont éloignés. La communauté doit aider ceux qui sont plus sensibles aux valeurs salésiennes à mûrir la vocation de Coopérateur". (Regol. 39)

3. Le Chapitre Général XXIII

En traitant le thème de l'éducation à la foi, le Chapitre a vu la nécessité d'inviter les Salésiens à vivre "de façon active et mise à jour la communion d'orientations et d'initiatives propres de l'Eglise". Une des priorités pastorales de l'Eglise est l'implication et l'animation des laïcs.

Le Chapitre a souligné deux domaines précis pour l'animation et l'implication des laïcs "celui de la communauté éducatrice-pastorale et celui de la Famille Salésienne".

En ce qui concerne la ligne d'action, on demande le programme provincial de formation des laïcs, en ayant un soin particulier pour la formation des membres de la Famille Salésienne.

José Reinoso

CONCLUSIONS

sur le thème "l'Association des Coopérateurs dans la période 1876-1976 à travers les Chapitres Généraux SDB".

1. Dans l'histoire de ce première siècle de vie de la Pieuse Union des Coopérateurs on peut distinguer quatre périodes.

1.1. Du Règlement de Don Bosco jusqu'à 1920

La Pieuse Union s'étend et conçoit la coopération salésienne surtout comme un chemin côte à côte et comme une aide, spécialement économique, aux activités salésiennes; mais peu à peu, grâce à son lien avec la hiérarchie à travers les Directeurs et les Décurions, surtout là où il n'y a pas des maisons salésiennes elle développe l'engagement apostolique dans l'Eglise, particulièrement au niveau local.

1.2. Du Congrès de Turin (1920) au Chapitre Général XVII (1947)

Prévaut la collaboration avec la Congrégation, surtout en forme d'aides économiques à l'extraordinaire épanouissement d'activités salésiennes. La Pieuse Union est de quelque façon étrangère aux mouvements apostoliques laïques qui se renforcent dans l'Eglise au cours de cette période. La guerre produit une certaine pause.

1.3. De 1947 au XX Chapitre Général

Sous la pousse des mouvements apostoliques laïques, de la nouvelle théologie de l'Eglise et des ferments du Concile, la pieuse Union se renouvelle en se donnant la physionomie d'un mouvement international d'apostolat dans le style salésien et, grâce à des interventions du Pape et au pluralisme reconnu par le Concile elle obtient une pleine nationalité dans l'Eglise; la nouvelle conception porte les Coopérateurs à demander - et à obtenir - une plus grande autonomie, co-responsabilité, décentralisation par rapport à la Congrégation, dans les Conseils provinciaux et nationaux.

1.4. A partir du Chapitre Général Spécial

La relance en cours et les perspectives de la Famille Salésienne au service de l'Eglise locale renouvellent les rapports entre la Pieuse Union (Association) et la Congrégation. Même si l'on ne refuse pas les bases traditionnelles, constitutionnelles et juridiques, on cherche leur fondement dans

les valeurs de "communion", dans la spécificité de la commune vocation, esprit et mission, en vue d'un échange fraternel de biens spirituels et de service. Cela a pour but un renouvellement spirituel plus incisif et un travail commun plus fructueux et efficace.

2. La confrontation du Coopérateur du CGS XX avec celui que Don Bosco avait tracé, nous suggère quelques considérations

2.1. Reste et se renforce l'engagement de sanctification personnelle, non seulement par les moyens (retraites, exercices, réflexion et révision de vie) mais surtout par le sens vif d'une vocation à connaître et à suivre, d'un esprit à approfondir et à mettre en pratique, d'un engagement à assumer; naissent des écoles de formation et des cérémonies de la "promesse", retour évident à une idée de Don Bosco. Le programme de formation laïque salésienne et le volume de littérature demandés par le Chapitre Général Spécial développeront de plus en plus cette tendance déjà codifiée par le Nouveau Règlement.

2.2. La "sécularité" enrichit "celui qui vit dans le monde et dans ses ordinaires occupations" comme un engagement spécifique et une vocation de "vrais salésiens dans le monde". Dans la sécularité on récupère aussi les Coopérateurs prêtres et s'ouvre la perspective des Instituts séculiers salésiens, surtout si l'on pense aux VDB nées de la branche des "zélatrices" au temps de Don Rinaldi: de la sécularité engagée à celle consacrée!

2.3. La décentralisation, le pluralisme, la flexibilité, la plus grande autonomie, la coresponsabilité, la représentativité: ces dimensions d'une part répondent aux exigences de la socialisation et permettent une insertion active dans la Famille Salésienne, entendue comme une plus vaste "union des bons", en assimilant l'Association des Coopérateurs au nouveau visage de l'Eglise et aux exigences de la communion; de l'autre ces dimensions ne blessent pas l'unité, mais la renforcent en la basant sur des valeurs plus senties et durables, c'est à-dire sur l'exigence commune de rechercher une unité institutionnelle de la Famille.

2.4. L'union avec la Congrégation passe à travers l'unique Fondateur et ses intentions, à travers l'unité d'esprit, de mission et l'appartenance à la Famille Salésienne, à travers la conscience de l'impossibilité d'être soi-même sans les autres avec lesquels se confronter, communiquer, dialoguer, collaborer. En cette perspective on donne une nouvelle importance au Recteur Majeur en tant que supérieur représentant de Don Bosco et coeur de la Famille salésienne, et en même temps une plus claire distinction des rôles accroît le besoin d'être unis afin que chacun se réalise de façon complète.

2.5. La volonté de Don Bosco de servir l'Eglise se fortifie avec des nouveaux apports théologiques et salésiens. Le Coopérateur non seulement travaille dans l'Eglise, mais il l'enrichit avec la dimension séculière du charisme dont il est porteur. Il contribue aussi à la naissance d'un courant spirituel salésien, une nouvelle option offerte aux âmes, et d'un service spécialisé en faveur de la jeunesse et du peuple - à l'intérieur de la mission de l'Eglise, selon un style pastoral inspiré par Don Bosco.

2.6. Le Coopérateur s'offre à l'Eglise pour une mission spécialisée auprès des jeunes et des pauvres, qui représentent le choix, la "moisson" de Don Bosco. L'Eglise elle-même considère ces deux catégories avec un intérêt renouvelé: les jeunes parce qu'ils sont le futur, les pauvres, parce qu'ils sont les premiers destinataires de l'Evangile. Les Coopérateurs réalisent la mission avec un style

spécifique, inspiré par l'humanisme chrétien de Don Bosco, qui respecte pleinement les valeurs humaines. Cela est la caractéristique de l'Eglise missionnaire du Vatican II.

2.7. La coopération directe avec la Congrégation se présente de plusieurs façons: la prière, l'échange de biens spirituels - cela est bien davantage de la concession de faveurs spirituels qu'on obtient avec l'inscription - l'animation réciproque au renouvellement et à la fidélité. La distinction entre Bienfaiteurs et Coopérateurs n'exclut pas l'aide économique aux initiatives de la Congrégation comme acte de solidarité entre les groupes d'une même Famille; cette distinction ajoute plutôt la co-responsabilité dans les diverses activités jusqu'à assumer et gérer des oeuvres des salésiens.

L'HISTOIRE EST UNE ECOLE POUR LA VIE

La présentation du développement de l'intuition de Don Bosco ne voulait pas être une oeuvre historique. Elle cherchait d'expliquer les perspectives qui aujourd'hui peuvent guider les choix et organiser les interventions. C'est pourquoi nous recueillons les idées les plus significatives de la première période d'histoire des Coopérateurs.

1. - Responsabilité primaire et charismatique des Salésiens

L'engagement avec les Coopérateurs n'est pas pour les Salésiens un travail facultatif. Animer l'Association et chaque Coopérateur est le premier élément de responsabilité de Salésiens. Les Provinciaux et les Directeurs sont les destinataires directs de la recommandation qui traverse l'histoire des Coopérateurs. Le rappel devient concret quand on attire l'attention sur le choix soigné des Délégués locaux et provinciaux. On répète souvent l'engagement de la Congrégation par rapport à la formation spirituelle et salésienne des Coopérateurs. Vérifier l'accomplissement de cet engagement aidera les Salésiens à ne pas réduire la portée du charisme et aidera les Coopérateurs à répondre à leur vocation.

2. - Présence des Coopérateurs parmi les autres laïcs

Un deuxième élément émerge fréquemment de la lecture de la riche documentation. Les Coopérateurs sont à considérer comme les premiers et nécessaires collaborateurs des et avec les Salésiens. Cela comporte qu'ils occupent une place particulière parmi les autres laïcs collaborateurs des Salésiens dans les diverses activités. C'est pourquoi on souhaite que les collaborateurs soient choisis préférentiellement et au possible parmi les Coopérateurs. Cela demande qu'on prenne soin de façon particulière de la formation des laïcs qui font partie de la Famille Salésienne. On ne doit pas sous-évaluer un aspect important: la complémentarité de la présence des vocations et opératrice des Coopérateurs. Quand les Coopérateurs réalisent pleinement le projet de Don Bosco ils deviennent même nécessaires pour la mission salésienne! A ce sujet il faut distinguer le collaborateur et le Coopérateur.

3. - Changement de mentalité d'abord entre les Salésiens et ensuite entre les Coopérateurs.

Une réalisation erronée, dans certains moments de l'histoire de l'Association, a présenté les Coopérateurs comme peu significatifs pour la mission salésienne et peu sympathiques aux croyants et particulièrement aux jeunes. La peur, en outre, de quelques salésiens face à la juste reconnaissance

des laïcs engagés n'a pas facilité la nécessaire évolution dans la mentalité et dans la pratique. La clarification de l'identité du Coopérateur a été un des points plus tourmentés tout au long de l'histoire de tous les Chapitres Généraux. La croissance de l'Association, tâche des Salésiens mais aussi des Coopérateurs eux-mêmes, est liée à la capacité d'exprimer une nouvelle mentalité selon l'intuition de Don Bosco, qui a devancé les temps.

4. - Rapport entre Congrégation salésienne et les Coopérateurs

Pour exprimer clairement le rapport à établir entre Salésiens et Coopérateurs on doit recourir à trois termes.

Le premier est communion. L'appartenance à la même Famille spirituelle exige que les liens de la communion et de la fraternité soient intensifiés.

Le deuxième est juste autonomie. L'Association laïque a besoin de s'exprimer avec responsabilité face aux membres et à la communauté ecclésiale. L'autonomie est juste si et quand elle reconnaît les liens charismatiques et la fonction spécifique de la Congrégation au sein de la Famille.

Le troisième est collaboration. Le projet de Don Bosco pour le salut des jeunes comporte une présence convergente de nombreuses forces apostoliques.

Travailler ensemble avec responsabilité est un devoir de la Famille tout entière.

Père Giovanni Raineri

L'ASSOCIATION DES COOPERATEURS DANS LES DOCUMENTS DES SOEURS SALESIENNES (FMA)

J'ai donné d'abord un coup d'oeil à l'historique des temps de Mère Mazzarello, parce qu'il me paraît que la saveur des origines puisse être appréciée.

J'ai trouvé des références à notre thème dans les années 1874-81; ce sont des références très simples, je dirais "ménagères", mais je pense qu'elles contiennent un message valable même aujourd'hui.

En 1876 Don Bosco obtient l'approbation du Règlement des Coopérateurs. Au cours des années précédentes il travaille avec enthousiasme pour donner vie à ce mouvement laïque qu'il a pris à coeur. Il travaille à Valdocco et dans les autres lieux de présence salésienne, et il travaille aussi à Mornese. Son style est toujours le même: concret, optimiste; Don Bosco n'attend pas d'avoir tout prêt et parfait pour mouvoir ses pas. Il commence à marcher, convaincu que - avec l'aide de Dieu - une chose entraîne une autre.

Quelles sont donc les réalisations de Mornese?

Un engagement très simple, mais vécu avec un grand enthousiasme. Depuis le 1874 (l'Institut des Soeurs Salésiennes - FMA - compte deux années d'existence) Don Bosco invite un certain nombre de "pieuses femmes" à partager les exercices spirituels des soeurs. En 1876 il rendra meilleure cette initiative; il y aura deux cours d'exercices: un pour les religieuses, un pour les laïques.

On parle de pieuses femmes et on parle aussi des coopératrices salésiennes, même si - au moins dans les premiers temps - l'identité des ces coopératrices n'est pas encore précisée.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce discours est l'attitude de Mère Mazzarello: une attitude joyeuse de partage, de collaboration, d'animation; une attitude d'humilité et de sympathie envers les laïques; une attitude de service et - quand, en 1877, naît pour les Coopérateurs le Bulletin Salésien - une attitude d'authentique compétition dans le vivre les messages lancés par Don Bosco.

Mère Mazzarello ne se sent pas séparée des laïcs; elle se sent plutôt en syntonie, en communion avec eux, au nom de l'évangile et de Don Bosco. Et, naturellement, elle ne connaît pas encore le discours du Concile Vatican II sur l'Eglise ...

Nous glanons un peu de l'historique, afin de connaître précisément ce type de discours si simple et substantiel.

«Samedi 22, selon ce que Don Bosco avait promis, s'ouvrent les exercices spirituels (...). Ils sont effectivement des exercices pour soeurs: mais Don Bosco, par sa lettre-invitation, a atteint aussi un bon nombre de pieuses femmes (...). La maison est prête pour les recevoir. Qu'importe si pour cela on doit dormir même par terre? La Mère, sur la parole de Don Bosco, anime toutes les soeurs à des plus grands sacrifices (...). Les dames proviennent d'Acqui, de Turin et même de Milan. Même si les homélies sont adressées à la formation des religieuses, les deux prédicateurs s'adressent souvent aux dames: ils expliquent les devoirs d'une bonne personne qui vit dans le monde et, au cours des récréations, quelqu'une des supérieures, plus souvent la Mère, s'entretient avec eux».
(Historique, Vol. II, pag.101 - août 1874)

«Le mois d'août porte une nouveauté: au lieu d'un seul cours d'exercices spirituels, il y en aura deux: un pour les dames; un pour les soeurs». (...)
(Historique, Vol. II, pag 213 - août 1876)

«Sur l'exemple de la Mère, chaque soeur a cédé ses choses meilleures (...). La Mère, à ses soeurs, a dit simplement:
"Pour quelques jours on ne mourra pas pour cela; le manque même du nécessaire rend industriel, et pendant ce temps ... qui sait combien de fruits de bien dans les dames qui fréquentent les exercices ... et combien de belles vocations en résulteront!».
(Historique, Vol.III, pages 69-70 - année 1879)

«Chez leur maison (des Soeurs salésiennes à Lu Monferrato - ndr) a eu lieu la conférence annuelle des Coopérateurs Salésiens, avec une assemblée qu'on n'imaginait jamais de prêtres et des personnes du pays et des environs (...).
(Historique, Vol.III, pages 143-144 - année 1889)

«La Mère remarque que si Don Bosco recommande aux Coopérateurs Salésiens de sauver les âmes et de se faire saints, d'autant plus il le recommande à ses filles, en premier lieu aux Coopératrices salésiennes (...). C'est pourquoi ce que le Bulletin dit et recommande au nom de Don Bosco, chaque Soeur salésienne doit l'accueillir comme adressé à soi-même (...).
(Historique, Vol.III, pages 193-194, année 1880)

Après ces références à l'Historique j'ai eu la curiosité de chercher dans les archives le Premier Manuel des Règlements de l'Institut. Je pensais de ne pas y trouver un discours spécifique sur les

Coopérateurs, parce que dans un Manuel suivant (1929) je n'avais trouvé qu'une référence très brève.

Au contraire j'ai eu la surprise de lire dans ce document huit articles vraiment intéressants. On y définit la Pieuse Union; on indique les conditions d'appartenance; on souligne l'importance du Bulletin Salésien et - en ce qui concerne les Soeurs en particulier - on dit tout ce qui s'ensuit: "Les Provinces, les Directrices et en général toutes les Soeurs se prodigueront pour accroître le nombre des Coopérateurs et des Coopératrices Salésiennes. A ces fins elles parleront toujours bien de cette Association en montrant que son but est tout à fait étranger à la politique, et, étant donné que cette Association vise à faire du bien à la société, particulièrement en empêchant la ruine de la jeunesse en danger, n'importe qui en peut faire partie. Mais il convient de la proposer seulement à des personnes déjà connues pour leur honnêteté et probité.

Compte tenu que parmi les parents des Soeurs et des élèves on trouve facilement des personnes qui ont toutes les qualités pour en faire partie et qui peuvent faire du bien à soi-mêmes et au prochain, les Soeurs, avec zèle et prudence, leur parleront de cette Association".

Comme j'ai dit auparavant, ces soulignements sont particulièrement importants - à mon avis - s'ils sont comparés avec les indications du Manuel de 1929, dans lequel les références de responsabilité se limitent à la seule Directrice.

Mais je n'ai pas approfondi ce thème en cherchant d'autres documents ou en examinant les raisons d'un éventuel affaiblissement du discours.

Dans les années '50 nous trouvons quelque chose de neuf: une relance de la collaboration entre les Soeurs salésiennes et les Salésiens en ce qui concerne l'animation des Coopérateurs, ou plus précisément des Coopératrices. Sur invitation du Recteur Majeur Père Ricaldone, Mère Angela Vespa organise en 1954 le premier "Congrès pour les Soeurs Déléguées Provinciales d'Italie pour la branche féminine de la Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens". Le Bulletin de ce temps parle de cette initiative

comme d'une nouveauté et indique l'activité des Soeurs auprès des Coopérateurs comme une oeuvre de l'Institut. Le Recteur Majeur lui-même, de son côté, dans le discours de conclusion du Congrès dit quelque chose qui aujourd'hui nous paraît un peu étrange. En se réjouissant avec les participantes il les exhorte à "travailler sans se préoccuper de la forme de coopération qu'ils pourront obtenir" (cf. Biographie de la Mère Angela Vespa, pages 243-244).

Dans le juin 1958 Mère Angela participe à Bruxelles au quinzième Congrès International des Coopérateurs - à l'occasion de l'Expo - et depuis ce moment dans le Conseil Général il y aura toujours une Mère intéressée de façon particulière à ce type de collaboration: de façon informelle d'abord (après la Mère Angela Vespa, de 1958 au 1969: Mère Melchiorrina Biancardi), de façon de plus en plus institutionnelle ensuite.

L'institutionnalisation arrive en deux moments:

- en 1969 au sein du Conseil Général on crée le Département pour la Pastorale des Adultes (Anciennes Elèves, Coopérateurs, Mouvement des Laïcs);
- en 1981 on établit dans les Constitutions que la Vicairine Générale "prenne soin des rapports avec les autres groupes de la Famille Salésienne".

Le processus qui s'est développé entre ces deux dates est évident.

Un regard aux Actes des Chapitres Généraux depuis 1958 met en évidence tout ce qui s'ensuit, à savoir:

- 1958 (CG XIII). On précise les rapports spécifiques entre Coopérateurs et Recteur Majeur d'une part, et entre Salésiens et Soeurs salésiennes de l'autre, en ce qui concerne l'animation de la Pieuse Union.

"La Pieuse Union des Coopérateurs et des Coopératrices" est indiquée comme la "troisième famille salésienne". On parle des Délégués et Déléguées Provinciaux/Provinciales, de Soeurs responsables au niveau local, d'Exercices Spirituels pour Coopérateurs, etc.

- 1964 (CG XIV). On rédige un véritable Règlement interne qui s'intitule "La Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens chez les Soeurs Salésiennes". Ce sont neuf articles qui parlent d'un vaste engagement d'animation et d'organisation, en relation avec le Manuel des Responsables de la Pieuse Union et les tâches des Supérieurs salésiens.

- 1969 (CG XV). Nous lisons: "Le Chapitre a approuvé à nouveau et confirmé ce qui fut dit par le CG XIV en ce qui concerne la Pieuse Union des Coopérateurs Salésiens et a invité les Soeurs à donner volontiers leur activité dans les Maisons où il y a le Centre".

Ce bref discours est inséré dans un contexte très significatif: l'engagement d'une nouvelle ouverture pastorale selon le Concile; un plus vif sens de collaboration avec les diverses forces ecclésiales.

Le Manuel des Règlements promulgué par ce Chapitre affirme à son tour que les Soeurs Salésiennes "collaborent avec le Laïcat catholique et elles s'insèrent dans les nouvelles formes d'apostolat promues par l'Eglise, conformes au but de l'Institut, pour mieux répondre aux exigences de la pastorale locale".

Et il prescrit: les Soeurs Salésiennes "doivent collaborer pour favoriser le développement et l'efficacité apostolique des Coopérateurs Salésiens, selon les Règlements de l'Union". Si l'on analyse ces paroles, il est évident que l'animation devient de plus en plus un service en faveur de la vocation des Coopérateurs.

En ce qui concerne les Chapitre Généraux suivants, je renvoie à l'article publié par "Cooperatores" de septembre 1990.

Soeur Maria Collino

DES BREVES NOTES A PROPOS DU RAPPORT ENTRE LES SOEURS SALESINIENNES ET LE LAICAT ECCLESIAL. UN DIALOGUE QUI CROIT

Le thème qui caractérise le Chapitre Général XIX des Soeurs Salésiennes concerne l'éducation de la femme, de la jeune fille, en vue de la nouvelle évangélisation qui est aujourd'hui un défi providentiel pour l'Eglise tout entière.

A l'intérieur de ce thème se place la réflexion sur les laïcs et en particulier sur ceux de la Famille Salésienne.

L' "Instrument de travail" pour le CG XIX des Soeurs Salésiennes dit: "Conscientes de la spécifique vocation et mission des laïcs dans l'Eglise, nous comprenons la valeur de leur identité, pour continuer ensemble un chemin de formation en vue d'un commun service éducatif".

Ce point de départ pour le travail du Chapitre marque aussi un significatif point d'arrivée pour l'Institut.

Dans l'Institut des Soeurs Salésiennes le discours sur le "laïcat" va du même pas avec l'approfondissement d'autres deux thèmes: les modalités d'appartenance à la Famille Salésienne et la valeur pastorale de la coéducation.

1. Famille Salésienne.

Le Chapitre Général de 1975 a amplement traité le thème "Famille Salésienne". Successivement il y aura des études approfondis sur le "charisme permanente" du Fondateur.

En 1981 le CG XVII sanctionne l'appartenance de l'Institut à la Famille Salésienne.

L'article 3, relatif à l'identité, affirme: "Notre Institut est une partie vivante de la Famille Salésienne, qui actualise dans l'histoire, de plusieurs façons, l'esprit et la mission de Don Bosco, en exprimant leur nouveauté éternelle. Dans la Famille Salésienne nous partageons l'héritage spirituel du Fondateur et nous offrons, comme il est arrivé à Mornese, la contribution originale de notre vocation".

2. Rapport avec les laïcs.

En ce qui concerne particulièrement les rapports pastoraux avec le laïcat, l'attitude de l'Institut peut être indiquée comme une croissance continue vers l'acceptation convaincue. La communion n'est pas seulement opératrice mais vocationnelle, fondée sur l'unique Baptême et sur le partage d'un unique appel à la mission sanctificatrice et constructrice de l'Eglise.

3. Communauté éducatrice.

Le Chapitre Général Spécial de 1969 clarifie l'idée de "communauté éducatrice", en soulignant l'unité de vues qui doit exister entre les diverses composantes, tout en attribuant aux Soeurs salésiennes un rôle de direction et de responsabilité primaire.

Les Chapitres suivants développent et approfondissent le sens pastoraux et de la vocation, la tâche d'animation qui appartient, à l'intérieur de la communauté éducatrice, aux Soeurs salésiennes: une tâche plus profonde qu'un simple rôle de direction; une tâche d'animation évangélique, ecclésiale, salésienne, qui respecte les compétences et les responsabilités spécifiques.

"Les autres collaborateurs - on lit dans les Actes du CG XVII - ne déroulent pas un rôle de suppléance, mais de partage des responsabilités de l'éducation; ils offrent la contribution spécifique en vue d'un dialogue plus étendu et mis à jour en ce qui concerne les problèmes de la famille et de la profession".

Le CG XVIII à son tour dit: "Il faut accueillir et valoriser la complémentarité des compétences et des rôles ... valoriser la contribution des laïcs, particulièrement dans le domaine de la connaissance de la réalité des jeunes, de la communication sociale et de la représentation civique de l'Eglise. Il faut impliquer de façon préférentielle les Coopérateurs, pour leur vocation laïque et salésienne, et les anciennes élèves qui ont déjà partagé avec nous l'expérience vitale du Système Préventif".

Les textes officiels se servent de préférence du terme "collaborateurs laïcs". Mais il n'est pas difficile d'y lire le sens de partage et de communion.

4. Les Coopérateurs.

Le rapport des Soeurs salésiennes avec ces frères et soeurs s'est intensifié de façon graduelle, au fur et à mesure que l'identité de l'Association devenait plus claire. Il y a encore un chemin à parcourir en ce qui concerne une implication plus ample et attentive des communautés locales dans la vie des Coopérateurs Salésiens, tandis que paraît déjà assez vive - et en train de se fortifier - la sensibilité au niveau provincial.

5. La coéducation.

Les Actes des Chapitres Généraux, du XV au XVIII, révèlent l'intense chemin parcouru par l'Institut, qui est passé de façon graduelle d'une attitude presque de réticence à un sens de bien claire valorisation pastorale du phénomène. Ce chemin a été toujours marqué par une forte exigence de formation et par la clarté des buts éducatifs. La réticence n'a pas été un signe de clôture; la valorisation n'est pas un facile fléchissement à l'ambiance. Ces deux attitudes sont au contraire une réponse réaliste aux divers moments historiques. Les Chapitres Généraux et les Supérieures Générales ont cherché toujours de se maintenir en syntonie avec l'Eglise, en fidélité dynamique à Don Bosco et à Mère Mazzarello.

Soeur Maria Collino

LE NOUVEAU VISAGE DU COOPERATEUR SALESIEN SELON LE REGLEMENT DE VIE APOSTOLIQUE

I. INTRODUCTION

Voyons quelques expressions qui nous indiquent ce que le Coopérateur n'est pas pour dire ensuite ce que le Coopérateur est.

Pour nous il n'est pas:

1. Un membre de n'importe quelle Association, comme il y a tant d'autres qui sont organisées dans le contexte de l'Eglise, qui n'a pas de liens spéciaux avec la Congrégation Salésienne. (Rappelons-nous que le Recteur Majeur de la Société de saint François de Sales est le Modérateur suprême de l'Association).

2. Un membre d'un groupe de personnes qui font du bien dans les oeuvres de l'Eglise, comme par exemple les bienfaiteurs ou les philanthropes, essentiellement généreux, ouverts à la distribution des biens matériels et financiers, et auxquels la Congrégation montrerait sa gratitude en prenant soin de leur qualité spirituelle (pour les maintenir généreux vers les projets et les besoins de la même Congrégation).

En ce cas le Coopérateur serait la même chose qu'un bienfaiteur sans se référer à un Règlement et sans parler d'appartenance spéciale.

3. Un groupe de personnes, généralement âgées, qui, à travers des activités de charité, cherchent d'être près des Salésiens et des Salésiennes, pour honorer les Saints salésiens, les fêtes et les pratiques traditionnelles de piété typiques de la maison salésienne. Ces personnes se placent certainement à un niveau plus haut par rapport aux amis ou bienfaiteurs, mais elles ne sont pas encore les vrais Coopérateurs.

4. Des personnes comme il faut, particulièrement attachées aux Salésiens, qui s'inspirent de Don Bosco pour la promotion des jeunes pauvres et abandonnés. Elles n'ont pas beaucoup de contact avec les salésiens ou d'entre eux, mais de temps en temps elles s'approchent des Salésiens pour des raisons d'orientation chrétienne...

II. QU'EST-CE QUE C'EST DONC LE COOPERATEUR?

Partons de la définition donnée par le Règlement de Vie Apostolique à l'article 3:

Véritable salésien dans le monde

Le Coopérateur est un catholique qui vit sa foi en s'inspirant, à l'intérieur même de sa condition séculière, du projet apostolique de Don Bosco:

- il s'engage dans la même mission auprès de la jeunesse et du peuple, sous une forme associée et fraternelle;
- il vit en communion avec les autres membres de la Famille salésienne;
- il travaille pour le bien de l'Eglise et de la société;
- tout cela d'une manière adaptée à sa condition et à ses possibilités réelles.

Et selon le premier paragraphe de l'article 4 "l'Association, telle que Don Bosco l'a conçue, est ouverte aux laïcs et au clergé séculier".

Il est intéressant de lire le paragraphe 2 de l'article 2: "S'engager comme Coopérateur, c'est répondre à la vocation salésienne en assumant une manière spécifique de vivre l'Evangile et de participer à la mission de l'Eglise".

Les principaux traits de la figure du Coopérateur Salésien

Des ces citations nous pouvons tirer les principaux traits de la figure du Coopérateur. Ce sont des éléments qui se complètent entre eux.

1. L'identité chrétienne-ecclésiale.

Le Coopérateur est un baptisé membre à plein titre du peuple de Dieu et de l'Eglise Catholique, lié donc à une Eglise particulière en communion avec les Corps du Christ et ses Pasteurs. C'est là qu'il assumera ses engagements chrétiens selon les orientations des documents du Concile Vatican II, en réalisant sa vocation et mission comme expression de fidélité à l'Evangile selon l'esprit des Béatitudes (cf. A.A. n° 2, 3 ss).

2. L'identité séculière.

Il est surtout un laïc. Il est un baptisé et un confirmé, appelé à vivre dans le monde avec des tâches séculières (la première tâche est l'animation chrétienne et salésienne - parce qu'il est salésien - des réalités temporelles).

3. L'identité salésienne: baptisé, laïc, appelé par l'Esprit à vivre son ecclésialité (appartenance vive à l'Eglise) et de sécularité (dimension transformatrice de la réalité séculière du monde) dans la mission et avec l'esprit de Don Bosco, en faisant partie de sa famille. Il est un véritable salésien dans le monde: les valeurs de l'esprit salésien sont considérées et unifiées dans la conscience et dans la vie du Coopérateur.

Sa spécificité salésienne se développe et croît par rapport à l'existence dans le monde séculier.

4. La dimension apostolique.

Selon la pensée de Don Bosco cette Association est assimilée aux anciens Tiers-Ordres, avec cette différence:

"ceux-ci proposent de tendre à la perfection chrétienne par l'exercice de la piété, tandis que notre but principal est l'exercice actif de la charité, envers le prochain et plus spécialement envers la jeunesse exposée aux dangers (Règlement de Don Bosco, III).

Pour mieux exprimer cette réalité, nous pouvons affirmer: l'action de l'Esprit Saint touche "salésiennement" et en profondeur l'âme du Coopérateur et implique sa personne dans un précis style de vie et de service, c'est-à-dire qualifie son existence et engage sa liberté.

Celui qui pourra donner beaucoup, celui-ci donnera beaucoup. Celui qui pourra donner peu, celui-ci donnera peu (qui, peut-être, sera beaucoup aux yeux de Dieu). (Règlement de Don Bosco, IV, 5).

A travers son engagement apostolique, selon sa situation et ses possibilités, le Coopérateur fera des choix qui rendront efficace et fécond l'unique projet de Don Bosco: le salut des jeunes. Motivé par cette vision de foi, il accordera sa manière de penser et d'agir avec celle des salésiennes et des Soeurs Salésiennes (Cf. Règlement de Don Bosco, III).

Le Coopérateur donc:

- s'engage dans la mission auprès de la jeunesse et du peuple, sous une forme personnelle, fraternelle et associée;
- vit en communion avec les autres membres de la Famille Salésienne, spécialement avec les Salésiens et les Soeurs Salésiennes;
- travaille pour le bien de l'Eglise et de la société. Il est actif et il s'insère comme levain dans la masse, en réalisant le salut.
- d'une manière adaptée à sa condition (situation) et cela détruit toute discrimination.
- travaille en tant que Coopérateur de telle façon qu'il apporte une contribution vraiment originale à la mission de la Famille Salésienne: les valeurs spécifiques de sa condition séculière.

5. La dimension de l'Association: il s'agit de prendre conscience que la vocation du Coopérateur s'exprime essentiellement à travers la communion. Le Coopérateur salésien n'est jamais une personne isolée: il travaille toujours en communion et, s'il est possible, en collaboration avec les autres sous une forme fraternelle et associée (art.3).

Il s'agit d'une fraternité charismatique: l'Esprit Saint tient unis ceux qu'il a convoqué ... dans ce sens tous les membres de la Famille Salésienne sentent comme authentiques les liens réciproques.

Ce sont les valeurs de la communion, de la participation, de la coresponsabilité, du partage, des échanges etc. Il s'agit de croître ensemble et de savoir agir ensemble selon le Règlement.

Pourtant le Coopérateur découvre et confirme la valeur du Centre Local comme un lieu de communion, d'échange d'expériences de vie spirituelle, d'engagement apostolique, dans un mot, de formation permanente. A travers le Centre Local on établit la communion avec toutes les Provinces jusqu'au niveau mondial. A l'intérieur du Centre on vit la possibilité d'un travail de groupe ou par secteurs, selon les intérêts ou les compétences particulières.

6. La dimension profonde: l'esprit et la spiritualité.

En plus des valeurs communes (esprit) vécues comme une synthèse originale de l'Evangile, la situation séculière laïque tient compte de l'expression spirituelle ou de l'expérience de vie chrétienne et salésienne par rapport au monde (histoire), aux frères (communion - Eglise), à Dieu en Jésus Christ (dimension intérieure).

Il s'agit de l'aspect profond de la vie du Coopérateur et de l'Association qui met en relief comment les activités apostoliques sont animées et soutenues par la mystique du "Da mihi animas" à travers un typique style salésien, à travers un effort authentique de la formation, de la prière et de l'union avec Dieu.

Esprit et spiritualité touchent la profondeur du cœur du Coopérateur. Cela donne forme, chaleur, "saveur" salésienne aux différentes conduites, même les plus simples et quotidiennes.

Pas tous les Coopérateurs peuvent s'engager dans les nombreuses activités décrites auparavant (dimension apostolique), mais tous peuvent et doivent vivre et agir selon et avec le style qui les rendra rayonnants de salésianité.

José Reinoso

LE COOPERATEURS DANS LE CHARISME SALESIEEN

QUELQUES POINTS DE REFLEXION

La relance de l'idée et de la réalité de la Famille Salésienne tire son origine du Chapitre Général Spécial. Le thème de la Famille Salésienne n'a pas né comme par enchantement. Quelques Chapitres Provinciaux l'avaient déjà traité. Le thème doit être examiné par rapport à la découverte de la plénitude du charisme salésien.

Les Salésiens se demandent: "A qui l'Esprit Saint veut-Il confier ce charisme, ce don fait à l'Eglise à travers Don Bosco? Aux Salésiens seulement? no, répond l'histoire; il l'a confié à une Famille dans laquelle les Salésiens ont une responsabilité spéciale.

A. LES COOPERATEURS ET LA FAMILLE SALESIEENNE.

1. Don Bosco Fondateur pensa à une Famille.

Il convient de commencer avec Don Bosco: c'est en effet à travers Don Bosco que l'Esprit Saint a transmis ce charisme à l'Eglise.

Le Chapitre Général Spécial au n.153 dit:

Don Bosco " de 1841 à 1888. il a manifesté, bien qu'à travers une complexité de choix divers, une intention fermement homogène: celle de réunir en une sorte de vaste ensemble tous ceux qui accepteraient de travailler avec lui:

«Nous devons nous unir en ces temps difficiles...». «Nous unir entre nous, et nous tous avec la congrégation salésienne... Unissons-nous (donc) pour viser le même but et employer à l'atteindre les mêmes moyens... Unissons-nous comme en une seule famille par les liens de la charité fraternelle qui nous stimule à nous aider et à nous soutenir mutuellement au bénéfice de notre prochain».

Cet effort d'union et de communion, encore du vivant du fondateur, prit des formes diverses selon le degré de participation et le type de services que les membres assumaient.

Il existe une page célèbre où Don Bosco a exprimé son projet en ce qui concerne les trois groupes fondés par lui-même:

«Il y a une association extrêmement importante pour nous, qui est l'âme de notre Congrégation et qui nous sert de lien pour tout le bien que nous avons à faire avec l'accord et l'aide des bons chrétiens vivant dans le monde: c'est l'oeuvre des coopérateurs salésiens. Nous avons la Pieuse Société salésienne pour ceux qui veulent vivre à part, consacrés à Dieu par la profession religieuse. Nous avons l'institut des Filles de Marie Auxiliatrice pour les filles qui veulent faire comme les salésiens mais en faveur des personnes de l'autre sexe. Or il est nécessaire que nous ayons dans le monde des amis, des bienfaiteurs, des personnes qui, mettant en oeuvre tout l'esprit des salésiens, vivant au sein de leur propre famille, précisément comme le font les coopérateurs salésiens: ils sont

notre aide dans le besoin, notre appui dans les difficultés, nos collaborateurs pour tout le bien qui se présente à faire à la plus grande gloire de Dieu, mais pour lequel nous manquons de ressources en personnel ou en moyens matériels. Ces coopérateurs doivent se multiplier le plus possible...».

Cette pensée de Don Bosco sur les coopérateurs est à compléter par un autre point de vue: celui qui leur donne leur place dans l'ensemble de l'Eglise locale, dans la fidélité maintenue à l'esprit salésien:

«J'ai réfléchi longuement, aurait-il dit à Don Lemoyne, le 16 février 1884, sur la façon de fonder les coopérateurs salésiens. Leur vrai but direct n'est pas celui d'aider les salésiens, mais d'apporter leur aide à l'Eglise, aux évêques, aux curés de paroisse, sous la haute direction des salésiens...».

Il est évident que Don Bosco cherchait à unir les forces les plus nombreuses possible en vue d'un travail efficace pour le salut des âmes, et, comme nous le savons, de la jeunesse abandonnée.

2. Les Coopérateurs, membres à plein titre de la Famille Salésienne.

Le Chapitre Général Spécial, en parlant successivement de ceux qui appartiennent "au sens strict" à la Famille salésienne, dit que "malgré la difficulté rencontrée pour trouver un statut juridique à l'appartenance des coopérateurs à la famille salésienne, jamais la conscience du fait de l'appartenance n'a disparu substantiellement".

Appartiennent au sens strict à la famille salésienne, en plus des Coopérateurs déjà mentionnés, les Salésiens de Don Bosco (SDB), les Filles de Marie-Auxiliatrice (FMA), d'autres instituts religieux et séculiers, ou encore d'autres groupes organisés qui, en accord avec l'inspiration de Don Bosco, sont appelés à réaliser sa mission selon son esprit. (N. 154-156)

Dans cet ensemble Don Bosco a confié un rôle particulier à la congrégation salésienne.

On voit donc que "pour réaliser sa vocation de salut de la jeunesse pauvre et abandonnée, Don Bosco a cherché à réaliser un vaste rassemblement de forces apostoliques dans l'unité organique et différenciée d'une «famille»".

En partant de cela, les Pères Capitulaires ont affirmé une idée riche d'implications qu'on appellerait 'révolutionnaires':

"Les salésiens ne peuvent repenser en toute vérité leur vocation dans l'Eglise sans se référer à ceux qui sont avec eux les porteurs de la volonté du Fondateur". (N.151)

Le Coopérateurs avaient clairement conscience de cette authentique appartenance à la famille salésienne, quand dans leur «Message aux membres du Chapitre général spécial» ils disaient:

"Conscients d'appartenir à l'unique famille salésienne par le même commun fondateur, par le but auquel nous tendons, par l'objet principal de l'apostolat, par la communion des biens spirituels et par les mêmes supérieurs...".

3. La famille salésienne est une!

"La vocation salésienne est une et elle est «salésienne» avant d'être «religieuse» - affirme le Chapitre général spécial, en se référant aux Coopérateurs. Cette affirmation a étonné et étonne encore plus d'une personne, y compris les Pères Capitulaires eux-mêmes (N.739)

En rappelant l'histoire de nos fondations, cela nous fait entendre mieux Don Bosco comme père de la famille salésienne.

Il s'est toujours considéré comme le fondateur, par la volonté de Dieu et l'intercession maternelle de Marie, d'un vaste ensemble de forces apostoliques salésiennes, engagées dans la même mission (qui devient de plus en plus large), à développer et accomplir avec le même esprit (qui est devenu de plus en plus riche), avec l'appui des structures d'union, de cohésion et de collaboration (qui peu à peu se sont donné une liaison et une organisation).

Selon Don Bosco, aucun groupe n'a été conçu, ni a existé simplement séparé, au dehors de cette perspective d'unité, bien plus riche et forte que la distinction en groupes.

4. Les Coopérateurs, avec les autres deux groupes fondés par Don Bosco (SDB, FMA), sont porteurs d'un don de l'Esprit à l'Eglise

"La famille salésienne est une réalité d'Eglise, et elle exprime dans l'Eglise la vocation de ses divers membres à remplir une mission particulière selon l'esprit de Don Bosco... Elle y exprime aussi, en correspondance avec ce que l'Eglise a dit d'elle-même, la communion des divers ministères au service du peuple de Dieu; elle intègre divers types de vocations particulières, et par là manifeste la richesse du charisme du fondateur" (CGS 159).

Tous en étant dépositaires de ce don de l'Esprit à l'Eglise ... nous prenons soin que ce charisme ne manque pas dans aucune de ses expressions.

Ce don a été décrit par les Constitutions des Salésiens de la façon suivante:

"Pour contribuer au salut de la jeunesse, l'Esprit Saint suscita... saint Jean Bosco. Il forma en lui un coeur de père et de maître, capable de se donner totalement... Pour prolonger sa mission dans le temps, il (l'Esprit Saint) le conduisit à donner naissance à diverses forces apostoliques" (Art.1).

Dans l'article 5 des Constitutions on lit:

"Lui-même (Don Bosco) a fondé, en plus de la Société de saint François de Sales, l'Institut des Filles de Marie-Auxiliatrice et l'Association des Coopérateurs salésiens, qui, vivant d'un même esprit et en communion entre eux, poursuivent la mission commencée par lui, selon des vocations spécifiques et diverses. Nous formons avec ces groupes et avec d'autres nés plus tard, la Famille salésienne...".

Le Règlement de Vie Apostolique reconnaît la main de Dieu dans la fondation des Coopérateurs et, en se faisant écho de l'art.1 des Constitutions salésiennes, substantiellement le répète.

Il dit:

"L'Esprit Saint suscita, avec l'intervention maternelle de Marie, saint Jean Bosco... Il forma en lui un coeur de père et de maître, capable de se donner totalement... Afin qu'une telle mission puisse se continuer et s'étendre, le même Esprit le conduisit à donner naissance à diverses forces apostoliques, parmi lesquelles les Coopérateurs salésiens".

"... Don Bosco voulut sans tarder les regrouper en une «Pieuse Union», appelée par la suite Association. C'est en elle que l'Eglise, par son approbation, a reconnu l'authenticité de son inspiration évangélique" (RVA, art.1)

Des expressions similaires se trouvent aussi dans les documents des Filles de Marie Auxiliatrice.

Tout cela nous fait comprendre pourquoi le Règlement de Vie Apostolique présente la vocation du Coopérateur comme un appel de Dieu. L'article 2 dit:

"Certains, sous l'impulsion de l'Esprit Saint, se sentent attirés par la figure de Don Bosco et par la perspective de «travailler avec lui» en restant dans le monde".

Si l'Association est un don de l'Esprit, ses membres doivent se sentir appelés ou mus par l'Esprit.

5. Les Filles de Marie Auxiliatrice et les Coopérateurs Salésiens.

Un texte singulier qui résume beaucoup des idées que nous avons exposées est la réponse des Capitulaires du Chapitre Général XVI des Filles de Marie Auxiliatrice à un message leur envoyé par les Coopérateurs Salésiens. Elles disent:

"Qui êtes vous, Coopérateurs, pour nous, Filles de Marie Auxiliatrice? ... Vous êtes pour nous et avec nous Co-opérateurs dans la même mission que l'Esprit Saint nous a confiée dans l'Eglise, des apôtres pour les mêmes destinataires: les jeunes, spécialement les plus pauvres et abandonnés. Vous êtes pour nous des "appelés" qui ont répondu librement à une vocation personnelle pour la mission salésienne".

Et nous trouvons dans les documents finals des textes comme le suivant:

"Chaque groupe, tout en conservant son autonomie, participe à une même mission et, en pleine fidélité à sa vocation spécifique, s'intègre dans la Famille Salésienne en vue d'une réalisation plus profonde du charisme salésien". (Actes du Chapitre Général XVI des Filles de Marie Auxiliatrice, pag.58).

6. La parole digne de foi du Père Viganò.

Ce que le Père Viganò a écrit dans sa fameuse Lettre aux Coopérateurs sous le titre "L'Association des Coopérateurs Salésiens" nous éclaire et nous assure l'absolue fidélité à la pensée de Don Bosco. Il écrit:

"C'est donc un long itinéraire que Don Bosco a parcouru sous la conduite de l'Esprit-Saint; patiemment il a déchiffré le dessein que Dieu lui inspirait; il trouva finalement la bonne direction après avoir parcouru d'autres sentiers qui se révélèrent impraticables.

Pourtant certaines constantes étaient acquises dès les débuts. Elles constituent la structure portante de l'Association: la qualité de catholique, fondée sur le don du baptême et de la confirmation et ouverte au sens social et à l'apostolat; la mission ecclésiale et civile au bénéfice de la jeunesse en difficulté; le souci intelligent et courageux du maintien de la foi dans le peuple à une époque de profonds changements; une certaine méthode pastorale et enfin l'importance d'une étroite communion avec la Société de saint François de Sales et avec l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice pour en partager, en vérité, la façon caractéristique de vivre l'Évangile.

Il s'agit, comme vous le voyez, d'un authentique partage de la vocation salésienne: vous êtes co-responsables avec nous de la vitalité du projet de notre Fondateur pour le monde".

Successivement, le Père Viganò répète l'idée du discernement de la vocation qui concerne Don Bosco lui-même et ses Fils et Filles.

(Don Bosco) "a dû accomplir un long travail de discernement, concernant sa personne d'abord, - pour identifier clairement sa mission de fondateur, - et puis concernant la fondation elle-même, de manière à donner une physionomie concrète et une organisation valable à sa Famille spirituelle. Il passa ainsi par différentes étapes de clarification pour aboutir finalement à donner une identité et une structure propre, premièrement aux Salésiens, ensuite aux Filles de Marie Auxiliatrice et finalement à vous, ses Coopérateurs.

Ces trois Groupes, principaux titulaires de son charisme, ont reçu, du Concile Vatican II, l'invitation à imiter leur Fondateur en restant ouverts aux exigences du développement constant du Corps de Christ en perpétuelle croissance; ce faisant ils demeuraient fidèles à leur nature historique ecclésiale".

(Lettre aux Coopérateurs Salésiens - pages 10-13).

B. LES ELEMENTS COMMUNS ENTRE LES COOPERATEURS ET LES AUTRES GROUPES DE LA FAMILLE SALESIENNE (au sens strict).

"Ils se résument dans le fait d'être appelés pour l'unique mission de salut propre à Don Bosco, à réaliser selon son esprit. La mission inspirée à Don Bosco est unique, mais elle est réalisée en une grande diversité de pastorales et d'initiatives apostoliques (CGS, n° 161).

Le Chapitre Général Spécial indique quatre éléments communs, à savoir:

1) La consécration baptismale (et de la confirmation).

Parmi les éléments communs à tous les membres de la famille salésienne (et généralement à tous les fidèles chrétiens), celui-ci est l'élément de base. En vertu de cette consécration, tous sont appelés par Dieu à la sainteté chrétienne, et cela vaut pour chaque salésien, religieux ou laïc. C'est pourquoi chaque chrétien est invité à vivre selon l'esprit des béatitudes. Les Coopérateurs sont appelés aussi à vivre selon l'esprit des conseils évangéliques, qui se trouvent dans la ligne de l'esprit des béatitudes, parce que selon Don Bosco:

"en devenant coopérateurs salésiens, ils peuvent continuer de vivre au milieu de leurs occupations ordinaires et au sein de leur famille, et cependant vivre comme s'ils étaient réellement en congrégation" (CGS n°162).

2) Commune vocation et mission.

Le CGS, au numéro 163, dit:

"Tous les membres de la famille salésienne reçoivent de l'Esprit Saint une grâce particulière d'illumination et de décision vis-à-vis des urgences concrètes de la jeunesse pauvre et abandonnée. Ces deux mouvements de la «vocation» et de la «mission» sont corrélatifs, et ils sous-tendent la décision pratique de celui qui répond de façon positive à cette grâce. Il est clair que cette réponse s'articule diversement selon l'état de vie de chacun...

Cette commune vocation, en tous les groupes indiqués, vise les mêmes destinataires... «Aux coopérateurs salésiens est proposée la même moisson que celle de la congrégation de saint François de Sales, à laquelle ils entendent s'associer», écrivait Don Bosco.

3) L'Esprit Salésien commun.

"Cet esprit est la façon typique ou le style spécial avec lequel, dans l'Eglise de Dieu, les salésiens portent aux jeunes l'amour pleinement sauveur du Christ". (CGS n° 164).

4) Une forme de fraternité apostolique.

"Le zèle commun pour le salut des jeunes suscite une forme commune de fraternité, certes diversifiée en ses expressions. L'action de tous les membres de la famille salésienne (entendue comme promotion intégrale et éducation de la foi des jeunes pauvres) inclut en effet une orientation communautaire fraternelle, et elle met en jeu une responsabilité commune (ou coresponsabilité), même si les expressions de cette action complexe se diversifient selon les temps, les personnes et les lieux...

Mais dans cette grande variété d'expressions, le «style de famille» caractéristique de Don Bosco est un élément d'unité dans les rapports entre tous les membres, en même temps qu'une note typique de leur apostolat" (CGS, n° 165).

C. LES DIFFERENCES.

"Le type de consécration et la forme de vie concrète de chaque membre de la famille salésienne donnent lieu à des différences quant à la façon de réaliser la mission et de vivre l'esprit. On sait que la pluralité des grâces, des ministères et des opérations en vue de la mission commune sont un aspect de la catholicité de l'Eglise. Ainsi en est-il pour la famille salésienne. A la source de ces diversités nous constatons toujours une différence de vocation concrète".

Les salésiens et les soeurs salésiennes ont reçu de Dieu le don de la vocation religieuse. Parmi les salésiens il y a une ultérieure diversification à cause de la consécration sacerdotale de beaucoup de ses membres.

Les Volontaires forment un groupe à part.

Enfin, en ce qui concerne les coopérateurs salésiens, les engagements chrétiens découlant de la consécration baptismale et de confirmation peuvent être orientés par l'appel à devenir membre de l'association. Ils s'emploient à la promotion intégrale des jeunes pauvres et abandonnés, mais ils le font au sein de leurs activités temporelles (CGS, 166-169).

D. COMMUNION, COMMUNICATION ET COLLABORATION ENTRE LES DIVERS GROUPES DE LA FAMILLE SALESIENNE.

Entre ces groupes il y a une authentique communion à niveau des vocations, de la communication et de la collaboration.

1. C'est l'Esprit Saint qui tient unis ceux qu'Il a convoqué. A la base de notre salésianité, il y a l'appel de l'Esprit Saint en vue de la réalisation, dans une complexité organique, du salut des jeunes selon l'esprit de Don Bosco.

C'est à cette profondeur que les membres de la famille salésienne perçoivent l'authenticité de leurs liens réciproques. «Les membres de la Congrégation salésienne regardent tous les coopérateurs comme autant de frères en Jésus-Christ» (écrit Don Bosco).

Il faut réaffirmer le lien extérieur et fonctionnel des groupes afin que soit aussi exprimée leur vocation salésienne commune.

Au sein de la famille les salésiens ont une fonction de stabilité, d'animation, d'union. (cf. CGS 171-173)

2. Valeurs à promouvoir ensemble:

- Connaissance et information réciproque;
- Mutuelle aide spirituelle et en ce qui concerne la formation;
- Solidarité;
- Nécessité d'une efficacité apostolique
 - dans le secteur de l'évangélisation
 - dans les relations avec d'autres organismes
 - dans les moyens pour la formation et l'information en vue de la mission commune.

S'il fut ainsi, on pourrait parler d'une famille qui évangélise et s'évangélise.

E. ORIENTATIONS PRATIQUES.

Des réflexions précédentes - et aussi suivant les indications du CGS - nous arrivons à la conclusion que chaque groupe doit communiquer aux autres ses propres richesses afin qu'elles puissent devenir les richesses de tous. C'est là une forme de fidélité dynamique à l'Esprit et à ses dons: l'originalité inventive de chacun aidera à réaliser la «cause commune» de la famille salésienne. Tout cela impliquera que nous nous enrichissions réciproquement et en aura comme résultat:

- une plus grande intuition pastorale;
- une plus grande force de proclamation;
- une plus grande crédibilité;
- une plus grande profondeur dans nos relations.

De telle façon, le charisme de Don Bosco se développera de plus en plus en plénitude et donnera les fruits attendus.

José Reinoso

(N.B. Sources: Ecrits du Recteur majeur et du Père J.Aubry - Chapitres Généraux et Constitutions SDB/FMA)

LE COOPERATEUR, PROTOTYPE DU LAÏC NON-CONSACRE DE LA FAMILLE SALESIIENNE

1. La présence des laïcs dans le charisme salésien.

La dimension séculière dans la Famille Salésienne n'est pas à chercher avec beaucoup de soin, parce qu'elle est très évidente. Il suffit de dire que dans la Famille Salésienne nous trouvons la dimension séculière dans le laïc religieux (le Coadjuteur), dans la laïc religieuse (la Fille de Marie Auxiliatrice - FMA) et la condition séculière dans la laïc consacrée (la Volontaire), dans le laïc "salésien" dans le monde (le Coopérateur) et dans les autres laïcs qui appartiennent à la Famille à des titres divers comme par exemple les Anciens Elèves et les membres de l'Association de Marie Auxiliatrice, etc.

Il ne pourrait pas être autrement si l'on tient compte que les laïcs se trouvent déjà au début de l'histoire de cette Famille.

Nous devons admirer l'importance donnée au laïc par Don Bosco, en tenant compte qu'il vit dans un moment historique où le laïc était considéré un spectateur plutôt qu'un acteur.

La mission de Don Bosco demandait l'engagement de toutes les forces possibles. On peut dire que toutes n'étaient pas suffisantes, mais toutes étaient utiles et par conséquent il accepta l'aide que chacun pouvait offrir d'une manière adaptée à sa situation respective.

A une seule condition: un amour authentique envers la jeunesse et être disposés à faire du bien à la jeunesse pauvre et abandonnée.

Depuis 1841 il pensait déjà à former une "Congrégation" vraiment originale à cette époque: c'est-à-dire une Congrégation formée par des personnes de toute condition, de toute âge, constituée par des membres internes et externes, avec vœux et sans vœux respectivement. Ceux-ci, à leur tour, pouvaient être prêtres séculiers ou laïcs.

Son projet ne fut pas possible mais nous trouvons le laïc du début de son travail (1841) jusqu'à la fin de son oeuvre de Fondateur (1876). Le Père Viganò dit:

"Don Bosco n'a pas estimé que sa mission de Fondateur fût achevée, quelque longue et tourmentée qu'elle ait été, avant d'avoir donné une structure solide et son vrai visage à cette Association (des

Coopérateurs)" (La Famille Salésienne, Lettres du Recteur Majeur (Père Viganò), LDC 1988, page 167).

Et le Père Viganò ajoute dans un autre document:

"Historiquement nous (les SDB) sommes nés et avons grandi ensemble; nous en communion avec les Laïcs et eux avec nous.

Comment pourrions-nous, après un Concile qui a approfondi et promu cette immense valeur ecclésiale, ne pas nous employer à progresser dans cette direction, à améliorer la qualité de cette communion et à augmenter le nombre de ceux qui en vivent?" (La Famille Salésienne page 229).

2. Les laïcs dans les derniers Chapitres Généraux des SDB.

Si les laïcs sont d'une importance essentielle pour les charisme salésien, les Chapitres Généraux SDB ne pouvaient pas les oublier. C'est pourquoi beaucoup de ces Chapitres ont examiné leur contribution au charisme salésien. Nous nous arrêtons sur les Chapitres les plus récents: les Chapitres Généraux 20ème, 21ème, 23ème.

Le 20ème Chapitre Général (CG20), que nous pourrions définir le Chapitre de la Famille Salésienne, contient deux documents spécifiques sur les Laïcs: le 18 qui concerne les Coopérateurs et le 19 sur les Anciens Elèves. Il s'agit de deux documents que l'on ne peut pas ignorer parce qu'ils précisent clairement l'identité de ces deux groupes dans la Famille Salésienne et les engagements assumés par la Congrégation SDB envers ces groupes. Les documents définissent aussi leur contribution spécifique dans le domaine du travail salésien.

Le 21ème Chapitre Général soutenait l'engagement de ces groupes dans l'oeuvre éducatrice salésienne et demandait qu'ils fussent suivi avec des soins adéquates, soit au niveau individuel soit en tant qu'Association, en leur donnant des délégués compétents et préparés.

Le 23ème Chapitre Général soulignait la nécessité de l'engagement des laïcs dans la mission salésienne, comme le 21 Chapitre Général avait déjà fait, mais cette fois on approfondissait plus directement le thème de la formation du laïc en général et des laïcs de la Famille Salésienne de façon particulière.

Sur les traces de Don Bosco ces Chapitres ne pouvaient pas nier un fait évident: la présence importante des laïcs dans le charisme salésien. En parlant de renouvellement et d'éducation à la foi des jeunes, ils ne pouvaient pas perdre de vue la contribution que les laïcs, et les laïcs de la Famille Salésienne particulièrement, sont en train de donner et doivent donner au charisme salésien.

3. Le Père Egidio Viganò écrit sur les laïcs de la Famille Salésienne.

La littérature salésienne ne pouvait pas ignorer cette composante si essentielle du charisme salésien.

Le Père Viganò, en effet, a écrit une Lettre Circulaire à chacun des groupes suivants, à savoir:

- aux Volontaires, en 1979;
- aux Coopérateurs, en 1986;
- aux Anciens Elèves, en 1987.

En 1986 il a publié aussi une autre intéressante Lettre Circulaire qui s'intitule: "La promotion du laïc dans la Famille Salésienne".

Dans ces Lettres le bien regretté Recteur majeur parle de l'identité de ces groupes et soutient, en expliquant les raisons, leur relance dans la fidélité à Don Bosco. Ce sont des document peut-être inconnus, mais nous pouvons affirmer qu'ils contiennent, pour ainsi dire, le dernier mot sur ce que ces Groupes sont et représentent dans la tradition salésienne.

4. Le Coopérateur, prototype du laïc non-consacré de la Famille Salésienne

Comme nous venons de considérer, la présence des laïcs en général et dans ses différentes manifestations spécifiques a été, et continue à l'être aujourd'hui, essentielle dans le courant charismatique salésien. Mais il existe, à l'intérieur de cette présence laïque, un groupe qui, nous pourrions affirmer, "dépassé" les autres et qui se présente comme le prototype du laïc non-consacré dans le domaine de la Famille Salésienne: les Coopérateurs.

Le Père Viganò peut nous aider à mieux comprendre cette idée à travers les documents que nous avons mentionnés auparavant.

Dans la Circulaire aux Coopérateurs le Père Viganò écrivait aux Provinciaux:

"Il faut en outre que le Provincial, avec son Conseil et avec les Directeurs, étudie ce document (la Circulaire sur les Coopérateurs) pour renouveler et intensifier les initiatives à prendre dans nos maisons. Il s'agit d'une partie vivante de notre charisme; Don Bosco y voyait la possibilité de faire de «grandes choses». Ce n'est pas une oeuvre supplémentaire; elle fait partie de nous-mêmes; elle constitue un grand apport d'énergie au bénéfice du «Mouvement»; elle porte en elle la promesse d'une plus intense fécondité; c'est une croissance dans la fidélité à notre Fondateur et une exigence du vrai visage salésien" (La Famille Salésienne, page 171).

On lit plus tard dans la même Circulaire:

"Avec l'approbation pontificale de votre Règlement s'achève l'oeuvre de consolidation postconciliaire des trois grandes colonnes de la Famille Salésienne posées par Don Bosco: les Salésiens, les Filles de Marie Auxiliatrice et les Coopérateurs. Ensemble et audacieusement apostoliques, nous serons les principaux titulaires de la Vocation salésienne pour les temps à venir.

La promulgation de ce Règlement acquiert, dans ce contexte, une portée historique qui n'est pas négligeable.

En prendre conscience (vous d'abord, et ensuite, nous les Salésiens et les Filles de Marie Auxiliatrice), prouvera que nous comprenons la responsabilité spéciale à laquelle nous convie l'Esprit du Seigneur en cette fin de siècle" (La Famille Salésienne, page 172).

Pour mettre en évidence la particularité du Coopérateur parmi les laïcs de la Famille Salésienne Don Viganò écrit:

"Ainsi le projet de Don Bosco nous apparaît, dans sa forme intégrale, comme une synthèse aux éléments bien articulés et complémentaires: la Congrégation salésienne, l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice et l'Association des Coopérateurs.

Les trois documents fondamentaux (Constitutions et Règlements des SDB et des FMA, et le Règlement de Vie Apostolique des Coopérateurs) décrivent l'identité et le caractère propre de chaque Groupe; pris ensemble ils représentent concrètement l'itinéraire parcouru par notre Fondateur, pour assurer l'avenir de l'«Oeuvre des Oratoires», commencée à Turin en 1841. Dans le Règlement rédigé par Don Bosco en 1876, la présence des Coopérateurs est déclarée indispensable au charisme salésien" (La Famille Salésienne, page 176).

Le Père Viganò nous explique plus clairement l'originalité du Coopérateur parmi les autres laïcs de la Famille Salésienne dans le suivant paragraphe de sa Lettre Circulaire sur "La promotion du laïc dans la Famille Salésienne". Il dit:

"Parmi celles-ci l'Association des Coopérateurs salésiens occupe une place privilégiée. Du point de vue de la vocation chrétienne du Laïc dans notre Famille, cette Association doit être considérée comme le centre de référence des autres associations. Elle ne se substitue à aucune, car elle a été conçue pour être l'animatrice de toutes les autres. En fait, en tant que telle, l'Association des Coopérateurs n'organise pas d'oeuvres spéciales. Elle se sent responsable, avec nous, de maintenir dans tous ses membres et dans la Famille salésienne, la vitalité du projet de Don Bosco, en y apportant les richesses de la condition séculière. Dans ce rôle, elle est à même d'offrir des animateurs aux autres groupes ou associations tout en respectant leur identité et leur autonomie.

En raison de ce type de vocation, l'Association des Coopérateurs salésiens est liée de manière spéciale à notre Congrégation. Elle est appelée en effet à sauvegarder, dans le monde, en

communion avec nous, l'identité et la vitalité du patrimoine spirituel et apostolique hérité de Don Bosco. ...

Si tous les authentiques Laïcs - continue le Père Viganò - qui partagent notre mission (Anciens Elèves, Collaborateurs, Amis) venaient à faire partie de cette Association particulière, ils renforceraient leur identité salésienne personnelle et donneraient aux associations dont ils font partie plus de tonus dans l'engagement, une communion plus étroite, une meilleur esprit de famille. Tel était le désir de Don Bosco" (La Famille Salésienne, page 231-232).

Le Père Viganò, en écrivant aux Anciens Elèves, précise cette idée en suivant une tradition qui a ses racines en Don Bosco lui-même. Il dit:

"Un aspect particulier de participation, souligné par le CG21, est celui des ADB (Anciens de Don Bosco) qui ont fait «l'option évangélisatrice». Leur participation «plus étroite» les rapproche des Coopérateurs salésiens. C'est précisément la raison pour laquelle ils sont invités à s'inscrire parmi les Coopérateurs: «la communauté - disent nos Règlements - aidera ceux d'entre eux qui sont plus sensibles aux valeurs salésiennes à mûrir en eux-mêmes la vocation de Coopérateur». Toutefois, les deux Associations se distinguent comme telles, l'une de l'autre. Celle des ADB a sa physionomie propre qui tient aux objectifs, à la communion et aux initiatives qui découlent de l'«éducation reçue»". (La Famille Salésienne, page 210).

Il est important de comprendre la relation entre l'Association des Coopérateurs et celle des Anciens Elèves. Le Père Viganò continue: "L'Association des Coopérateurs, de par sa nature, ne se substitue pas à celle des ADB; elle est plutôt un centre de référence spirituelle et ecclésiale, pour les ADB qui ont fait l'option évangélisatrice. Les ADB «Coopérateurs» assument généreusement, en tant que laïcs convaincus, les objectifs de leur «Association ADB» et mettent à sa disposition les richesses de la grâce du Christ, selon l'esprit de Don Bosco, pour faire fructifier parmi les membres de l'«Association ADB», et parmi tous les autres anciens compagnons, l'«éducation reçue». (ibid.)

Nous rappelons enfin un texte du Chapitre Général Spécial, qui résume ce qui caractérise le Coopérateur à l'intérieur de la Famille Salésienne:

"Il faut de fait prendre clairement conscience que s'engager en tant que «Salésien Coopérateur» (c'est l'unique fois que cette expression est utilisée dans un document officiel de la Congrégation), c'est répondre à un véritable «appel»; c'est donc accepter une authentique vocation salésienne, c'est répondre à une véritable vocation apostolique. Vous êtes «éclairés et appelés par grâce divine à participer à la mission du fondateur, selon des états de vie différents, en vous réclamant de son esprit propre»" (CGS, 730).

Le Coopérateur salésien n'est pas, donc, n'importe quel laïc de la Famille Salésienne, compte tenu qu'il répond à une authentique vocation salésienne dont il partage, avec les SDB et les FMA, la mission et l'esprit.

5. La promesse du Coopérateur dans ce contexte.

C'est pourquoi la présence du Coopérateur dans le charisme salésien n'est pas indifférent mais elle en est une partie intégrante.

Son absence l'appauvrirait. Sa prééminente position laïque à l'intérieur du charisme lui vient du fait d'être "un vrai salésien dans le monde", c'est-à-dire, d'être une partie du courant charismatique salésien et donc d'assumer le projet de Don Bosco comme propre, comme une chose qui lui appartient.

Sa position à l'intérieur du charisme ne lui donne pas un sens de supériorité sur les autres mais au contraire de responsabilité afin que le charisme donne des fruits abondants: il pourra atteindre ce but s'il vit de façon authentique sa vocation salésienne laïque.

C'est n'est donc pas question de se sentir seulement une partie du charisme, ma de s'en sentir responsable et le Coopérateur n'a pas crainte d'exprimer cet engagement publiquement, en faisant

une "promesse" devant ses frères et soeurs dans l'Association. Il s'agit de prendre les choses au sérieux et de se définir devant un choix qui est tout à la fois un don et un acte de liberté (RVA 2,2). Mais on doit préciser encore: si le Coopérateur est le prototype du laïc non consacré dans la Famille Salésienne (c'est la thèse de cet article), celui-ci doit s'identifier et être reconnu par les autres comme une personne identifiée avec le charisme.

Certainement il y a des sympathisants ou des amis ou des bienfaiteurs en mesure d'offrir une aide plus ou moins consistante et de plusieurs types au charisme salésien, sans nécessité de s'identifier avec ce charisme. Ils seront toujours les bienvenus, mais ils ne s'identifient pas certainement avec le prototype du laïc "salésien" dans le monde. Nous réservons ce titre pour celui/celle qui a assumé le charisme de façon responsable, non pas de façon temporaire, mais comme "une manière spécifique de vivre l'Evangile et de participer à la mission de l'Eglise" (RVA 2,2).

Et s'il y a un laïc engagé dans le monde selon le style salésien, non pas de façon temporaire mais, au contraire, de façon permanente, en répondant à une vocation, celui-ci est justement le Coopérateur, que nous avons présenté comme le prototype de chaque laïc qui donne sa contribution au charisme. Le Coopérateur exprime son appartenance, sa appropriation visible du charisme à travers une Promesse, par laquelle il s'engage publiquement à vivre le Projet évangélique de l'Association Coopérateurs Salésiens.

LA VIE SPIRITUELLE DU COOPERATEUR

Nous tous sommes d'accord que le Coopérateur n'est pas un religieux, et donc sa spiritualité ne peut pas être celle du religieux. Nous sommes aussi d'accord que le Coopérateur est un vrai salésien dans le monde, et que sa spiritualité ne peut donc pas être simplement celle d'un chrétien. Ceci ne veut pas dire que la spiritualité du Coopérateur soit supérieure à celle des autres chrétiens, mais simplement qu'elle a quelque chose de spécifique.

Nous toucherons seulement et rapidement deux aspects: la dimension apostolique de sa vie ("l'extérieur"), qui est à la base de sa spiritualité, et sa vie spirituelle profonde ("l'intérieur").

La dimension apostolique du Coopérateur

Si j'avais à définir d'un seul mot le Coopérateur selon le RVA, je dirais sans hésitation s c'est un apôtre, un chrétien plein de zèle et d'initiative, communiant au désir ardent du coeur du Christ: "Père, que ton règne vienne", un chrétien donc qui retrouve ses manches, membre d'un tiers-ordre "actif", disait déjà Don Bosco. Son Règlement s'intitule "de vie apostolique", et le Préambule l'invite immédiatement à un "élan" et à une "sanctification apostolique". Ce qui suppose, pour le dire tout de suite, d'une part qu'il ait appris ce qu'est l'apostolat dans l'Eglise (ce n'est pas un simple agir, même généreux), d'autre part qu'il se soit préparé et formé à exercer l'apostolat : pas de vrai Coopérateur sans idées claires, sans convictions, sans formation programmée.

Sa spiritualité est donc apostolique. Elle demande que le Coopérateur ait un coeur plein de zèle.

La dimension apostolique fondamentale évidemment est une réalité complexe. Elle comporte divers éléments articulés, au moins trois, que je présente selon le RVA.

= a) La dimension apostolique chrétienne-ecclésiale

Le Coopérateur est avant tout un chrétien. Attention ! dire **cela n'est pas** du tout une banalité ! Choisir d'être Coopérateur, dit notre texte en formules excellentes, c'est choisir une façon concrète de développer en **sa vie** la grâce baptismale et confirmationnelle, de vivre la foi chrétienne et l'amour chrétien, de pratiquer sérieusement l'évangile, livre de vie de tous **les baptisés**. Baptême, foi, évangile : ce sont là les valeurs fondamentales que le Coopérateur entend vivre. Etre Coopérateur n'est pas une espèce de luxe ou de marginalisation par rapport à la vie chrétienne essentielle; tout au contraire, c'est vouloir être chrétien à plein, même si c'est à travers des options particulières (cf Préambule, et art.1,2,3,7,40).

J'attire votre attention sur l'article 27 intitulé : "Expérience de **foi agissante**" et qu'on pourrait intituler aussi bien : "La mystique du Coopérateur". A la lumière de la doctrine paulinienne de la lettre aux Ephésiens, cet article présente l'angle sous lequel, en vertu de son identité chrétienne apostolique, le Coopérateur voit le "mystère" chrétien et y participe en profondeur. C'est l'impressionnante perspective du dessein universel de salut qui remplit l'histoire et dont le Christ sauveur est le centre vivant. Uni au Christ et à Marie et membre de l'Eglise, le Coopérateur est "en toute vérité un coopérateur de Dieu dans la réalisation de son dessein de salut", et son apostolat, même sous ses formes les plus humbles, est une merveilleuse "chose divine" (art.27/3).

Au niveau de la pleine appartenance à l'Eglise visible, le RVA précise que le Coopérateur est ouvertement catholique, d'autant plus qu'il est membre d'une Association publiquement et officiellement reconnue (art.6). Il a un sens vif de l'Eglise en sa triple réalité de mystère, de communion et de mission. Il est heureux de contribuer à la bâtir, toujours dans un esprit de grande cohésion (art.18).

Sa spiritualité est donc celle d'un chrétien fortement engagé, comme membre de l'Eglise, dans le dessein de salut de Dieu.

= b) La dimension apostolique laïcale-séculière

Le caractère laïcal-séculier du Coopérateur, autre élément de son identité apostolique, est très fortement souligné dans le nouveau texte, et il est par là en plein accord avec la doctrine du Concile et les orientations du dernier Synode sur le laïcat. Certains se sont étonnés des exigences du RVA envers le Coopérateur : Don Bosco, semblent-ils dire, n'en demandait pas tant ! Je réponds : on réclame aujourd'hui des Coopérateurs "plus sérieux" qu'autrefois tout simplement parce que l'Eglise veut aujourd'hui des chrétiens "plus sérieux". On a élevé les Coopérateurs au niveau d'exigence auquel l'Eglise entière veut élever l'ensemble des laïcs. Devenir Coopérateur est une magnifique occasion et une invitation pour des laïcs de prendre conscience de leur vocation de laïcs-selon-le-Concile et de la réaliser d'une certaine façon originale.

Le Coopérateur est un "vrai salésien" certes, mais "dans le monde": le disent à plaisir les articles 2,3,4,5. Toutefois ici encore, un article mérite une attention particulière, l'art.17, à cause de l'ordre de présentation des divers engagements du Coopérateur dans les trois séries de "structures" où il peut s'insérer. Bien sûr, on ne va pas l'empêcher d'apporter son appui et sa présence active directe aux oeuvres salésiennes de sa connaissance, on va même à **la suite** de Don Bosco l'y encourager fortement. On ne va pas non plus le détourner d'intervenir généreusement dans les structures ecclésiales de son diocèse et de sa paroisse: dans cette ligne encore Don Bosco lui-même l'encourage sans hésitation. Mais on lui rappelle que le Concile (et le Synode) tourne le **regard et les préoccupations des laïcs en premier lieu** vers la société où ils sont **quotidiennement** insérés : "C'est le propre des laïcs de chercher le règne de Dieu en traitant de toutes les choses de ce monde et en les ordonnant selon **Dieu**" (LG 31 b; cf AA 2 finale, 5,7e). C'est donc d'abord dans ses tâches quotidiennes les plus ordinaires que le Coopérateur va vivre sa vocation (RVA important art.7), en

essayant d'être salésien en famille, dans son travail, dans ses **loisirs**, dans ses responsabilités socio-politiques (cf toute la partie art.8-12). Visée fondamentale, si belle et si exigeante! On n'est pas Coopérateur seulement "de temps en temps", lorsqu'on donne un coup de main aux Salésiens ou aux Soeurs du voisinage ou au curé de la paroisse. On l'est en permanence . **C'est** une façon de vivre !

Sa spiritualité est donc celle d'un chrétien profondément inséré dans les réalités temporelles.

= c) La dimension apostolique salésienne

Mais il vive tout cela d'une façon "salésienne". Et nous voici **au troisième** trait de l'identité apostolique du Coopérateur. Il est un apôtre "à l'école de saint Jean Bosco", lui dit la première phrase du RVA. Disons mieux : un apôtre "à la Don Bosco". Il est un "véritable salésien", proclame l'art.3. "Il **participe** au patrimoine spirituel de la Congrégation salésienne" (art.6); mieux : "à l'expérience spirituelle de Don Bosco" (art.27), au charisme salésien et à toutes ses valeurs. En somme, il doit vivre avec l'âme de Don Bosco, avec le coeur de Don Bosco, qui lui apprendra une manière sûre de vivre selon le coeur même du Christ, "apôtre parfait du Père" (art.27).

Ceci se manifeste spécialement sous quatre aspects (qui pourraient être amplement développés):

- vivre "l'esprit salésien" décrit dans tout le chapitre IV;
- avoir des options apostoliques préférentielles (art.7 finale, et toute la seconde partie du chap.II, art.13-16);
- vivre intérieurement et extérieurement en communion avec les réalités salésiennes Association et Famille (art.5, et tout le chap. III);
- enfin travailler en esprit de collaboration fraternelle, en acceptant l'insertion loyale dans les structures associatives (qui doivent rester souples) pour un meilleur rendement apostolique (art.20,24,41). L'apostolat d'un Coopérateur a donc des aspects purement personnels et des aspects collectifs, harmonieusement combinés.

Sa spiritualité est donc celle d'un salésien qui vit dans le monde.

Les trois dimension décrite jusqu'ici doivent être pris en considération pour bien fonder la spiritualité du Coopérateur, autrement on risque de la déraciner.

Le dynamisme de la vie spirituelle du Coopérateur

Dans la logique du portrait que je viens de tracer, quelle va être la vie spirituelle du Coopérateur, son "coeur", sa sensibilité, ses vertus majeures, ses goûts intérieurs, son rapport à Dieu, en somme sa "vie profonde", exprimée en quelques attitudes typiques ? Tout ce qui précède le dit déjà plus ou moins. Voici quelques autres éléments indiqués par le RVA.

= a) Conscience d'être "appelé" et "envoyé" par le Seigneur

Un chrétien n'a pas besoin d'être Coopérateur pour être un bon chrétien; et personne ne peut l'obliger à devenir Coopérateur. Comment le devient-on ? Il pourrait arriver que quelqu'un veuille être Coopérateur parce qu'il a un tempérament actif et généreux, ou parce qu'il trouve la chose sympathique, ou parce que son meilleur ami est Coopérateur, ou parce que, souffrant de la solitude, il désire rencontrer des amis, etc. En somme, pour des motifs purement naturels. Certes ces motifs ne sont pas sans valeur; mais il manque encore le motif fondamental, surnaturel, inspiré par la foi et par l'Esprit même du Seigneur : être Coopérateur signifie participer consciemment à la mission confiée par Dieu à la Famille Salésienne, laquelle est une partie de la mission même de l'Eglise et du Christ envoyé par le Père. Autrement dit, devenir Coopérateur est le fruit d'une attraction

intérieure, d'un "**goût**" **intérieur profond (et pas seulement sentimental)** pour Don **Bosco et pour l'idéal salésien; c'est la libre** réponse à un appel du Seigneur, à une "vocation", dans la ligne même **de cet** appel puissant qu'a entendu un jour cet homme charismatique qui s'appelait Jean Bosco (cf RVA art.1,2,5): c'est "un choix libre qui mûrit sous l'action de l'Esprit-Saint" dit l'art.36.

C'est bien pourquoi on n'entre pas dans l'Association et on n'en **sort pas** au petit bonheur des circonstances. C'est chose sérieuse. C'est un choix de vie, qui normalement perdure à travers les possibles épreuves et même désillusions. C'est une "promesse" faite devant tous et devant Dieu même. **Elle requiert la** "fidélité aux engagements pris", dit le titre de l'art.39. Mais cette fidélité est possible, précisément parce qu'elle s'appuie sur Celui qui a appelé (art. 2/2; 40).

Le Coopérateur doit être conscient d'être un envoyé car il est un vrai "Coopérateur de Dieu" dans la réalisation de son dessein de salut.

= b) "Amour apostolique" installé au coeur de son être et de sa vie

Si le Coopérateur est essentiellement un apôtre, alors il est facile de comprendre que dans son coeur et dans sa vie, il y a essentiellement l'amour apostolique, appelé encore "charité pastorale" (art.28). Ce qui caractérise un Coopérateur, une Coopératrice, c'est qu'il a appris à aimer, avec des nuances et des tonalités que tout le chapitre IV s'emploie à expliquer.

Cet amour a des modèles, des antécédents, des sources divines et humaines: le Père lui-même, le Christ bon pasteur, Marie la mère par excellence; puis Don Bosco, leur image vivante devant les jeunes, François de Sales (art.27-28). Le Coopérateur comprend alors que l'amour qu'il doit mettre en jeu est bien autre chose qu'une bonne sympathie humaine: c'est un don, une science que l'on apprend auprès du Maître divin.

Mais alors il devient "zèle" apostolique, c'est-à-dire charité ardente, vive, généreuse, courageuse, "infatigable" (art.30), joyeuse (art.31), "de feu", qui a besoin de s'exprimer et de réaliser, dans les deux directions de l'amour de Dieu (amour de fils-fille et de serviteur-servante) et du prochain, surtout des jeunes (amour d'"amorevolezza" et de "da mihi animas" art.28 et 31).

Le Coopérateur est donc poussé par l'amour et le zèle pour le salut des âmes.

= c) Conscience du besoin absolu de la Force divine

"Les exigences de l'appel évangélique et l'expérience personnelle, dit l'art.32, enseignent au Coopérateur que, sans l'union au Christ Jésus, il ne peut rien faire. De lui il reçoit l'Esprit qui l'éclaire et le fortifie jour par jour". Ici alors apparaissent les exigences de prière personnelle, de Parole méditée, de sacrements reçus avec foi, de recours confiant à Marie Auxiliatrice et à Don Bosco, chacun choisissant les moments et les méthodes selon sa situation concrète et selon ses appels intérieurs. Les articles 32 à 35 orientent ses choix, selon le style de simplicité et de réalisme de la prière salésienne.

Le Coopérateur nourrit donc sa vie spirituelle par la prière et vit la présence du Seigneur dans sa vie.

= d) Conscience d'être engagé sur une route de sainteté

C'est la conclusion logique de tout ce qui précède. Au fond, celui ou celle qui se sent attiré vers Don Bosco et vers son idéal salésien, qui répond oui à l'invitation secrète de l'Esprit, obéit à cette loi de

toute vie chrétienne authentique: la loi du cheminement et de la croissance, le refus de se contenter d'une "pieuse routine", de gestes habituels et habitués (même s'ils sont sacrés), le refus de la médiocrité et de la tiédeur: ni chaud ni froid, on ne fait de mal à personne, mais on ne fait pas de bien non plus ! L'article de conclusion du RVA rappelle cette phrase si typique de Don Bosco : "L'Association des Coopérateurs est faite pour secouer (ceux qui dorment) et pour répandre l'énergie de la charité (du Feu divin)" (art.50). Le Coopérateur est un pèlerin, un voyageur courageux : il refuse de s'asseoir longuement sur le pré vert qui borde la route au risque d'oublier que la route et une destination l'attendent.

Le RVA dès son Préambule parle au Coopérateur de "sanctification apostolique" et sa Conclusion lui rappelle qu'il est "engagé sur un chemin qui conduit à la sainteté".

Je termine en empruntant les paroles mêmes de conclusion de Don Bosco à la dernière conférence qu'il fit en ce monde à ses Coopérateurs et Coopératrices, à Turin, en l'église Marie Auxiliatrice, le 1er juin 1885 : "Oh ! quand vous serez au paradis, avec quel enthousiasme pousserez-vous chacun cette exclamation : - Béni soit le jour où je suis entré parmi les Coopérateurs et Coopératrices de St François de Sales ! Depuis lors, chacun des gestes de charité que j'ai pratiqué en faveur de cette oeuvre a été un anneau d'une chaîne de grâces qui m'a permis de monter jusqu'en ce lieu de consolation et de joie !" (MB XVII 466).

Le Coopérateur s'engage ainsi sur un chemin qui conduit à la sainteté.

LA SPIRITUALITE DU COOPERATEUR SALESIEN

Le Coopérateur Salésien est un apôtre séculier qui vit et agit animé par l'esprit salésien.

Qu'est-ce que c'est l'esprit salésien?

C'est un style de vie et d'action qui caractérise la spiritualité de Don Bosco et de ses fils.

Don Bosco a été un don de Dieu à l'Eglise. Il vécut et ses fils vivent pour l'aimer et la servir. Des centaines d'oeuvres, des milliers de projets, des initiatives innombrables dans les cinq continents le manifestent. Mais la plus grande contribution de Don Bosco à l'Eglise c'est d'avoir "lancé" le chemin d'une école de sainteté, qui enseigne une spiritualité simple et sympathique, et qui inaugure un nouveau style.

Celui qui entre dans cette nouvelle école de sainteté cherche à se mettre en relation avec le monde et avec ce qui l'entoure, en se dédiant à une activité infatigable. Le travail, clef de la nouvelle culture, est aussi une clef de la nouvelle sainteté.

Celui qui suit les traces de Don Bosco trouve une nouvelle façon de se mettre en relation avec le prochain.

Affection, confiance, amitié, esprit de famille sont quelques-unes des formes concrètes du nouvel amour prêché et vécu à l'école de Don Bosco.

Celui qui aspire à la sainteté selon ce nouveau style se sent aimé par Dieu le Père et il vit dans un permanent amour filial envers Lui. Il convert sa vie quotidienne en un prolongé acte de disponibilité et d'amour envers le Seigneur.

1. Le Coopérateur Salésien se dédie à son travail avec une activité infatigable.

A une culture déterminée correspond un type déterminé de sainteté. Dans le 19ème siècle naît la culture du travail. C'est le siècle de la révolution industrielle. Don Bosco veut fonder un religieux "en manches de chemise", dédié au travail.

Les frères ont la réputation d'être oisifs. Don Bosco, qui vit la révolution industrielle, introduit une révolution dans la sainteté: travail et tempérance sont les faces de la nouvelle spiritualité. Le XXème siècle a élaboré une riche théologie du travail. Jean Paul II nous la présente dans la lettre encyclique "Laborem Exercens":

- "Le travail rend l'homme continuateur de l'oeuvre créatrice de Dieu". Dieu a laissé le monde "à moitié créé" et il veut que ses fils continuent son oeuvre.

Quand Jésus est venu au monde il y avait dans toute la planète environ de 250 millions d'habitants; aujourd'hui nous sommes 5.000 millions. La même portion de terre qui en ce temps-là nourrissait un seul individu, aujourd'hui elle-même doit en nourrir 20. C'est notre travail qui doit accomplir ce miracle quotidien.

- Seulement le travail rend possible le plein développement de l'homme et des hommes. Sans travail il n'y a pas une autoréalisation. C'est l'activité manuelle, intellectuelle, apostolique ..., qui fait croître la personne. Le Coopérateur salésien est appelé à être un travailleur infatigable, un homme exerçant sa profession honnêtement. Le chrétien qui ne développe pas ses talents, il déçoit Dieu.

- Le travail est un instrument de sanctification personnelle et de projection apostolique. Le travail est notre mystique parce que nous l'accomplissons comme un travail avec Dieu et pour Dieu.

"Quand un Salésien mourra en travaillant pour les âmes, vous direz que notre Congrégation a remporté un grand triomphe"

(de la lettre-testament de Don Bosco).

2. Le Coopérateur Salésien est aimable, bon, cordial.

Voilà l'a-b-c de ses relations avec le prochain, dans sa maison, dans le lieu du travail, dans la rue. Il vit ces réalités: confiance, affection, esprit de famille, amitié, sympathie, douceur, joie, sourire, ouverture, simplicité, facilité de communiquer, dialogue (RVA 31).

Don Bosco, en suivant les traces de saint François de Sales, introduit beaucoup de nouveautés dans la spiritualité chrétienne de son temps. Voici quelques-unes:

- Il ne suffit pas d'aimer, il faut que le jeune se sent aimé. Nous nous développons du point de vue physique, psychologique et spirituel quand nous nous sentons aimés suffisamment. Nous sommes le fruit de la convergence de beaucoup d'amours: père, mère, frères/soeurs, d'autres membres de la famille, amis. Il y a des personnes qui ne vivent pas en plénitude parce qu'elles n'ont pas reçu un amour suffisant.

- Faites en sorte que les jeunes vous aiment, répétait Don Bosco à ses disciples. La spiritualité précédente avait dit: aime le fait d'être méprisé et négligé. Don Bosco a révolutionné cette vision. Il répétera: faites en sorte que les jeunes vous aiment.

Le Coopérateur Salésien est un apôtre qui veut que les autres s'approchent du Christ. Celui qui est antipathique n'attire pas les autres; au contraire il les éloigne. Le Coopérateur Salésien est un missionnaire, un signe de l'amour de Dieu pour nous. L'amitié que Dieu a pour moi est merveilleuse et je saisis cette réalité grâce à l'amitié des ses disciples, et concrètement de ce Coopérateur salésien.

- Non pas supérieurs, Don Bosco répète, mais pères, frères, amis. Ce que caractérise l'esprit de famille c'est la confiance mutuelle; les époux confient l'un en l'autre, les parents confient en les fils et les fils en les parents. Quand dans une famille, une communauté ou un groupe de personnes il y a ce climat, on sent le besoin de partager tout, les personnes se trouvent à leur aise et elles croissent de plus en plus devant Dieu et devant les hommes.

3. Le Coopérateur transforme sa vie en prière

A Guayaquil Mercedes de Jesús Molina fait quatre heures de prière mentale, deux heures de prière vocale, c'est-à-dire en tout six heures de prière. C'est le 1862. A Turin, en même temps, un prêtre de 47 ans, qui s'appelle Don Bosco, développe une activité infatigable: il prêche, confesse, écrit des

livres, des centaines de lettres, bâtit des maisons, constitue des ateliers, voyage pendant milliers de kilomètres, loge et nourrit des centaines d'orphelins. Les 24 heures de la journée ne lui suffisent pas pour un si grand travail, et Dieu, respectueux envers son apôtre, respecte son horaire pressant et, quand Il veut lui parler, Il lui parle de nuit à travers les rêves.

Il s'agit d'une nouvelle spiritualité, d'une différente sainteté dans l'Eglise. Elle aussi a ses "secrets", à savoir:

- Selon Don Bosco, la piété est une disposition à éviter l'offense à Dieu, pour petite qu'elle soit, et faire tout pour Lui. De telle façon Don Bosco transforme sa vie en prière. Ses religieux auront peu de pratiques de piété, mais beaucoup d'esprit de piété. "Toute la vie des fidèles constitue une vraie liturgie, par laquelle ils offrent soi-mêmes en service d'amour à Dieu et aux hommes, en adhésion à celle de Jésus Christ, qui en vivant entre nous et en offrant soi-même, sanctifia la vie de tous les hommes" (Constitution Apostolique *Laudis Canticum*).

Don Bosco a devancé les temps et il vécut et voulut que ses fils véussent la liturgie de la vie, en faisant de sa journée ordinaire une eucharistie prolongée.

- Le secret du bonheur de Jésus Christ c'était de se sentir très aimé par Dieu le Père. Partout il se rappelait des paroles du Père: "Celui-ci est mon Fils bien-aimé, qui a toute ma faveur". Et voici le sens de son existence: répondre en tout et toujours à la volonté du Père avec un amour filial, avec une obéissance pleine d'amour envers sa volonté. Il nous dit, lui-même: "Ma nourriture est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son oeuvre". Le Coopérateur Salésien se met en syntonie avec ces sentiments de Jésus. La source de sa joie est de sentir aimé par Dieu. Son existence tout entière a une signification: complaire à Dieu en tout.

- Le Père Filippo Rinaldi, troisième successeur de Don Bosco, un coeur selon le coeur de Dieu le Père, définit l'esprit salésien de la façon suivante: "C'est la diligence infatigable sanctifiée par la prière et l'union avec Dieu".

Le Coopérateur Salésien est un infatigable travailleur de Dieu, coopérateur de Dieu, avec lequel il est en communication, et auquel il est toujours uni.

- Marquée de l'esprit salésien, sa prière est simple et confiante, joyeuse et inventive, imprégnée d'une intense ardeur apostolique. Surtout elle adhère à la vie et se prolonge en elle" (RVA 32).

Matias Lara

LA SIGNIFICATION DE LA PROMESSE

A) DES DIFFICULTES MOTIVEES DE FACONS DIFFERENTES

L'art. 36 / par. 3 du RVA dit: "L'entrée officielle dans l'Association a lieu lors de la «Promesse» personnelle, par laquelle l'aspirant exprime sa volonté de vivre son option baptismale selon le présent Règlement. Il reçoit alors l'attestation de son appartenance à l'Association".

De l'autre part, l'article 39 dit clairement: "Etre Coopérateur constitue un engagement qui dure toute la vie".

Mais il arrive, dans divers pays, que cette Promesse constitue un problème. Un dit: "Je ne me sens pas capable d'assumer cette Promesse toute ma vie". Une autre: "Mon mari n'est pas d'accord que je fasse cette Promesse. Et il me paraît juste de respecter sa pensée". Un autre encore: "La vie salésienne est si simple! Pourquoi compliquer les choses avec une promesse? Don Bosco, la voulait-il?" ... Et ainsi de suite.

Il convient donc de rappeler la signification de cet acte important par lequel un chrétien accepte l'engagement, en même temps de conscience et publique, de vivre désormais en tant que Coopérateur. Un engagement assumé devant Dieu, devant l'Eglise, devant l'Association et la Famille salésienne!

- Les raisons des difficultés.

La première chose à faire, peut-être, serait de voir où cette difficulté tire son origine. Elle peut provenir simplement du fait que la Promesse est habituellement prononcée avec une certaine publicité et solennité, devant le groupe des Coopérateurs, et quelquefois aussi dans quelque église où beaucoup de personnes ont été invitées. C'est pourquoi on peut être mal à son aise devant cette "démonstration". On désirait donc que son propre engagement ne soit pas divulgué dans la ville tout entière et même dans les journaux, mais qu'il reste dans la discrétion, connu seulement par son groupe. Cette demande est parfaitement légitime, et la Promesse peut être faite sans aucun problème dans un cercle restreint de personnes.

Le candidat Coopérateur qui dit: "Je ne me sens pas capable..." démontre d'être conscient des engagements qu'on doit assumer. C'est une attitude très noble. Il convient qu'il continue à réfléchir, à participer aux activités du groupe, à prier beaucoup. Si le Seigneur l'appelle, il lui donnera la force d'assumer un jour le plein engagement de Coopérateur. Et ses frères ne manqueront pas de lui faire sentir leur présence active qui l'aide et le soutient. Pendant ce temps, il soit déjà Coopérateur de fait en participant à toute la vie du groupe: cela est l'essentiel. Au moment opportun, si Dieu veut, il sera Coopérateur aussi en tant que membre officiel et publique de l'Association.

On peut dire le même pour la candidate Coopératrice qui avoue: "Mon mari ne veut pas". Elle s'en sentirait capable, mais faire la Promesse provoquerait des difficultés ou des désaccords entre les époux, et il convient d'assurer ce très grand bien qui est la paix dans la vie conjugale. Elle fasse donc, pour le moment, la Promesse dans son coeur, devant Dieu, et vive de fait en tant que bonne Coopératrice. On peut espérer que son mari, un beau jour, se laisse convaincre et soit heureux que sa femme entre officiellement dans l'Association. Le fait qu'elle ne soit inscrite dans le registre des Coopérateurs a une importance secondaire.

En ce qui concerne le candidat qui réagit en disant: "La Promesse complique les choses, allons en avant sans façon!", celui-ci a certainement une grande bonne volonté "pratique" mais il manifeste de ne pas avoir réfléchi beaucoup sur la signification exacte de la Promesse, ni probablement sur la signification même du Règlement de Vie Apostolique, qui n'est pas une chose "sans façon" et pas même peut-être sur ce qui veut dire être Coopérateur. Il convient donc de rappeler la signification précise de la Promesse, qui tire son origine de Don Bosco lui-même.

B) DON BOSCO: QUE PENSAIT-IL A PROPOS DE LA PROMESSE?

* Avant le Règlement de 1876.

Celui qui étudie un peu au sérieux le rapport de Don Bosco avec ses Coopérateurs - (qui, il convient de le rappeler, ont été ses premiers et uniques collaborateurs pendant les premiers dix-huit ans de son apostolat, étant donné que la Société Salésienne a été fondée le 18 décembre 1859) - s'étonne de l'étroit lien par lequel Don Bosco les a voulu toujours liés à sa personne et à son oeuvre. Il les n'a pas considérés comme des simples aides, plus ou moins occasionnels, qui paraissent ou disparaissent, mais comme des Coopérateurs qui participaient à son charisme et que Dieu lui-même avait appelé à s'insérer dans son mouvement de salut des jeunes et de la foi populaire.

Nous connaissons son projet très audacieux de fonder une seule Société Salésienne complexe, formée par deux types de membres: ceux qui s'engagent avec des vœux religieux, et les "agrégés" qui restent dans le monde et s'engagent avec un style de vie le plus possible similaire à celui de leurs frères religieux.

La même Règle est pour tout le monde. Parce que l'idéal de tous est le même: se sanctifier ensemble dans le dévouement de soi pour le salut des jeunes. Le fameux "chapitre XVI" du projet présenté à Rome en 1864 disait ainsi (cfr. MB VII, 885):

"1. Quiconque aussi en vivant dans le siècle, dans sa propre maison, au sein de sa propre famille, peut appartenir à notre Société.

2. Celui-ci ne fait aucun vœu; mais il cherchera de mettre en pratique la partie de ce Règlement qui est compatible avec son âge, son état et ses conditions (œuvres de charité en faveur de la jeunesse ou du peuple).

3. Pour participer aux biens spirituels de la Société, il faut qu'il fasse au moins une promesse au Recteur d'employer ses biens et ses forces de la façon qu'il jugera être pour la plus grande gloire de Dieu.

4. Cette promesse n'oblige pas sous peine de péché même pas véniel".

Il est à remarquer que la promesse, ici, n'est pas faite devant Dieu, comme il arrive aujourd'hui. Mais l'important était la manifestation d'un libre engagement personnel dans les mains du supérieur majeur. Les Salésiens religieux faisaient les vœux; les salésiens coopérateurs faisaient la promesse.

Don Bosco lutta pendant dix ans (dix: 1864-1874) pour tenter de faire approuver son projet par la Congrégation des Evêques et des Religieux, c'est-à-dire le projet de maintenir très unis Salésiens religieux et coopérateurs dans la même Société et dans le même travail apostolique. Cela suffit pour proclamer que la chose lui paraît importante et lui tenait à cœur!

* Le Règlement de 1876.

Les canonistes ne cédèrent pas. Et Don Bosco, sans tarder, se mit à l'œuvre pour organiser les Coopérateurs de façon désormais autonome, même s'ils restaient non plus "agrégés" mais "associés" à la Société salésienne. Entre le 1874 et le 1875, il écrit trois ébauches de règlement: 1. "Associés à la Congrégation de saint François de Sales", 2. "Union chrétienne", 3. "Association de bonnes œuvres". Or, déjà dans le deuxième projet (1874), apparaît à la fin une Formule d'acceptation du règlement, dont la signature engage personnellement le nouveau associé:

"Je soussigné j'ai lu les règles (expression à remarquer) de l'Association Salésienne, et de bon gré je m'inscris à la même, soit pour le bien de ma propre âme (nous devons remarquer: il ne s'agit pas seulement d'une action extérieure), soit pour m'associer à d'autres afin de procurer au prochain ces avantages spirituels et temporels qui sont compatibles avec ma condition". (G.Favini, *Il cammino di una grande idea*, LDC, Torino 1962, p.56).

Dans la troisième ébauche (1875), l'engagement personnel est plus précis: la formule d'acceptation précédente a été remplacée par une fiche à signer et à envoyer au Recteur Majeur: "Je soussigné habitant à ..., j'ai lu les règles de l'Association salésienne, et avec la grâce de Dieu j'espère de les observer fidèlement au profit de mon âme". (ibidem, p.61; et MB XI, 540).

Cette même formule, avec une fiche volante, se retrouve dans le texte présenté à Pie IX dans l'avril 1876, et dans les premières deux éditions du Règlement définitif du 12 juillet 1876, sorties à Albenga et à Turin, et on ajoute une Déclaration d'acceptation par le supérieur, qui est la reconnaissance officielle de l'engagement assumé par le nouveau Coopérateur (Giovanni Bosco, *Opere edite*, XXVIII, 378); cela correspondait à l'actuelle remise de l'attestation.

Malheureusement, depuis l'édition de Sampierdarena (janvier 1877), il y a seulement cette Déclaration et nous ne trouvons pas aucune formule d'engagement personnel.

Pourquoi?

On ne sait pas. Probablement la nécessaire organisation d'une Association qui en ce temps-là recevait un débordement de nouveaux Coopérateurs, faisait juger un peu difficile l'usage de la fiche.

Et Don Bosco lui-même, homme réaliste, donna l'attestation de Coopérateur à beaucoup de bienfaiteurs: il voulait les faire participer, en échange, aux avantages spirituels de l'Association (il y tenait beaucoup) et d'ailleurs il espérait de pouvoir les transformer en Coopérateurs convaincus,

fidèles à un Règlement et sérieusement engagés. Mais, à la longue, et surtout depuis 1920, on a constaté que cette solution n'était pas bonne: la vraie figure du Coopérateur fut oubliée, et son apostolat fut réduit à celui du portefeuille!

De toute cette histoire en résulte une conclusion claire: certainement Don Bosco, au moins selon le Règlement des Coopérateurs, très soigné et étroitement inspiré aux mêmes Constitutions de leurs "frères" salésiens, a supposé dans le Coopérateur un engagement sérieux, similaire à celui des vœux des salésiens, qui trouvait une quelque façon de s'exprimer personnellement et publiquement. L'actuel rite de la Promesse, bien loin de trahir Don Bosco, met en pratique cette idée.

C) POURQUOI LA PROMESSE ET A QUOI ENGAGE-T-ELLE LE COOPERATEUR?

L'exacte compréhension de la Promesse est liée à la même idée qu'on se fait de l'identité du Coopérateur. Celui qui la refuserait par principe manifesterait qu'il n'a compris pas que veut dire être Coopérateur, et qu'il n'a pas une sérieuse connaissance des premiers six articles fondamentaux du RVA (cap.I).

En premier lieu, l'Association n'est pas seulement un groupe de bonnes personnes généreuses, ni une simple association privée de fidèles. Selon l'art.6 du RVA, il s'agit d'une Association publique de fidèles, officiellement approuvée par le Siège Apostolique, dont les membres "collaborent activement à la mission salésienne au nom de l'Eglise", rien que ça! Elle entre dans la structure concrète de l'Eglise, dans laquelle elle "jouit d'une personnalité juridique publique". Il est donc indispensable pour l'Eglise, et pour la même Association, de savoir qui est un vrai membre, qui en n'est pas, à quelles conditions il en est, et quand il commence à être membre de l'Association: il faut un rite ou un signe visible d'"entrée", où le candidat exprime son engagement et où le responsable l'accepte officiellement. L'appartenance à l'Association est un fait ecclésial, qui ne peut pas être laissé aux seuls sentiments intérieurs ni à la simple bonne volonté du candidat ou des responsables.

En deuxième lieu, l'Association n'est pas une structure de simple volontariat ("Je m'engage pour deux ans, on verra ensuite"), ni de simple volonté d'aider de quelque façon les oeuvres salésiennes, même pas un groupe d'apostolat salésien extérieur, réalisé avec une grande persévérance et fidélité. Beaucoup plus profondément, il s'agit d'une façon d'être chrétien, un libre choix de vivre globalement la foi baptismale-ecclésiale "en s'inspirant du projet apostolique de Don Bosco" (RVA, art.3), "une manière spécifique de vivre l'Evangile et de participer à la mission de l'Eglise ... qui qualifie l'existence" (art.2), de "vivre l'Evangile à l'école de saint Jean Bosco" (Préambule), "une manière évangélique de se réaliser soi-même en s'engageant sur un chemin qui conduit à la sainteté", rien que ça (RVA, art.50). En définitive, il s'agit d'un "Projet de vie" (Préambule, par.3), qui demande absolument d'être exprimé dans un "Règlement de Vie Apostolique", qui sera librement accepté. C'est pourquoi, "être Coopérateur constitue un engagement qui dure toute la vie" (RVA, art.39).

En troisième lieu, devenir Coopérateur n'est pas seulement entrer à faire partie de l'Association; est en même temps entrer à faire partie officiellement de la Famille salésienne: l'Association "assume la vocation salésienne commune, et elle est co-responsable de la vitalité du projet de Don Bosco dans le monde" (RVA, art.5). La grande Famille a besoin de savoir qui est son membre, et à partir de quelle date il en est afin d'assumer ses responsabilités envers un bien commun de famille à enrichir. Les membres de tous les groupes entrent dans leur propre groupe par un rite plus ou moins solennel d'entrée: les Salésiens, les Filles de Marie Auxiliatrice, les Volontaires de Don Bosco par la profession des vœux religieux, les membres de l'Association des Anciens Elèves par la libre inscription au groupe local (Statut de la Confédération Mondiale des Anciens et Anciennes de Don Bosco, 1990, chap.IV, art.13 b.c.d.), et les Coopérateurs par la Promesse. Rien de plus normal! Chaque groupe a ses Constitutions ou bien son Statut ou bien son Règlement de Vie, officiellement accepté au moment de l'entrée.

Celui ou celle qui fait la Promesse, à quoi s'engage-t-il(elle)?

Il suffit, pour le savoir, de lire avec attention la formule de la Promesse, à l'art.40 du RVA. Elle consiste de trois parties.

La première est un acte de remerciement à Dieu le Père pour les dons du passé, et en particulier pour le don de la vocation salésienne, de l'"appel" du Père à travers l'action de l'Esprit Saint (RVA, art.2/1-2; 36/1; 38/1). Ces dons sont le fruit de l'amour miséricordieux de Dieu le Père: la Promesse est l'expression d'un échange d'amour: "Je veux te rendre amour pour amour". Nous devons remarquer: la Promesse est une chose tellement sérieuse qu'elle est faite, non pas à Dieu (en ce cas il s'agirait d'un vœu), mais devant Dieu et sous forme de prière, dans un climat de grâce et de profonde foi.

La deuxième partie est exactement l'acte de la Promesse, de l'engagement salésien pour l'avenir. Globalement, il s'agit de "vivre le Projet évangélique de l'Association". Et cela est précisé dans ses quatre aspects principaux, qui correspondent respectivement aux chapitres I, II, IV et III du RVA:

- être un fidèle membre du Christ et de l'Eglise;
- "coopérer avec Dieu spécialement pour le salut des jeunes;
- vivre et rayonner l'esprit salésien;
- vivre la communion salésienne "de famille" et la collaboration ecclésiale.

C'est une synthèse riche, claire, complète.

La troisième partie est la demande de la force divine pour être fidèle. On demande la force de l'Esprit, dans lequel seulement on peut rester fidèle. C'est pourquoi nous trouvons le très beau texte biblique placé au début de la formule: "Je cours ... car tu as mis mon coeur au large", pris du merveilleux Psaume 119. On demande successivement une autre aide céleste, celle de la vierge Marie, Mère de l'Eglise et patronne principale de l'Eglise et de la Famille salésienne. Il y aura, certainement, même s'on ne le dit pas ici, l'intercession des autres protecteurs de l'Association (cf. RVA, art.35), et l'aide immédiate et continue des frères et des soeurs (cf.art.39/1).

Je suppose que le Coopérateur revienne souvent à méditer la formule si riche de son engagement, et à la renouveler, spécialement après la confession ou après la sainte communion. Et j'espère qu'il n'ait pas oublié la date de son engagement, pour en célébrer chaque année l'anniversaire.

D) RESPECTER LES CONSCIENCES ET CROIRE A LA VALEUR D'UN "ENCHEMINEMENT" PROGRESSIF

"S'engager comme Coopérateur ... c'est tout à la fois un don et un libre choix" (RVA, art.2/2). "S'engager parmi les Coopérateurs exige un choix libre, dûment motivé et progressivement mûri sous l'action de l'Esprit Saint" (art. 36/1). Cela signifie que la liberté personnelle devant un engagement si global et si grave demande d'être parfaitement respectée, c'est-à-dire qu'on doit s'abstenir de n'importe quel type de pression. C'est le temps qui conduira à une progressive maturation: "Celui qui désire entrer dans l'Association accepte un programme adapté de préparation, qui dure tout le temps nécessaire à la vérification de son appel personnel. Ce programme comprend..." (RVA, art.36/1). Il ne convient pas donc de presser la Promesse, sous le prétexte de l'insérer de façon solennelle dans une prochaine fête liturgique! Dans le monde entier, pendant ces dernières années, l'Association a étendu et perfectionné les programmes de formation.

Reste le fait que nous avons déjà signalé: quelqu'un ou quelqu'une pourra être mal à son aise devant la Promesse, pour des raisons ou psychologiques, de situation concrète, ou de peur devant la dimension de l'engagement, assumé pour toute la vie.

Il faut respecter pleinement cette situation. Le candidat, en ce cas, pourra faire partie de son groupe, y travailler avec esprit salésien, être de fait Coopérateur ou Coopératrice, et cela est l'essentiel. Mais il devra accepter de ne pas être Coopérateur/Coopératrice officiellement et publiquement, parce qu'il n'a pas reçu l'attestation qui marque l'entrée officielle dans l'Association. Il y a des personnes qui sont profondément chrétiennes, mais qui ont des difficultés et des réticences

en ce qui concerne leur entrée dans l'Eglise à travers le Baptême (nous connaissons les cas fameux du philosophe Bergson et de la philosophe-ouvrière Simone Weil).

On peut seulement espérer que avec le temps, avec la prière, avec tout le travail de l'"encheminement", ces difficultés disparaîtront. Mais même si ces difficultés restent, il faut respecter la conscience de chacun, et ne pas faire de la Promesse un absolu pour pouvoir travailler généreusement en tant que salésien ou salésienne dans un groupe. Dans la maison de Don Bosco il y a beaucoup de places!

Joseph Aubry